

Dossier d'Etudes n° 126
Mars 2010



Christiane Crépin

**Familles et politiques familiales dans le
monde**

Evolutions, enjeux, perspectives

CNAF

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS.....	4
INTRODUCTION.....	6
CHAPITRE 1 - EVOLUTIONS DES STRUCTURES FAMILIALES	10
1- CONTEXTE DEMOGRAPHIQUE ET PERSPECTIVES D'EVOLUTION.....	10
1.1 - Indicateurs démographiques : le poids des familles.....	11
1.2 - Plus d'un habitant sur deux vit en Asie	13
1.3 - Près d'un habitant sur trois a moins de 15 ans	14
1.4 - Le vieillissement démographique	15
2 - LES FAMILLES DANS LES PAYS DE L'OCDE ET LEURS EVOLUTIONS	20
2.1 - Panorama et évolutions des familles par rapport aux ménages	21
2.2 - Les familles couples avec enfants.....	22
2.3 - Les familles nombreuses.....	23
2.4 - Les familles monoparentales	25
2.5 - Les familles cohabitantes, intergénérationnelles	29
2.6 - Les couples sans enfant.....	30
2.7 - Les familles d'enfants adoptés.....	31
3. QUELQUES CARACTERISTIQUES SUR LES FAMILLES EN AFRIQUE ET EN ASIE	33
3.1 - La persistance des modèles familiaux traditionnels	33
3.2 - Les familles polygames.....	34
3.3 - Les évolutions du modèle traditionnel au Maghreb et au Moyen Orient.....	35
3.4 - La famille traditionnelle « complexe » en Inde et en Asie	36
3.5 - Parenté et liens familiaux : exemple des castes en Inde du Nord	37
CHAPITRE 2 - CONDITIONS DE VIE DES FAMILLES EN EUROPE ET DANS LE MONDE	39
1- PROTECTION SOCIALE FAMILIALE ET TRAVAIL : LES ENJEUX.....	39
1.1 - Indicateurs de référence	40
1.2 - Indicateurs alternatifs de contexte.....	41
1.3 - Le travail des femmes.....	44
2 - PAUVRETE DES FAMILLES	47
2.1 - Panorama de la pauvreté des familles dans le monde.....	48
2.2 - Pauvreté, contexte migratoire et urbanisation	51

3 - LES JEUNES ET LES ADOLESCENTS	55
3.1 - La situation familiale des enfants	55
3.2 - Contexte de bien être des enfants, des adolescents et des jeunes.....	59
3.3 - Quatre modèles de parcours.....	62
 CHAPITRE 3 - LES POLITIQUES FAMILIALES EN EUROPE ET DANS LE MONDE	65
 1 - TYPOLOGIE DES SYSTEMES DE PROTECTION SOCIALE.....	66
1.1 - Typologie des systèmes de protection sociale dans les pays occidentaux.....	69
1.2 - Les systèmes de protection sociale dans les pays émergents ou en transition.....	70
 2 - LES DEPENSES SOCIALES POUR LES FAMILLES ET LEURS ENFANTS	73
2.1 - Les types d'aide et leurs principes.....	73
2.2 - Les services aux familles pour les jeunes enfants.....	76
2.3 - Les services sociaux dans le monde.....	79
 3 - EFFETS DES POLITIQUES SOCIALES ET FAMILIALES DANS LA LUTTE CONTRE	
LA PAUVRETE	80
3.1 - Des objectifs européens d'évaluation.....	81
3.2 - Assurer l'égalité des sexes : un « retour sur investissement »	83
3.3 - Réduire la pauvreté des enfants	84
3.4 - Le contrat social entre générations	86
 4 - LES POLITIQUES DE JEUNESSE	90
4.1 - L'emploi des jeunes.....	91
4.2 - Politiques européennes	92
4.3 - Les programmes internationaux pour les jeunes.....	94
 CONCLUSION.....	97
 BIBLIOGRAPHIE	103
 ANNEXES	109
Annexe 1 – Graphiques : Familles, enfants, jeunes.....	109
Annexe 2 – Tableau synthétique – Politiques familiales.....	116
Annexe 3 – Population et urbanisation.....	127

A la suite d'un remarquable travail effectué en 2003 sur les familles monoparentales dans le monde, poursuivi et affiné en 2004, Christiane Crépin nous livre une importante contribution sur l'évolution des familles et des politiques familiales dans le monde.

Alors que les données comparatives et fiables ne sont pas d'évidence, on peut mesurer la richesse de cette contribution qui, avec rigueur, cite ses sources. On trouvera avec bonheur des comparaisons internationales sur des indicateurs faisant apparaître :

- le poids relatif des enfants dans la population mondiale qui vieillit,
- les typologies des familles,
- le nombre relatif d'enfants à charge,
- la mesure de l'impact de l'urbanisation,
- la typologie des politiques vers les familles et les enfants.

On saura gré à l'auteur de ne pas avoir dressé un tableau, souvent de mise, y compris dans notre pays, d'une famille :

- 1 - soit qui explose ou implose, en référence à la famille traditionnelle ;
- 2 - soit qui reste justement parfois trop traditionnelle, voire « religieuse ».

Christiane Crépin a su éviter le piège de l'idéologie. Elle explique bien, sources sérieuses à l'appui, la diversité mondiale (les familles nombreuses en Turquie, la famille caste de l'Inde, l'enfant unique voulu par la Chine, la monoparentalité mexicaine, le reste de polygamie africaine), mais aussi les lames de fond (vieillesse démographique, montée du travail féminin, problèmes de l'adolescence).

Elle fait utilement référence à la réduction mondiale de la pauvreté, mais aussi le maintien malheureux de celle des enfants, ce qui pose un problème majeur, non seulement de redistribution monétaire, mais aussi de droit du travail et de sortie de l'économie informelle..

Elle fait aussi utilement référence aux propositions politiques des instances de Bruxelles ou de l'OIT.

Peut être n'insiste-t-elle pas assez, néanmoins, sur le phénomène mondial de la montée dans les aspirations et dans les faits, de l'égalité des sexes. Ce double désir des femmes, de plus en plus prégnant, d'être plus libres, de travailler et de continuer à vouloir des bébés.

Pour autant Christiane Crépin a l'immense mérite de faire apparaître la distinction entre les politiques familiales :

- monétaire de distribution, à travers les prestations familiales ou l'impôt ;
- de services et équipements de tous ordres.

Qu'ajouter à cette richesse ?

Le fait peut être que pour s'être centrée largement sur la protection sociale et l'économie, la contribution est peut être plus discrète sur les politiques familiales « juridiques ». A ceux qui rejettent toute idée de politiques familiales au nom du respect de la vie privée, nous répondons, pour notre part, comme Claude Levi-Strauss dans « les structures élémentaires de la parenté », qu'il y a toujours du droit partout.

Même si les Etats et leurs formes de régulation de la famille, ont remplacé par des textes écrits les mythes des tribus indiennes sud-américaines :

- ↪ on ne se marie pas de la même façon partout ;
- ↪ on ne transmet pas ses biens de la même façon partout ;
- ↪ on peut divorcer ou non ;
- ↪ l'IVG est permise ou pas.

Donc dans le monde on peut observer encore, cette diversité là. Ce en quoi, d'ailleurs, la famille est pour partie, mais pour partie seulement, « carénée » par les Etats. Mais en bref, ce n'est pas parce qu'un pays n'a pas de prestations familiales qu'il n'a pas de politique familiale. Ceci dit, force est de constater qu'actualiser le droit civil de tous les Etats du monde ne serait pas chose aisée. Et l'on ne saurait que féliciter Christiane Crépin d'avoir su coordonner et classer autant de données parfois éparses disponibles. C'est par la connaissance que l'action concrète et efficace peut le mieux s'entreprendre.

Donc sachons avec ce travail lire nos différences, mais aussi lire cette part de mondialisation que happe la famille et l'émergence de politiques familiales plus neutres, plus respectueuses des choix des femmes et des hommes, plus respectueuses de la protection de l'enfant.

Quant à parler de famille ou familles, ce serait déjà faire idéologie. Si l'on veut bien admettre que mondialement la famille est tout simplement plurielle dans ses formes et les politiques familiales aussi par voie de conséquence. Et il n'y a là à y voir que le respect des cultures et de l'histoire.

Philippe STECK
Directeur des relations internationales
à la CNAF

Les opinions mentionnées dans ce document de travail n'engagent que leurs auteurs et ne reflètent pas une position de l'Institution.

Quelles perspectives ou orientations se dessinent autour des politiques familiales dans le monde, face à un contexte généralisé de vieillissement de la population, d'évolution des structures familiales dans tous les pays¹, de recomposition des solidarités, de progression de l'urbanisation, d'enjeux économiques et de transformations de l'emploi ?

Alors que 80 pays disposent d'une politique en direction de la famille² selon des objectifs propres, quels sont les enjeux pour l'avenir ? L'Association Internationale de Sécurité Sociale joue un rôle d'entraînement, de diffusion d'information : quelles réflexions et recommandations peut-elle infléchir ? Comment la politique familiale contribue à réguler la démographie en s'adaptant aux évolutions des comportements et des besoins des familles et à réduire la pauvreté ?

Dans les pays développés les questions se posent en termes de vieillissement démographique pour maintenir une population active suffisante et dynamiser l'économie. Dans les pays en transition et en développement, le défi est inverse, avec un objectif de régulation démographique et une activité économique soutenue par l'emploi organisé et formel, muni d'une protection sociale.

Les organisations internationales et européennes s'interrogent pour adapter les systèmes de sécurité sociale aux changements sociaux. L'objectif reste d'étendre la sécurité sociale, d'en améliorer la gouvernance, de créer des liens avec les politiques de l'emploi. Les enjeux sont de lutter contre la pauvreté par le travail et l'emploi formel de qualité (« le travail décent »), et un objectif de couverture pour tous³. Les organismes internationaux de sécurité sociale relayent ces objectifs et contribuent aux adaptations nécessaires aux contextes en changement. 175 pays financent une protection sociale. Les prestations de base concernent selon les pays :

- la santé, généralement de la responsabilité de l'Etat : Offre de prestations ; Financement de la protection sanitaire ; Accès aux soins et à des équipements de qualité ;
- une garantie de revenu pour tous les enfants (et leur famille) permettant l'accès à l'alimentation, l'éducation, les soins, fondée a minima au niveau de pauvreté ;
- un revenu ciblé pour les personnes vivant sous le niveau de pauvreté et pour les chômeurs d'âge actif ;
- une garantie de revenu pour les personnes âgées et pour celles en situation d'invalidité : pensions de vieillesse et d'invalidité.

¹ Dumont Gérard- François, « Adaptation des politiques familiales aux évolutions des structures familiales », CNAF, Dossier d'études n°71, août 2005.

² Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale (CLEISS) : état des lieux des conventions, état des lieux des politiques familiales et des interventions en direction des familles pour les 80 pays, 2009.

³ Bureau international du travail (BIT), « Etablir des normes de sécurité sociale dans une société mondialisée. Une analyse de la situation et de la pratique présente, ainsi que des options futures pour l'établissement par l'OIT d'une norme de sécurité sociale globale », Département de la Sécurité Sociale, 2008

Ce dossier s'intéresse plus particulièrement aux familles et à leurs enfants dans le monde, et aux adaptations des politiques au regard des évolutions des contextes et des comportements des familles.

Les politiques familiales peuvent infléchir les comportements familiaux et, inversement, elles s'adaptent aux évolutions sociales. Quels sont les défis à relever ? Quels objectifs privilégier ?

Deux grandes tendances orientent généralement les politiques familiales :

- 1 - la famille : les parents sont responsables de l'organisation de la vie familiale et de l'éducation des enfants ;
- 2 - l'enfant : en qualité de citoyen, il a des droits propres. Parents et société se partagent les responsabilités éducatives et de protection.

Ce deuxième modèle progresse⁴. Les motifs sont liés aux évolutions de contexte :

- importance de la prise en compte de l'avenir de l'enfant dans sa trajectoire ;
- l'éducation représente un investissement dans le capital humain ;
- la division du travail dans la famille progresse (égalité homme / femme) ;
- les droits de l'enfant progressent partout dans le monde et les organisations internationales s'impliquent davantage.

Le fil conducteur de ce dossier est dicté par une problématique centrée sur les familles, les enfants et les adolescents, leur contexte de vie familiale : Comment les politiques prennent-elles en compte la famille et ou l'enfant ? Comment contribuent-elles à réguler la démographie et à diminuer la pauvreté ?

La présentation s'articule autour de ces trois grands thèmes :

- les évolutions de la famille, dans une première partie ;
- la seconde partie rappelle des données de contexte démographique, économique et social dans le monde en mettant l'accent sur les indicateurs significatifs des besoins des familles et des enfants, ainsi que des notions alternatives (de bien-être), de manière à relativiser et expliciter ces deux approches dialectiques.
- la troisième partie souligne les adaptations des politiques familiales correspondantes.

⁴ Fathallah Magid « Les orientations des politiques familiales : quelle place pour l'enfant ? », Développements et tendances de la sécurité sociale 2001-2004, « Pour une confiance retrouvée », Genève, Aiss 2005 et Forum mondial de la sécurité sociale « Prestations familiales : politiques, pratiques et lutte contre la pauvreté en Europe et en Amérique Latine », Ernesto Murro Oberlin, septembre 2007.

Les études et informations retenues dans cette présentation ne sont pas exhaustives. Elles ont pour but de dresser quelques traits compréhensifs des évolutions des familles dans le monde et des politiques familiales associées. L'objectif est de repérer des grands axes de comportements des familles, dans leur contexte, des orientations des programmes et des perspectives d'avenir.

Les références sont empruntées aux sciences sociales, l'ethnologie, la sociologie, la démographie politique, aux bases de données constituées par les Nations Unies, la « base famille » de l'OCDE⁵, aux analyses démographiques de l'INED, de la Commission européenne, aux travaux économiques de la Banque mondiale, de la Banque de développement, aux approches du travail social international, de l'enfance et de l'adolescence de l'UNICEF.

Les analyses de politiques de protection sociale du CLEISS, du Groupement d'intérêt public Santé et Protection Sociale Internationale (GIS STIS), de chercheurs ayant une approche internationale (Esping Andersen)⁶, fondent les réflexions futures. Indicateurs et travaux sont retenus lorsqu'ils permettent de comprendre :

- des fondements, des évolutions de la famille dans les continents, les pays, les groupes de pays et leurs attentes ;
- des éléments de contextes structurants des politiques de la famille et les perspectives d'évolutions ;
- les questions spécifiques aux enfants et aux adolescents ;
- la position et les orientations des grandes institutions internationales ;
- dans certains cas, les politiques de santé caractéristiques d'évolutions sociales importantes ;
- d'autres thèmes lorsqu'ils suggèrent une hypothèse pour prendre en compte les besoins des familles et des jeunes dans leur contexte ; ou une continuité d'action pour orienter les politiques familiales dans les pays ;
- des regards « du dedans » et du « dehors », selon les perceptions des pays de l'OCDE, ou hors OCDE.

⁵ Les 30 pays de l'OCDE en 2009 : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Chypre, Corée, Danemark, Espagne, Estonie, Etats-Unis, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Japon, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Mexique, Norvège, Nouvelle Zélande, Pays Bas, Pologne, Portugal, République de Slovaquie, République Tchèque, Roumanie, Royaume Uni, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Chili (11 janvier 2010).

De nombreux autres pays sont candidats ou associés aux programmes d'observation.

Les pays sont présentés par ordre alphabétique, de façon à lire rapidement les traits dans tel ou tel pays, sans hiérarchisation et sans « classement ».

⁶ Gosta Esping Andersen, « Les trois Mondes de l'Etat- Providence », PUF, 2007, et « Trois leçons sur l'Etat- providence », Gosta Esping- Andersen avec Bruno Palier, La République des Idées, Seuil, 2008.

Quelques limites sont néanmoins à souligner. Les études rapportent des éléments qualitatifs ou chiffrés à partir de données recueillies au niveau international, continental, ou national. De nombreuses institutions nationales s'intéressent à l'environnement international. La diffusion des idées, de l'information, des comportements – des familles comme des organismes sociaux – se développe. Certains thèmes sont particulièrement étudiés. Aussi les hypothèses et explications les plus structurantes sont mises en exergue, avec un souci de hiérarchisation. Il est tenté de relier les motifs expliquant les évolutions différenciées des familles selon les continents et les contextes et les fondements des politiques familiales.

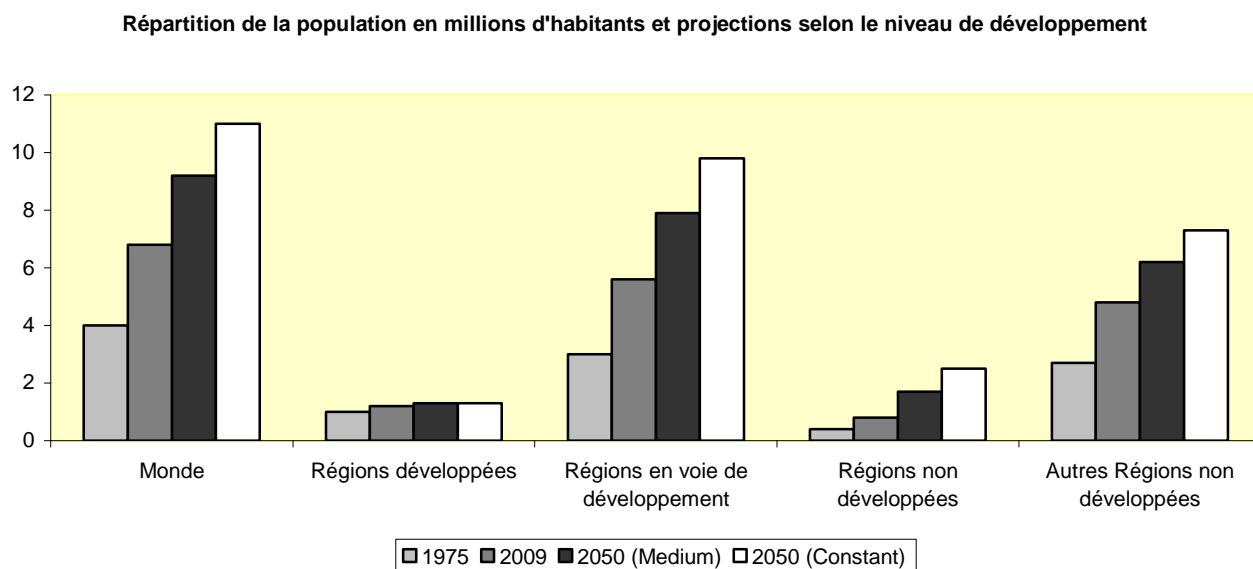
« *La famille sera toujours la base des sociétés* » (Balzac)

1- Contexte démographique et perspectives d'évolution

En 2009, selon la division de la population des Nations Unies, le monde compte 6,8 milliards d'habitants. 1,9 milliard (28 %) sont des enfants de moins de 15 ans ; 65 % les personnes âgées de 15 à 64 ans correspondant aux actifs et 7 % les plus de 65 ans. La très grande majorité de la population est donc composée de familles, les parents représentant la plupart des personnes actives et potentiellement actives.

En 1975, la population mondiale était de 4 milliards d'habitants. Les projections faites pour 2050 prévoient 9,2 milliards (projection moyenne) ou 11 milliards (projection constante) d'habitants dans le monde.

La répartition de la population selon le niveau de développement des pays et selon les continents est la suivante :



Source - Nations Unies - The 2008 Revision

La répartition de la population selon les régions et les continents est présentée soit selon la définition donnée par les Nations Unies, dans un but de collecte et de présentation statistiques, soit selon les conceptions géographiques. En 2009, le Secrétariat des Nations Unies⁷, in « The 2008 Revision », définit les régions dans le monde en trois grands types :

- ✎ « More developed regions » (les « régions » les plus développées) : tous les pays d'Europe, l'Amérique du Nord, l'Australie, la Nouvelle Zélande, et le Japon ;
- ✎ « Less developed regions » (les « régions » moins développées) : une importante majorité des pays d'Afrique, d'Asie sauf le Japon, d'Amérique latine, et des Caraïbes, Malaisie, Polynésie ;
- ✎ « Least developed countries » (les pays les moins développés) : 49 pays dont 33 en Afrique, 10 en Asie, 12 en Amérique latine et Caraïbes, 5 en Océanie.

Ces définitions actualisées en 2009 par les Nations Unies correspondent aux pays développés, en voie de développement et les moins développés⁸. Selon les données de « The 2008 Revision », ce troisième groupe de pays est sous divisé en deux catégories non agrégées, avec un sous groupe « autres régions moins développées » qui rassemble les 16 pays « les moins avancés » et les plus pauvres du monde⁹.

1.1 - Indicateurs démographiques : le poids des familles

Au niveau mondial, la définition de familles diffère énormément d'où l'impossibilité d'obtenir des statistiques fiables et homogènes (familles recomposées, polygames, castes). Pour obtenir des comparaisons sur la situation des personnes d'âge actif, il a été retenu celle représentant la majeure part de la population des familles. Il s'agit de la population des personnes âgées de 15 à 64 ans, selon les définitions retenues par l'organisation internationale du travail. Cependant selon les pays, les jeunes âgés de 15 ans sont en formation, mariés ou actifs.

⁷ D'autres définitions de classements par pays sont retenues par les institutions des Nations Unies (Division de la population, PNUD, OMS, Unesco....) ; ainsi que dans les travaux démographiques (Ined, Eurostat, Berlin Institut)

⁸ Par convention linguistique, dans la plupart des travaux francophones.

⁹ Afghanistan, Bangladesh, Bhutan, Cambodge, Haïti, Kiribati, République démocratique du Laos, Maldives, Myanmar, Népal, Samoa, Iles Salomon, Timor, Tuvalu, Vanuatu, Yémen.

La population d'âge actif

En 2008, comme en 2006, en moyenne dans le monde la population d'âge actif représente 65 % de l'ensemble de population¹. Cette situation représente, outre une opportunité économique, un nombre important de familles, 28 % de la population sont des enfants de moins de 15 ans.

Dans de nombreux pays en développement, la population d'âge actif est très élevée en raison de la diminution récente de la fécondité et du faible vieillissement de la population. C'est le cas en Chine, en Corée du Sud et en Russie où les actifs représentent 73 ou 72 % de la population, la part des enfants ayant fortement diminué. Dans ces pays, les familles ont peu d'enfants (un enfant unique), les solidarités familiales qui permettaient aux parents de s'occuper des enfants pendant qu'ils travaillaient sont plus difficiles : en Chine et en Corée parce que les grands parents restent au village, et en Russie en raison de la chute du vieillissement de la population.

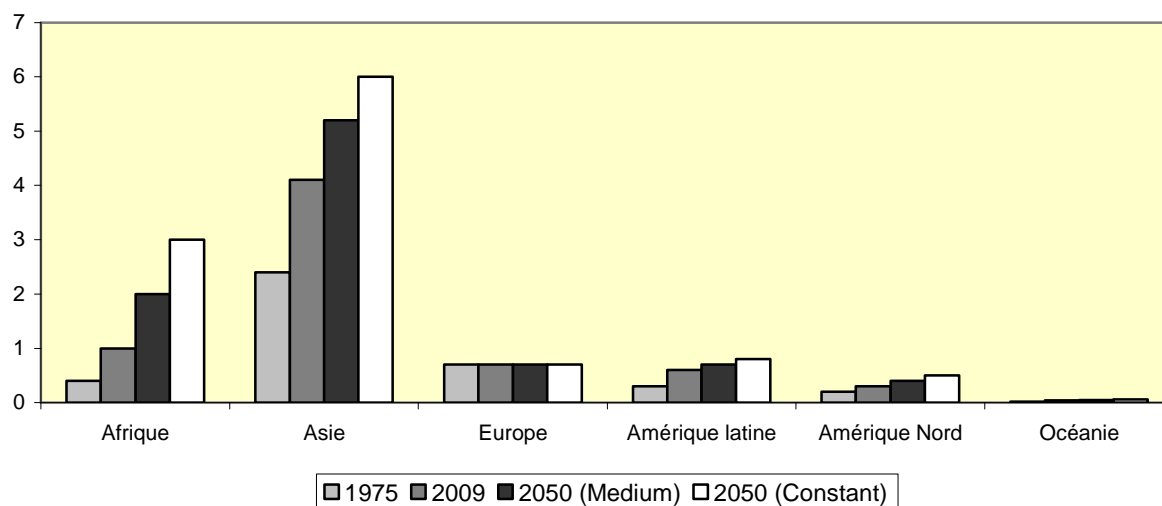
Aux Etats-Unis, au Royaume Uni, en Allemagne, les personnes d'âge actif représentent une forte proportion de population entre 67 et 66 % ; En Afrique du Nord, ils sont 69 % en Tunisie et 65 % au Maroc. En Afrique de l'Ouest et centrale, les personnes d'âge actif sont moins nombreuses entre 57 à 47 % en raison des très fortes proportions d'enfants de moins de 15 ans (près de 50 % en Ouganda, au Congo, Burkina Faso, Angola, Nigeria) et représentent un grand nombre de familles très nombreuses. Les plus fortes proportions de personnes d'âge actif sont observées dans les Emirats Arabes Unis et au Qatar, pour des raisons différentes d'attraction de travailleurs immigrés sans leur famille.

Les situations des familles et leur proportion restent très contrastées selon les pays. La plupart des pays développés ou en émergence présentent des profils proches : familles représentant l'essentiel de la population active – et en âge d'être active- et sont en âge de garantir le renouvellement des générations. Les politiques de protection sociale en soutenant les familles contribuent à réguler la démographie, à améliorer les conditions de vie, à diminuer les risques de pauvreté. Ces hypothèses souvent avancées dans les études sont à replacer dans le contexte de chaque pays. Aussi quelques caractéristiques de population sont-elles présentées dans ce sens. Ces résultats confirment dans l'ensemble une forte proportion de familles avec enfants parmi la population mondiale.

1.2 - Plus d'un habitant sur deux vit en Asie

La répartition de la population - et ses évolutions de 1975 à l'horizon 2050 - selon les continents est la suivante :

(En millions d'habitants)



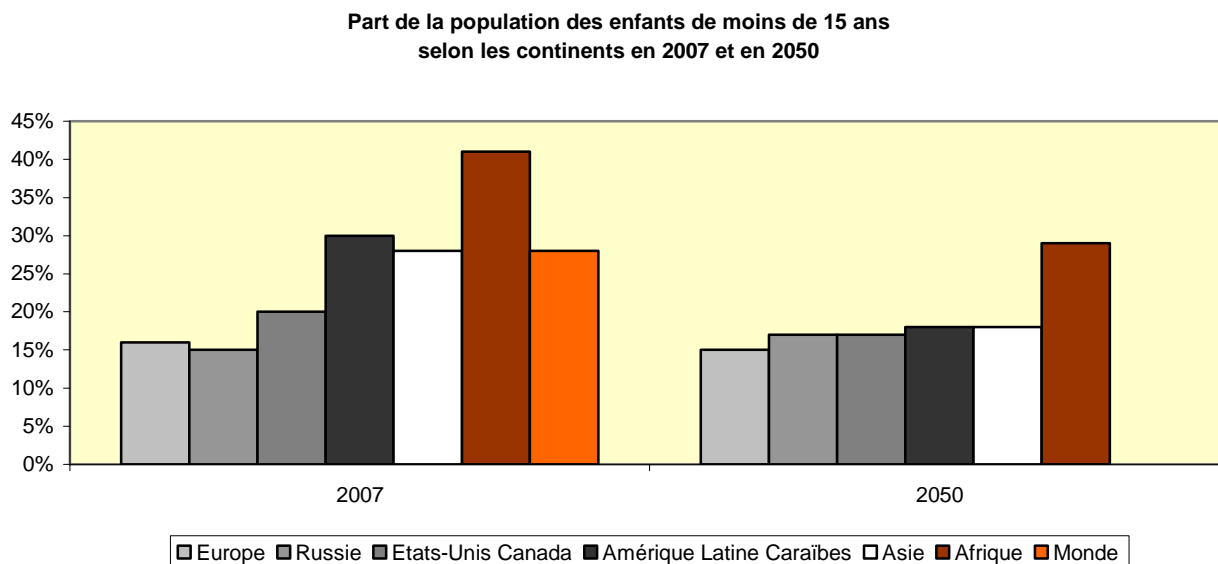
Source - Nations Unies, The 2008 Revision

En 2009, sur 6,8 milliards d'habitants - 4,1 milliards vivent en Asie - 1,0 en Afrique - 0,7 en Europe - 0,6 en Amérique du Sud - près de 0,4 en Amérique du Nord et 0,04 en Océanie (Tableaux Annexe 3). Mais cette répartition inégale de la population selon les continents reflète des disparités de structures des âges, d'espérance de vie, de conditions de vie économiques et sociales, y compris dans un même continent ou un même pays.

L'évolution démographique mondiale dépend de la croissance démographique de l'Asie de l'Est et du Sud Est, intervenue dans la seconde moitié du 20^{ème} siècle et de sa transition démographique.

1.3 - Près d'un habitant sur trois a moins de 15 ans

Les perspectives démographiques tendent vers une diminution généralisée du nombre d'enfants de moins de 15 ans (sauf en Afrique) :



Source 2009 - Berlin Institute for Population and Development, *Europe's Demographic Future – Summary*, « The world growing – Europe in stagnation » - 2008 et ONU 2009 - PNUD 2009¹⁰

Cette proportion, en moyenne de 28 %, d'enfants et d'adolescents de moins de 15 ans varie selon les pays : 15 % en Russie, 16 % en Europe, 20 % aux Etats-Unis et au Canada, 28 % en Asie, 30 % en Amérique Latine et 41 % en Afrique. Ces proportions resteront relativement stables en 2050 en Europe, en Russie, aux Etats-Unis et au Canada. Elles diminueront en Amérique Latine, en Asie et en Afrique, et seront plus uniformes, de 15 à 18 % dans tous les continents, sauf en Afrique qui chutera à 29 %.

La proportion des adolescents et des jeunes diminue dans le monde. Cette diminution est due à la différence des conceptions de la famille, de l'enfance ou du travail dans chaque pays. Les conceptions de l'adolescence et de la jeunesse varient selon les pays. L'absence de prise en compte de l'adolescence est observée dans la plupart des pays hors ceux de l'OCDE.

En Europe et dans les pays développés de l'OCDE, les adolescents en diminution font l'objet d'attentions importantes, compte tenu de leur faible nombre relatif et des enjeux qu'ils représentent pour l'avenir, futures familles et future population active. De même, la notion de jeunesse, comme transition vers l'âge adulte, relève de sens différents selon le niveau de développement et de l'âge moyen d'espérance de vie.

¹⁰ Ces sources ne mentionnent pas la projection de la part des moins de 15 ans dans le monde à l'horizon 2050. Ces projections sont connues selon les continents (Tableau « Structure de la population », voir *supra*).

1.4 - Le vieillissement démographique

En 2009, la population en Europe¹¹ et dans le monde¹² se caractérise par la poursuite du vieillissement généralisé de la population¹³, la relative stabilité de la fécondité, l'augmentation de l'espérance de vie, la diminution du nombre des actifs par rapport à la population inactive – sauf dans les pays de faible fécondité et de faible vieillissement récents - le déséquilibre de la structure d'âges.

Le vieillissement, dû à la diminution du nombre d'enfants par femme et de l'âge de l'espérance de vie, varie selon les pays et les continents. Le taux de fécondité moyen dans le monde est de 2,56 enfants par femme.

Taux de fécondité en 2009

Zone géographique	Taux de fécondité
Europe	1,50
Russie	1,34
Etats-Unis Canada	2,00
Amérique Latine Caraïbes	2,50
Asie	2,40
Afrique	5,00
Monde	2,56

Source 2009 - Berlin Institute for Population and Development, Europe's Demographic Future – Summary, « The world growing – Europe in stagnation » - ONU 2009

La diminution des naissances est caractéristique en Europe et en Asie : En Europe, le taux de fécondité est de 1,50 enfant par femme alors que les familles souhaitent avoir en moyenne 2,3 enfants¹⁴ ; à Taïwan en Corée du Sud et au Japon, ce taux est de 1,4 et 1,3 enfant par femme alors que la moyenne en Asie est de 2,4. Le Japon se distingue nettement des autres pays d'Asie, avec une fécondité la plus faible du monde (1,3 enfant par femme) et une espérance de vie la plus élevée¹⁵ (86 ans), selon l'Institut national japonais sur la population et la sécurité sociale. En 2050, la population diminuerait à 95 millions d'habitants, au lieu de 128 millions en 2004 et 40 % de la population aurait plus de 65 ans.

¹¹ European Commission. The 2009 Aging Report : Underlying Assumption and Projection Methodologies for the UE – 27 Member States, mai 2009. Economic and Social Affairs. Source Eurostat

¹² OCDE, INED, Nations Unies

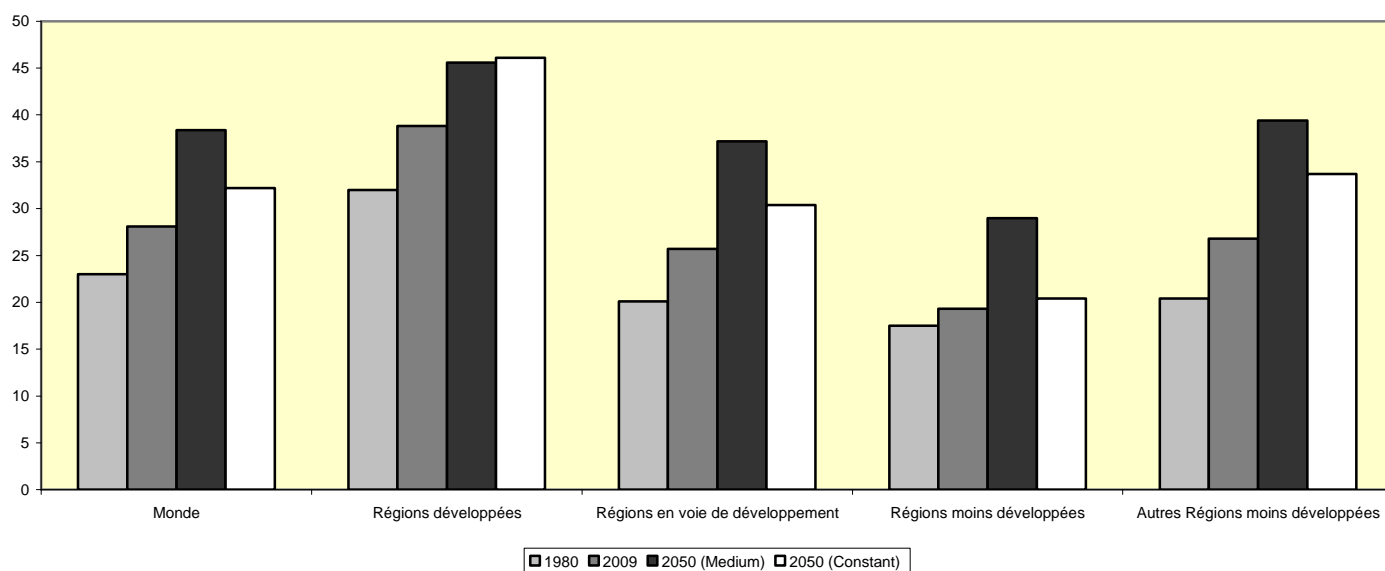
¹³ Pison, Gilles, «Le vieillissement démographique sera plus rapide au Sud qu'au Nord », INED, Population et Sociétés, n°457, juin 2009.

¹⁴ Berlin Institute for Population and Development, Europe's Demographic Future – Summary, « The world growing – Europe in stagnation », 2009.

¹⁵ Martin Claude, « Mortality Decline and Japanese Family Structure », Population and development, Review 9, n°4 – Véron Jacques, « le Japon face au déclin annoncé de sa population », Population et Sociétés, N°449, octobre 2008

Les projections à l'horizon 2060 pour l'Europe et 2050 dans le monde confirment encore plus fortement ces tendances : faible natalité entraînant le vieillissement de la population, accentué par une longévité plus longue. Le graphe suivant illustre les évolutions de l'âge médian dans le monde en 1980, 2009 et les projections pour 2050 selon le niveau de développement des pays :

Age moyen de la population dans le monde, selon le niveau de développement



Source - Nations Unies, *The 2008 Revision*

Le vieillissement de la population évolue différemment selon les pays. En 2009, l'âge moyen au niveau mondial est de 28 ans ; Il était de 23 ans en 1975 et sera de 38 ans (hypothèse moyenne) ou 32 ans (constante) en 2050. La moyenne d'âge des 27 états en Europe en 2008 est de 40, 4 ans ; En 2060, elle serait de 47, 9 ans. En 1950 l'âge médian en Europe était de 31 ans. En 2009, il était de 39 ans et sera de 49 ans en 2050. En 2008, l'Estonie était le pays le plus jeune avec une moyenne d'âge de 33 ans. Quant à l'Allemagne, elle était le pays le plus vieux avec une moyenne d'âge de 44 ans. Elle était de 38 ans en France. En 2060, la Slovaquie et la Pologne seraient les pays les plus vieux d'Europe avec une moyenne d'âge de 55 ans ; Contrairement au Royaume-Uni et au Luxembourg qui deviendraient les pays les plus jeunes, avec un âge moyen de 43 ans. Les écarts d'âge moyen restent importants entre les pays selon leur niveau de développement : de 39 ans en moyenne en 2009 dans les pays développés, à 19 ans en moyenne dans les pays non développés.

Le vieillissement de la population a des incidences sur la diminution relative de la jeunesse. Selon les continents, la structure de la population des jeunes de moins de 15 ans comparée à celle des seniors de plus de 65 ans, en 2007 et en 2050, est la suivante :

Structure de la population en 2007

		Europe	Russie	Etats-Unis Canada	Amérique Latine Caraïbes	Asie	Afrique	Monde
Population (millions)	2007	591	142	335	569	4 010	944	6 828
	2050	542	112	438	783	5 217	1 937	
Age moyen	2007	38,9 ans	37,3 ans	36,3 ans	26,0 ans	27,6 ans	19,0 ans	28 ans
	2050	47,3	43,5	41,5	39,9	39,9	27,4	
Moins de 15 ans	2007	16 %	15 %	20 %	30 %	28 %	41 %	28 %
	2050	15 %	17 %	17 %	18 %	18 %	29 %	
Plus de 65 ans	2007	16 %	14 %	12 %	6 %	6 %	3 %	7 %
	2050	28 %	24 %	22 %	19 %	18 %	7 %	
Espérance de vie (ans)	2007	76	65,5	78,5	73,3	68,0	53,0	
	2050	82	72,9	82,7	79,5	77,2	65,4	

Source 2009 - Berlin Institute for Population and Development, Europe's Demographic Future – Summary - « The world growing – Europe in stagnation” - ONU 2009, PNUD 2009

Les proportions de personnes de plus de 65 ans augmenteront partout dans le monde à l'horizon 2050, beaucoup plus vite en Amérique latine, passant de 6 à 19 % de la population et en Asie de 6 à 18 %.

Principaux indicateurs démographiques en Europe

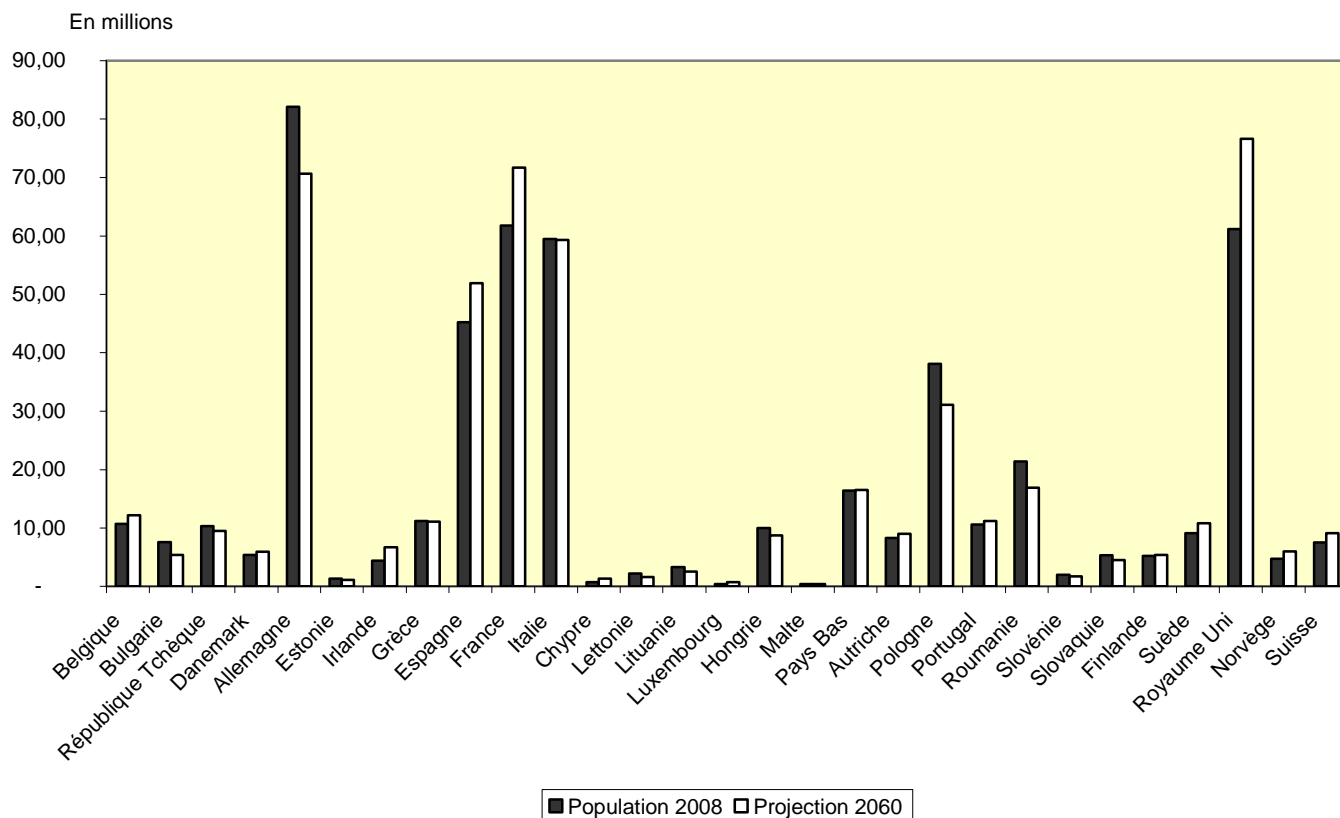
Caractéristiques population	2009 (mai)	2060
Population totale de l'UE	495,4 millions d'habitants	505,7 millions d'habitants
Migration cumulée	59 millions	Italie 12 millions Espagne 11,6 millions Allemagne 8,2 millions Grande Bretagne 7,8 millions
Migration nette /an	1,680 million	0,800 million
Age médian	40 ans	48 ans
Taux de fécondité	1,55 enfant/femme	1,67 enfant/femme
Age espérance de vie	76 ans	84,5 ans
Structure d'âge 0 - 14 ans		
15 – 64 ans		
+ 65 ans	85 millions	151 millions
+ 80 ans	22 millions	61 millions
Proportion d'inactifs	65,5 %	70 %
Population active	86 millions	33 millions
Rapport actif / inactif	4 actifs 1 inactif	2 actifs 1 inactif

Source - European Commission. The 2009 Aging Report : Underlying Assumption and Projection Methodologies for the UE – 27 Member States, mai 2009 - Economic and Social Affairs
Source - Eurostat

Ces données, enregistrées au 31 décembre 2008, se confirment au 31 décembre 2009 dans l'UE à 27 avec la naissance de 5,4 millions d'enfants et 499,8 millions d'habitants¹⁶, soit 2,1 millions de plus qu'en 2007 du fait de l'accroissement naturel de 0,6 million de personnes et du solde migratoire de plus de 1,5 millions de personnes.

L'Europe avec près de 500 millions d'habitants se caractérise par une proportion importante de personnes inactives en 2009 (une sur cinq) ; Cette tendance est appelée à s'accroître selon les projections de l'ONU en 2060 (une sur trois).

Population en 2008 et projections en 2060 : 27 pays de l'UE



Source – Eurostat – ONU - 2009

En Europe, les principales évolutions de populations d'ici 2060 seraient les suivantes :

- Le Royaume Uni deviendrait le pays le plus peuplé d'Europe, avec 77 millions d'habitants, contre 61 millions, troisième place en 2008 ;
- La France resterait en deuxième position avec 72 millions d'habitants alors qu'elle en compte 62 millions aujourd'hui (64 millions en janvier 2010) ;
- L'Allemagne, la plus peuplée en 2008 avec 82 millions d'habitants passerait en troisième position pour atteindre 70 millions en 2060 ;

¹⁶ Eurostat, « EU-27 population continues to grow », Données en Bref, 31/2009. Rapport de l'Office Statistique des Communautés Européennes, 3 août 2009

- L'Italie serait le quatrième pays avec 59 millions d'habitants en 2008 et resterait au même niveau en 2060 ;
- L'Espagne passerait de la troisième position en 2008 avec 45 millions d'habitants à la cinquième en 2060 avec 51 millions ;
- La Pologne, 6^{ème} pays garderait la même position, mais passerait de 38 millions d'habitants à 31 millions ;
- La Roumanie, 7^{ème} pays, resterait à cette place, mais diminuerait de 21 millions d'habitants à 17 millions.

A titre de comparaison, aux Etats-Unis, la population de 296 millions d'habitants en 2008 passerait à 420 millions en 2030, contrairement à l'Europe qui maintiendrait à peu près sa population.

Les plus fortes évolutions de population seraient enregistrées à Chypre (+ 66 %), en Irlande (+ 53 %), au Luxembourg (+ 52 %), au Royaume Uni (+ 25 %), en Suède (+ 18 %). A l'inverse, la Pologne, la Roumanie, la Lituanie, la Lettonie et la Bulgarie perdraient de 18 à 28 % de population.

L'Europe de l'Est et la Russie connaissent un fort vieillissement de population. La faible fécondité relative (1,8 enfant par femme), la baisse de la natalité, une espérance de vie plus courte, le déséquilibre de la structure des âges, liés aux troubles historiques au 20^{ème} siècle, constituent les causes cumulées de la difficile transition démographique¹⁷. La « troisième transition », après la transition politique et la transition économique de la Russie, est la transition démographique : la Russie prévoit de perdre 17 millions d'habitants à l'horizon 2025, notamment parmi sa population active. Le gouvernement envisage de centrer les efforts sur l'éducation et la formation pour augmenter la productivité¹⁸.

La Roumanie

Le taux de fécondité est de 1,52 enfant par femme, l'un des plus faibles d'Europe (Slovaquie : 1,47, Eurostat 2008). Sa population est de 21,4 millions d'habitants en 2008. Pays le plus peuplé d'Europe de l'Est, après la Pologne (38,1 millions d'habitants), à l'horizon 2060, elle ne compterait plus que 16,9 millions d'habitants : 3, 2 millions d'enfants ont de 0 à 14 ans ; Ils ne seront plus que 1,9 millions en 2060. 3, 1 millions de personnes ont plus de 65 ans en 2008, elles seront 5,9 millions en 2060. La population entre 15 et 64 ans (population active potentielle) passera de 14,9 millions à 9 millions.

Depuis 2000, la Roumanie a mis en place des agences de politique familiale, sur le modèle français des Caf¹⁹ ; Les principaux défis portent sur la relance de la natalité et la lutte contre la pauvreté.

¹⁷ Avdeev Alexandre, Troisième colloque du GIP SPSI, 8 et 9 décembre 2008.

¹⁸ Banerji Arup, Troisième colloque du GIP SPSI, 8 et 9 décembre 2008.

¹⁹ Missions de la Cnaf en Roumanie.

Principaux indicateurs démographiques et économiques selon les continents

Continents	Superficie (milliers Km)	Population en millions	Revenu National unité brut/habitant	Taux de Natalité	Taux de Mortalité	Mortalité infantile	Nombre enfants /femme	Taux croissance naturelle
Monde	136 137	6 828	9 470	20,1	8,6	48,1	2,52	11,5
Afrique	30 300	1 009	2 510	35,6	13	84,9	4,57	22,6
Amérique latine	20 310	586	8 220	19,4	6	20,5	2,32	13,4
Amérique Nord	21 776	345	40 990	13,6	8,2	6,1	2	5,4
Europe	23 061	731	21 470	10,2	11,8	8,2	1,46	-1,6
Océanie	8 564	35	23 320	16,4	0,5	25,0	2,28	8,9
Asie	31 877	4 121	6 201	18,7	7,4	41,6	2,31	11,3

Source - Nations Unies 2009 - INED 2009 - PNUD 2009

2 - Les familles dans les pays de l'OCDE et leurs évolutions

Les projets familiaux et les évolutions de la famille se fondent sur des conditions de contexte favorisant ou non le projet familial d'enfant (s)²⁰ :

- le contexte général : stabilité politique, économique et sociale, ambiance générale, confiance collective dans l'avenir ;
- le fondement culturel historique : la transmission culturelle des comportements de projets familiaux ; Les représentations de la famille ; Les sentiments d'appartenance à l'histoire collective (exemple de la révolution féminine en France) ;
- les dispositions personnelles : avoir un partenaire stable, des ressources, un logement, une histoire personnelle positive de sa propre enfance.

La taille des familles et leur structure, leurs conditions de vie, sont significatives également du dynamisme économique et démographique de chaque pays²¹. Ce dynamisme est dépendant des options politiques locales, des contextes politiques d'aides aux familles, des comportements sociaux, des conditions d'accès à l'emploi, des interdits ou des acceptations de toutes les formes familiales. Aussi chaque pays présente des singularités d'évolutions des familles.

²⁰ Donati Pascale, « Ne pas avoir d'enfant », Dossier d'études n° 11, 2000 et les travaux d'Anne Claude Le Voyer, Ined.

²¹ Godet Michel, « Le choc de 2006. Démographie, croissance, emploi. Pour une société de projets », Odile Jacob. Julien Philippe, « Onze fonctions pour qualifier les grandes villes », Insee Première, n° 840, mars 2002. Aglietta Michel, Blanchet Didier, Héran François, « Démographie et économie », Conseil d'Analyse Economique, Revue Analyses Economiques, n°12

Ces structures caractérisent des comportements sociaux au regard de conceptions d'autres formes familiales, ou d'autres effets, dont ceux des politiques familiales : les formes les plus fréquentes et les mieux connues dans les pays occidentaux sont les familles couples, les familles monoparentales, les familles recomposées, les familles nombreuses, les familles dont les enfants sont nés hors mariage, les familles précoces.

De très nombreuses autres formes familiales pourront être évoquées dans ce développement, mais il n'est pas certain de pouvoir les identifier statistiquement, faute d'information disponible.

2.1 - Panorama et évolutions des familles par rapport aux ménages de l'OCDE

Le graphe en annexe 1 (Répartition des ménages et des familles dans les pays de l'OCDE) présente un panorama des principales formes de ménages et de familles dans les pays de l'OCDE, d'après la base de données « familles » établie à partir de l'agrégation des statistiques nationales de trente-sept pays en 2008²².

La répartition de la population des ménages et des types de familles selon les pays montre des corrélations : en Europe du Nord, Danemark, Finlande, Norvège, Allemagne, Autriche, Pays-Bas, Suisse, la proportion de ménages d'une personne est de l'ordre de 40 % de l'ensemble des ménages. 30 % le sont en France, en Belgique, au Royaume-Uni, 27 % en Australie, aux Etats-Unis et au Japon.

Moins de 20 % le sont dans les pays du Sud et de l'Est de l'Europe (Grèce, Portugal, Roumanie, Slovaquie). Une corrélation pourrait être établie entre le niveau de richesse des pays et l'importance relative du nombre des ménages isolés (espérance de vie élevée ; Célibataires sans enfant). En Europe du Nord, la décohabitation familiale des jeunes est plus précoce que dans les autres pays. De même, les proportions de ménages isolés sont significatives de modes de vie des familles²³ comme des ménages dans la plupart des pays développés²⁴.

La place des familles dans les ménages est forte en Corée, en Europe du Nord et en France ; Elle est faible au Japon. La proportion de familles avec enfants, par rapport à l'ensemble des ménages, représentée dans le graphe en annexe 1, est la plus forte en Australie, Irlande, Italie, Corée, Pologne : plus des deux tiers des ménages sont composés de couples avec enfants (familles de deux parents avec enfant(s)) ; La proportion de familles avec enfants est moins élevée en Allemagne, au Danemark, aux Etats-Unis, en Finlande, au Pays Bas, en Suisse, où elles représentent moins des deux tiers des ménages. C'est au Japon qu'elle est la plus faible concernant un quart des ménages. Trois ménages sur quatre vivent en Corée, un sur deux en Europe du Nord (Danemark, Finlande) et de l'Est.

²² La base de l'OCDE de données sur la famille est mise à jour régulièrement. En décembre 2008, elle met à disposition 37 indicateurs. En Juin 2009, 52 indicateurs sont disponibles.

²³ de Singly François, « Politiques de l'individualisme », avec Philippe Corcuff et Jacques Ion, La Discorde, 2005.

²⁴ Statistiques des ménages, ONU, Révision 2008.

La grande majorité des ménages vivant en couple a des enfants. Au niveau mondial, le mode familial le plus fréquent est représenté par les ménages constitués de couples avec ou sans enfant (Familles couples). La proportion moyenne dans les pays de l'OCDE, par exemple, est de 58 % par rapport à l'ensemble des ménages. La répartition des familles selon le nombre d'enfants est très variable selon les pays. La Turquie se caractérise par sa plus forte proportion de familles nombreuses ayant de jeunes enfants ainsi que le nombre le plus bas de couples sans enfant.

Les Etats-Unis, le Canada, la Nouvelle Zélande et la Norvège concentrent les familles ayant le moins d'enfants, les familles composées d'un enfant sont les plus nombreuses. Les pays dont le nombre de familles d'un enfant est le plus important sont les pays de l'Est (Bulgarie, Estonie, Pologne, Roumanie) et du Sud (Portugal, Italie, Espagne).

2.2 - Les familles couples avec enfants

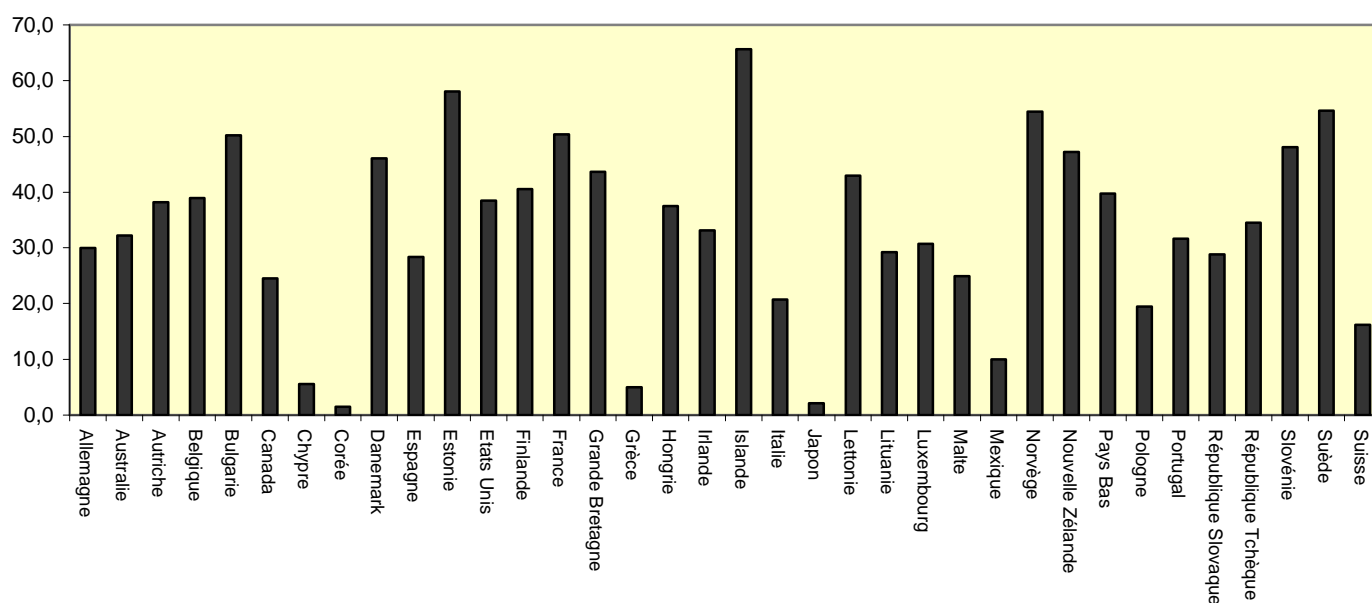
Les familles couples avec enfants apparaissent le modèle dominant dans le monde : 83 % des enfants dans 22 pays de l'OCDE vivent avec leurs deux parents. A titre d'exemple, en France, le « modèle » de la famille est constitué de deux parents et de deux enfants. Sur 8,6 millions de familles en France : 42 % ont un enfant, 38 % deux enfants, 20 % trois et plus. Sur dix familles, quatre ont un enfant, quatre en ont deux, deux ont trois enfants ou plus. Parmi ces familles, près d'une sur dix est recomposée, près de deux familles sur dix sont des familles monoparentales.

Les familles, dont les enfants sont nés hors mariage, sont l'une des évolutions des conceptions du mariage et des fondements présidant aux projets de vie familiale des familles couples avec enfants. Les naissances hors mariage sont inégalement significatives. L'OCDE met en parallèle les taux de naissances hors mariage et les taux de fécondité : l'hypothèse se vérifie d'une corrélation entre les situations de naissances hors mariage nombreuses et les taux de fécondité élevés et inversement. Le graphique présenté en annexe montre les évolutions selon les pays des naissances hors mariage entre 1970 et 1995 et entre 1995 et 2007.

Les évolutions des naissances hors mariage selon les pays sont contrastées et significatives de changements de comportements des familles et/ou de leur acceptation sociale. Elles sont également significatives, notamment pour la France, de la vie en couple et de projet d'enfant avant le mariage. L'ordre des évènements dans la vie familiale change selon les générations et selon les pays. La Belgique, la Bulgarie, le Luxembourg, Malte, les Républiques Slovaques et Tchèques, les Pays Bas se caractérisent par les plus fortes évolutions de naissances hors mariage de 1970 à 2007.

Le Danemark, la Finlande, la France, l'Irlande, l'Islande, la Nouvelle Zélande, la Norvège, la Suède dont les naissances hors mariage ont fortement évolué jusqu'en 1995, confirment des diminutions sur la période récente, de 1995 à 2007. Ces derniers pays gardent cependant en 2007 les plus fortes proportions de naissances hors mariage, comme le montre le graphique suivant :

Répartition des naissances hors mariage dans les pays de l'Ocde en 2007



Source – OCDE - Base de données sur la famille, Direction de l'Emploi, du travail et des affaires sociales - décembre 2008

Le Japon, la Corée, la Grèce, le Mexique se distinguent par des taux très bas de naissances hors mariage. Les modèles culturels privilégient les naissances en étant marié. L'Islande, avec plus de 60 % de naissances hors mariage est suivie avec des taux voisins de 50 % par l'Estonie et la Slovénie, la Norvège, la Suède, la Bulgarie, le Danemark, la France, la Nouvelle Zélande ; Dans les pays du Nord et en France, les couples fondent une famille le plus souvent hors mariage.

2.3 - Les familles nombreuses

Les familles composées de trois enfants et plus vivent le plus souvent au Canada, en Belgique, à Malte, en Irlande, en France, aux Etats-Unis, en Nouvelle Zélande, en Pologne, dans ces pays on enregistre des taux de 7 à 11 % de familles nombreuses. Les pays où les familles ont le moins d'enfants sont les Etats-Unis, Canada, Nouvelle Zélande, Norvège. Les familles ayant un seul enfant sont les plus nombreuses. Les pays dont le nombre de familles d'un enfant est le plus important sont les pays de l'Est (Bulgarie, Estonie, Pologne, Roumanie) et du Sud (Portugal, Italie, Espagne).

On constate dans les pays occidentaux, où vivent des familles pauvres et à l'inverse des familles dont les parents sont de hauts niveaux culturel et social²⁵, que les familles nombreuses sont relativement peu représentées. La Turquie avec 20 % de familles de trois enfants et plus se distingue nettement avec une forte proportion de jeunes enfants de moins de 6 ans (35 % des familles). Dans plusieurs pays les taux de familles ayant de jeunes enfants se situent entre 18 et 20 % : Chypre, Pologne, France, Malte, Pologne, Espagne, Italie, Royaume Uni.

Répartition des familles de 3 enfants et plus selon les pays et avec de jeunes enfants

	Familles 3 enfants et plus	Dont familles avec enfants - 6ans
Belgique	8	16
Canada	8	
Chypre	11	20
Etats-Unis	7	
France	7	18
Hongrie	7	15
Irlande	8	
Luxembourg	8	16
Malte	8	18
Nouvelle Zélande	8	
Pays Bas	7	16
Pologne	9	18
République de Slovaquie	8	17
Royaume Uni	7	19
Turquie	20	35
Moyenne 23 pays Ocde	7	17

Source – Ocde - base famille 2008

En moyenne, 23 pays de l'OCDE comptent 7 % de familles nombreuses sur l'ensemble des ménages.

En Amérique du Nord les familles nombreuses se sont transformées en une génération. Au Canada, les grandes familles nombreuses et élargies de plusieurs générations des années 1980 ont fait place aux familles de 2 enfants, aux familles d'un seul parent et aux familles sans enfant. Aux Etats-Unis, des familles nombreuses dans certaines régions contribuent à maintenir une forte fécondité de 2,05 enfants par femme en moyenne. C'est le cas, à proximité de la frontière mexicaine, où vit la communauté immigrée « d'origine hispanique » selon ses traditions familiales, avec des taux de 2,9 enfants par femme²⁶.

En Amérique du Sud, les situations entre pays sont particulièrement contrastées. Plusieurs pays sont membres de l'OCDE, d'autres sont candidats. Avec 50 pays et plus de 560 millions d'habitants, une croissance démographique annuelle de 1,4 % en moyenne, un taux de fécondité de 2,6 enfants par femme, une espérance de vie de 72 ans, l'« explosion démographique » du 20^{ème} siècle, la forte urbanisation, ont transformé les modèles familiaux. Argentine, Brésil, Colombie, Mexique, Pérou, Venezuela regroupent

²⁵ Paugam Serge, « Les formes élémentaires de la pauvreté », PUF, Paris, mars 2005

²⁶ Pison G., « Forces et faiblesses de la démographie américaine face à l'Europe », INED, Population et Sociétés, n°446, juin 2008.

80 % de la population de l'Amérique du Sud. Au Mexique, l'émigration a contribué à la transition démographique, accentuée par la politique de planification familiale en 1974. L'Uruguay et le Chili se caractérisent par le recul de l'âge à la maternité. L'urbanisation, les échanges migratoires, ont influencé ces changements de comportements, relayés par les programmes de planning familial et les médias. Les femmes illettrées n'ont pas contribué à ces mouvements : elles ont 7 enfants, contre 4,6 pour celles ayant un niveau d'école primaire et 2,6 un niveau supérieur²⁷. Le modèle de la famille nombreuse est remplacé par celui de la famille peu nombreuse en milieu urbain : le nombre idéal est de 2 enfants par femme.

2.4 - Les familles monoparentales

Les familles d'un seul parent sont sans doute les plus étudiées et observées. Le concept de « famille monoparentale » inventé dans les années 1960 par les anglo-saxons (« one – parent – family »)²⁸ est relayé en France dans les années 1970²⁹. Ces familles d'un seul parent recouvrent des réalités différentes selon les pays et se constituent à partir de conceptions différentes de la famille.³⁰ En Europe, la cohabitation de la mère (plus rarement du père)³¹ avec un ou plusieurs enfants résulte du veuvage, du célibat, du divorce ou de la séparation du couple, ces trois dernières causes étant les plus fréquentes depuis les années 1990³².

En 2008, d'après la base de données « famille » de l'OCDE, par rapport à l'ensemble des ménages, les familles monoparentales représentent en moyenne 10 % des ménages des 48 pays membres, avec de fortes différences d'un pays à l'autre allant de 5 % au Danemark et en Suisse, 6 % en Allemagne, 8 % en France, 12 % en Belgique, 13 % en Pologne et République Tchèque, 16 % au Canada et enfin 20 % en Lituanie.

Une famille sur trois en Europe de l'Est et aux Etats-Unis, une sur quatre en Grande Bretagne, une sur dix en Corée, une sur quinze au Japon sont des familles d'un seul parent. Les familles monoparentales sont un phénomène mondial. Parmi l'ensemble des familles avec enfants, les familles d'un seul parent avec des enfants représentent, en moyenne d'après 29 pays de l'OCDE, 18,7 % de familles. Les plus fortes proportions s'observent : en Lettonie (40, 2%), Estonie (34, 1%), Etats-Unis (28, 3%), en République Tchèque (27, 3%) et au Royaume-Uni (26, 4%). Dans les pays de l'Est et anglo-saxons, près d'une famille sur deux (parfois trois) est monoparentale. Par rapport à l'ensemble des familles, les familles monoparentales représentent en moyenne 18,7 % des familles : 18,2 % au Danemark et 15,2 % en Suisse, 18,1 % en Allemagne, 19,7 % en France, 15,6 % en Belgique, 23,6 % en Pologne et 27,3 % en République Tchèque, 19,3 % au Canada et 23,1 % en Lituanie.

²⁷ Hakkert R., « Fécondité souhaitée et non souhaitée en Amérique latine : quelques aspects liés au genre », Nations Unies, Santiago, Chili, 2004.

²⁸ Séchet Raymonde, Eydoux Laurence, David Olivier (1^{ère} partie), Martin Claude avec Milar Jane (2^e partie), « Les familles monoparentales en Europe », CNAF, Dossier d'études, n°54, mars 2004.

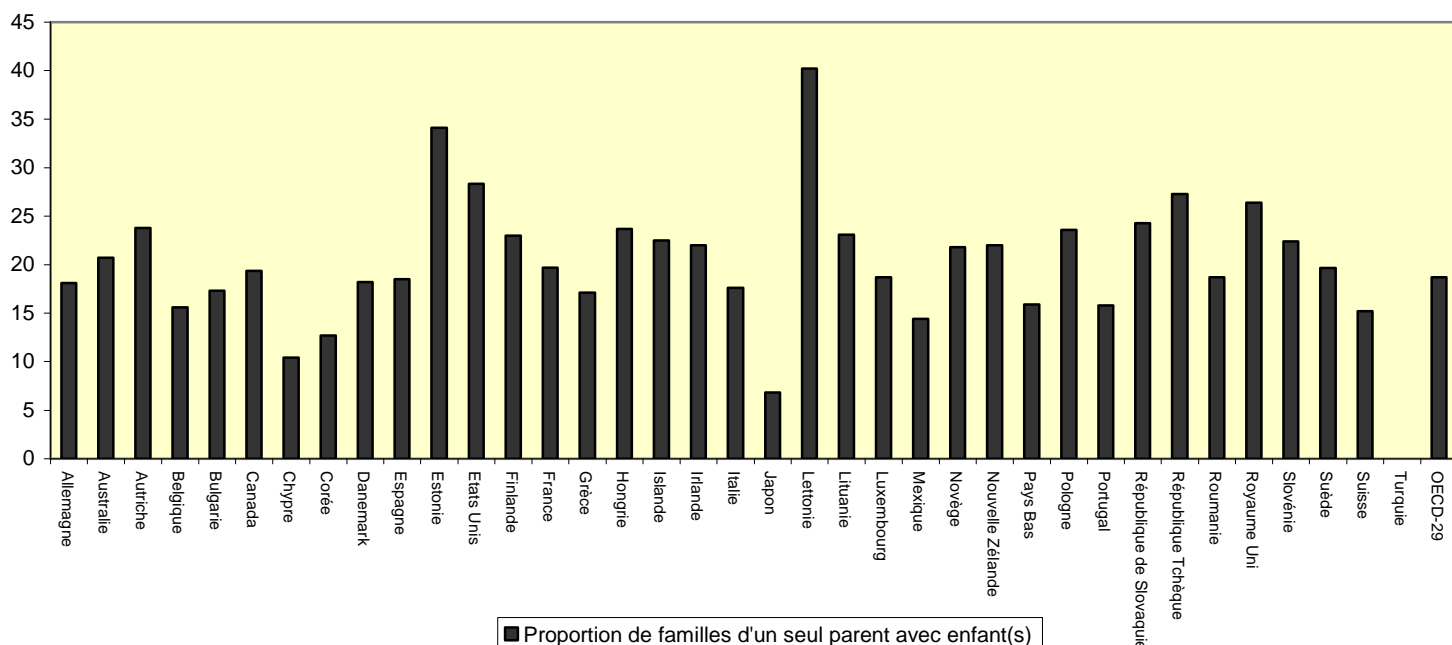
²⁹ Toulemon Laurent, « Les familles monoparentales », Insee, Portrait Social, Contours et Caractères, septembre 1984. Insee, Enquête Emploi, 1999 ; Insee- Ined, Enquête Famille 1999.

³⁰ Théry Irène, « Le démariage, justice et vie privée », Editions Odile Jacob, 1993.

³¹ Chambaz Christine, « Les familles monoparentales en Europe : des réalités multiples », Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité (DREES), Etudes et Résultats, n°66, Juin 2000.

³² Delaunay Berdai Isabelle, « Le veuvage précoce », CNAF, Dossier d'études, n°86, novembre 2006.

**Proportion de familles d'un seul parent avec enfant(s)
par rapport à l'ensemble des familles**



Source – OCDE - Base de données sur la famille, Direction de l'Emploi, du travail et des affaires sociales, décembre 2008

En Slovaquie, Autriche, Hongrie, Pologne, Lituanie, Finlande elles représentent 24 et 23 % des familles, près d'une sur quatre. En Islande, Irlande, Nouvelle Zélande et Norvège elles sont 22 %. La France, Suède, Canada en comptent une sur cinq. Au Luxembourg, Portugal, Danemark, en Allemagne elles représentent près d'une famille sur cinq.

Par contre, les familles monoparentales sont très peu recensées au Mexique avec 14,4 %, en Corée avec 12 % et au Japon avec 6,8 %. Cependant, les chercheurs s'intéressent au phénomène émergent et croissant des familles monoparentales en Corée et au Japon³³. Parmi les facteurs explicatifs, ces évolutions caractériseraient des souhaits d'émancipation féminine et d'autonomie de conditions de vie³⁴. On observe par ailleurs que les familles monoparentales sont plus fortement concentrées dans les grandes villes.³⁵

³³ Rie Kondo, Ph. D., Université d'Okayama (Japon) et Monsieur Heung- Seek Cho, Université nationale de Séoul (Corée), conduisent actuellement une étude comparative internationale (Japon, Corée, Allemagne, France, Etats-Unis) sur l'action sociale et les accompagnements à l'emploi des mères chefs de famille monoparentale au chômage ou en difficulté d'insertion professionnelle (en cours).

³⁴ Séchet R. *et al.* « Les familles monoparentales - Perspective internationale », CNAF Dossier d'études, n°42, mars 2003.

³⁵ Barbier J- C., « Familles monoparentales ; vérité en deçà, erreur au-delà », Recherches et Prévisions, n°21, 1990, et n°38, 1994.

D'autres motifs sont liés à l'influence de la promotion du mariage. Par exemple, aux États-Unis sont associés au modèle familial stable³⁶, des perspectives d'avenir encouragées par l'emploi de tous et la quasi absence de chômage durant ces dernières décennies. La montée des familles d'un seul parent traduit un phénomène émergent : 25 % des adolescents de 15 ans vivent dans une famille d'un seul parent aux États-Unis, 21 % en Suède, 19 % au Danemark, 18 % au Canada, 16 % en Grande Bretagne et en Norvège, 14 % en France³⁷.

Vivre seul avec des enfants, même si le père, dé-cohabitant, contribue à l'éducation et à l'entretien des enfants, représente une forme de fragilité. De nombreux auteurs insistent sur le risque de « désaffiliation » ou d'isolement des familles d'un seul parent³⁸. Outre les modifications économiques de la famille, le passage à une situation de monoparentalité entraîne une modification du réseau familial et social et du processus identitaire de tous les membres de la famille. L'organisation de la vie familiale, l'articulation entre vie familiale et travail, les implications éducatives, les relations sociales, sont plus complexes que dans les familles où les membres du couple se partagent les rôles, s'entraident mutuellement, multiplient les relations sociales, construisent ensemble le projet familial.

Les effets instables des contextes économiques régionaux ou de certains pays renforcent cette fragilité : la crise économique en Argentine en 2005³⁹ a plus fortement perturbé les familles monoparentales que le reste de la population. Les familles d'un seul parent sont plus sensibles aux contextes : les mères seules accèdent plus difficilement à l'emploi, ou acceptent des situations d'emploi précaire⁴⁰.

D'après les informations statistiques relevées par Eurostat en 1998 et diffusées par l'INSEE en France⁴¹, une relative évolution de la proportion de ces familles en dix ans est observée dans tous les pays d'Europe, alors qu'elle avait fortement augmenté entre 1983 et 1996.

Par ailleurs, il faut souligner des interprétations statistiques différentes de ces sources, les définitions n'étant pas identiques, notamment en ce qui concerne la prise en compte ou non de l'âge des enfants (pas de prise en compte de l'âge des enfants jusqu'en 1998⁴²). De même l'absence de conjoint (« de jure » ou « de facto »⁴³) est une notion appréhendée différemment selon les pays. En 1998, sur ces bases, le Royaume Uni comptait 23 % de familles monoparentales, la Finlande 17 %, la France et la Belgique 15 %, l'Autriche 14 %, l'Irlande et l'Allemagne 13 %, le Luxembourg et les Pays Bas 11%, la Grèce et l'Espagne 7 et 8 %, ce qui représentait près d'un tiers de plus de familles monoparentales dans ces pays. Dans les années 2000, les correspondances établies formellement par les statisticiens prennent en compte les enfants à charge des familles jusqu'à l'âge de 25 ans. Le Panel Communautaire des Ménages régulièrement mis à jour permet les comparaisons.

³⁶ Dumont Gérard- François, « Adaptation des politiques familiales aux évolutions des structures familiales », CNAF, Dossier d'études, n° 71, août 2005.

³⁷ OCDE, Base Famille, 2009.

³⁸ Murad Mura, « La vie des gens », Informations sociales, 1990.

³⁹ Argentine, Congrès mondial de la population, 2005

⁴⁰ Méda D., avec Vennat F., « Le travail non qualifié », perspectives et paradoxes, La Découverte, 2004.

⁴¹ Witten P., « Les familles monoparentales dans l'Union européenne : un phénomène qui prend de l'ampleur », Eurostat, Insee Première n°620, décembre 1998.

⁴² Séchet R., David O., Eydoux A., Ouallet L., « Les familles monoparentales – Perspective internationale », CNAF Dossier d'études, n°42, mars 2003.

⁴³ Séchet R. *et al*, op cit.

D'après l'ensemble de ces travaux, on peut relever des tendances et des observations communes : en Espagne et en Italie, le veuvage est la cause principale de la monoparentalité ; Pour les pays nordiques, c'est le divorce qui en est la principale cause. Dans tous les pays, les mères isolées travaillent plus souvent que les autres, mais l'accès à l'emploi diffère selon le soutien de l'Etat. Les jeunes enfants vivent plus souvent avec leur mère ; Les enfants plus âgés vivent plutôt avec leur père, constituant ainsi la plupart des familles d'un parent dont le chef de famille est le père. Les mères élevant seules leurs enfants sont plus souvent issues de milieux défavorisés, elles ont des diplômes moins élevés et en conséquence des emplois plus instables et moins bien rémunérés.

Ces critères cumulés peuvent entraîner d'autres difficultés, la pauvreté en priorité, raison pour laquelle ces familles vivent souvent dans des zones d'habitat social en Europe et font l'objet d'attention de la part des pouvoirs publics. De nombreux pays privilégient leurs aides aux familles monoparentales en mettant en place des dispositifs pour renforcer leur accès au travail (Canada). La Grande Bretagne⁴⁴ s'abstient de toute aide. Les évolutions dans la plupart des pays développés depuis une décennie sont allées dans le sens d'efforts en matière d'accès à l'emploi stable durable, préservant pour ces familles à la fois des ressources et des relations sociales stables.

Autre caractéristique des familles monoparentales, les mères mineures restent très souvent des parents seuls au cours de leur trajectoire de vie. Les motifs de la maternité précoce sont nombreux et résultent d'un besoin de statut. Les mères mineures représentent un modèle familial très présent dans le monde. En moyenne, un enfant sur dix est né d'une mère adolescente. L'Amérique du Sud est très fortement concernée : la maternité précoce représente un signe social de contexte, car la régulation des naissances n'existe pas ou est inadaptée.

Le Mexique rassemble la plus forte proportion de jeunes filles en situation de maternité précoce. Ce comportement résulte de facteurs cumulés. Il s'agit pour les jeunes filles d'échapper à la pauvreté dans un contexte social difficile⁴⁵. L'avortement est interdit, de même que les modes de contraception ; Il n'existe pas de services sociaux de prévention des enfants et des adolescents. Etre mère adolescente ou procéder à la stérilisation sont les seuls choix possibles⁴⁶. Le Chili se distingue également par l'importance du nombre de jeunes mères mineures. Sur la période récente, les maternités adolescentes diminuent au Chili, au Pérou et en Bolivie ; Le phénomène augmente en Equateur, République Dominicaine, Colombie, Haïti. Depuis les années 1990, les jeunes mères restent célibataires et deviennent des familles monoparentales comportant plusieurs enfants.

Ces situations entraînent un très grand nombre de familles monoparentales : les mères des jeunes filles en situation de maternité précoce étaient elles-mêmes des mères mineures. Les effets de transmission d'une génération à l'autre sont souvent observés, les jeunes mères restant plus souvent seules, toute leur vie⁴⁷. Dans les régions pauvres, ces types de comportements sont observés également par l'Unicef.

⁴⁴ Martin C. avec Milar J., Séchet *et al.* op cit.

⁴⁵ Daguerre A., Nativel C., « Les maternités précoces dans les pays développés », CNAF, Dossier d'études n°53, février 2004.

⁴⁶ Dumont Gérard François, Adaptation des politiques familiales aux évolutions de la famille.

⁴⁷ Daguerre A. et Nativel C., op cit.

Des effets de contexte similaires sont observés dans la plupart des pays d'Amérique du Sud, parmi la population la plus précaire. Il en est de même, mais en moins forte proportion aux Etats-Unis. En Bulgarie, Grèce, Hongrie, Islande, Estonie et Lettonie, les grossesses adolescentes, fréquentes en 1980, ont fortement diminué. En Europe, ce phénomène diminue, du fait de l'effort des politiques publiques de prévention en direction de la jeunesse, de soutien aux parents, d'acceptation sociale des formes familiales.

2.5 - Les familles cohabitantes, intergénérationnelles

Selon les pays, les jeunes adultes quittent le foyer familial à des âges différents. Les solidarités familiales entraînent de la dépendance : les jeunes remettent à plus tard leurs projets d'emploi, de couple et d'enfant. La cohabitation des jeunes avec leurs parents contribue au développement du chômage des jeunes, à la réduction de la population active, au vieillissement. La famille cohabitante ne permet pas aux jeunes de s'émanciper.

Un autre aspect de la cohabitation intergénérationnelle favorise l'accueil par les enfants adultes de leurs parents seniors. Les comportements de cohabitation varient selon les pays⁴⁸ : en 2005, 22 à 23 % des hommes et des femmes de 65 à 74 ans de l'Union européenne cohabitent avec un fils ou une fille de moins de 25 ans. En Espagne, en Pologne, à Malte, en Roumanie, en Lituanie et en Lettonie la cohabitation représente 35 à 40 % de ces ménages. Aux Pays Bas (8 %), en Finlande, en Allemagne, au Royaume-Uni et en France, elle varie de 11 à 13 %.

Les pays du Sud de l'Europe pratiquent le plus la cohabitation intergénérationnelle... Mais la cohabitation des jeunes au foyer familial cache des effets de contexte. D'après différentes études, les hypothèses approchées selon les pays pour analyser les causes des différences d'âges de la décohabitation familiale, liées au contexte, sont par exemple, en Europe du Sud, la crise du logement et les pratiques culturelles de solidarité familiale pour expliquer la décohabitation tardive des jeunes ; A l'inverse, en Grande Bretagne, l'absence de politique familiale pour les grands enfants, d'aide à l'emploi pour les jeunes, le taux de chômage peu élevé (quasi plein emploi), les conduisent à travailler dès que possible.

D'autres facteurs sont explorés par les chercheurs.⁴⁹ La décohabitation tardive des jeunes est influencée par des motifs familiaux, des facteurs démographiques et économiques de contexte et infléchissent les comportements. L'explication principale est une représentation de la solidarité familiale, mise en avant comme une valeur sociale forte, connotée positivement comme modèle social, familial et économique. Parmi les autres effets de contexte, l'engagement au regard des études et de l'emploi est un déterminant de la décohabitation dans la trajectoire du jeune⁵⁰.

⁴⁸ Eurostat 2008.

⁴⁹ « Deux pays, deux jeunesse ? La condition juvénile en France et en Italie », sous la direction de A. Cavalli, V. Cicchelli, O. Galland, Presses universitaires de Rennes, collection « Le sens social », 2009.

⁵⁰ Van de Velde C., « Sortir de l'adolescence : comment devient-on adulte en Europe ? », Les Conférences, Cité des Sciences et de l'Industrie, 8 avril 2009. Notes de séance.

En Italie, la cohabitation familiale correspond à un contexte de fort vieillissement de la population, à un important taux d'inactivité des femmes et à un taux très élevé de chômage des jeunes⁵¹. Les jeunes et leurs parents ont une représentation négative de l'avenir de la vie familiale, professionnelle et sociale : les jeunes prolongent la cohabitation familiale, font leurs expériences dans le cadre familial et reportent l'âge de leurs projets professionnels et familiaux.

En France, l'expérience de la cohabitation familiale permet aux parents, préoccupés par les enjeux du diplôme et de la première expérience professionnelle de leurs jeunes, d'anticiper un éventuel déclassement social. La dépendance familiale et le manque d'autonomie risquent au contraire de conduire au désinvestissement et au désintérêt. Les familles favorisées anticipent la décohabitation en finançant un logement indépendant dans un objectif éducatif et de protection. La cohabitation tardive, dans tous les cas, entraîne le jeune à reporter ses projets d'emploi stable, de mise en couple et de projet familial.

Les liens avec les taux de décrochage scolaire dans la trajectoire des âges ont été également établis⁵². Les objectifs européens fixent un taux moyen de décrochage scolaire de moins de 10 % pour les jeunes de 18 à 24 ans. La moyenne européenne était de 15,3 % en 2006, mais avec une forte variabilité : 5 % en Slovénie, 6 % en République Tchèque et en Pologne, 8 % en Finlande ; 11 % des filles et 15 % des garçons en France, aux Pays Bas, en Belgique et au Royaume Uni, 25 % des jeunes à Malte, au Portugal, en Espagne et en Italie. Ce phénomène touche plus souvent les jeunes hommes. Plus le niveau d'éducation est faible, plus le chômage est important.

Au Japon, les familles traditionnelles de trois générations⁵³ sont passées de 54 % en 1975 à 21 % en 2006. Les raisons principales sont : une forte urbanisation, le doublement de la densité de population dans un pays plus petit que la France, l'appropriation des concepts occidentaux, obligeant l'habitat urbain à se réduire, rendant difficile la cohabitation des générations. Une étude réalisée en 2001 montrait le changement des relations entre parents et enfants et entre hommes et femmes ; Le mariage tardif marquait le changement du statut et du rôle des femmes⁵⁴. L'ensemble de ces éléments a eu des effets sur la diminution de la fécondité, le vieillissement de la population et le modèle dominant de la famille avec un enfant unique surprotégé. Pour faire face à ce problème, le Japon anticipe en s'appuyant sur son atout technologique en imaginant des services robotisés.

2.6 - Les couples sans enfant

Un autre indicateur est significatif du projet familial : les femmes sans enfant (à la fin de leur vie féconde). Dans certains pays, environ une femme sur cinq n'a pas d'enfant : Allemagne, Autriche, Finlande, Grande Bretagne, Irlande, Italie, Pays Bas. Les motifs sont très différents selon les pays, selon les types d'emploi des femmes, selon leur niveau d'études, selon le contexte social. Par exemple, en Suède, parmi les femmes esthéticiennes, coiffeuses, celles

⁵¹ Martin C., in Cicchelli V. *et al.*, op cit.

⁵² Commission européenne, Site Europa. Politiques de la jeunesse, 2009.

⁵³ Veron J., "Le Japon face au déclin annoncé de sa population", *Population et Sociétés* n° 449, octobre 2008 ; Martin C., « Mortality Decline and Japanese Family Structure », *Population and Development Review* 9, n°4.

⁵⁴ Atoh M., « Very Low Fertility in Japon and Value Change Hypotheses », *Review of Population and Social Policy*, n°10.

travaillant dans la restauration et l'hôtellerie, plus d'une femme sur cinq n'ont pas d'enfant. Parmi les hypothèses explicatives, ces métiers impliquent une grande disponibilité avec des horaires atypiques, incompatibles avec une vie familiale et des structures d'accueil des enfants. Autre hypothèse avancée dans les études, ces fonctions de représentation et de contact avec le public seraient contradictoires avec une situation apparente de grossesse. Autre exemple, en Espagne, en une génération, à l'âge de 30 ans, 60 % des femmes n'ont pas encore d'enfant, contre 30% de celles de la génération précédente. Au Japon, une femme sur trois de 30 à 34 ans est célibataire, contre seulement 6 % pour les précédentes générations. Dans ces pays, les taux moyens de fécondité sont également parmi les plus bas⁵⁵.

Les plus fortes proportions de couples sans enfant sont observées en Allemagne, en Australie, en Autriche, en Norvège, en Finlande, Nouvelle Zélande, aux Etats-Unis, Pays Bas. Ces pays disposent de politiques familiales pour les familles ; Les principales causes sont liées aux effets du travail, activité privilégiée par les femmes : travailler permet d'avoir un statut, de s'émanciper ; En l'absence de dispositifs tels que des services et des équipements associés à la politique familiale venant en aide à la famille pour s'occuper des enfants, travailler devient pour certaines femmes une priorité devant tout projet familial.

Dans les années 2000, près d'une femme sur quatre en Allemagne n'avait pas d'enfant. Aussi l'Etat fédéral a-t-il mis en place en urgence une politique familiale favorable aux mères qui travaillent de façon à encourager les projets d'enfants : création d'équipements d'accueil des jeunes enfants et mesures fiscales en faveur des familles. En Europe, les pays connaissant les plus forts taux d'activité des femmes sont aussi les pays de plus forte fécondité⁵⁶.

Autre motif d'absence d'enfant, pourvoir assurer son épanouissement sexuel sans avoir d'enfant comme le vit une partie des femmes et des hommes en âge d'avoir des enfants au Canada ou en Amérique du Sud⁵⁷. Le renoncement à avoir un enfant relève assurément le plus souvent d'un choix.

2.7 - Les familles d'enfants adoptés

Les familles adoptives sont très majoritairement, dans tous les pays, constituées d'enfants adoptés à l'étranger. En 2009, près d'un million d'enfants dans le monde connaissent l'expérience de l'adoption internationale. L'adoption internationale concerne des familles adoptives dans la plupart des pays développés et des enfants adoptés originaires d'une centaine de pays en conflit ou en développement. Les coopérations entre pays se développent pour recueillir et adopter les enfants dans de bonnes conditions, construire des liens avec les familles, entre familles et entre pays, accompagner les enfants dans la trajectoire de vie et les parents dans leur rôle de « parentalité adoptive ».

⁵⁵ OCDE, Family database, Social Policy Division, Directorate of Employment, Labour and Social Affairs, december 2008.

⁵⁶ Letablier M-T., Luci A., Math A., Thévenon O., « The cost of Raising children and the Effectiveness of Policies Supporting Parenthood », in European countries : a Literatur Review », INED, Documents de travail, n°158, 2009. Rapport pour la Commission européenne, janvier 2009.

⁵⁷ Dumont G-F., op cit.

Parmi les évolutions structurantes, l'augmentation de pays signataires de la convention de La Haye du 19 mai 1993 sur la protection des enfants infléchit fortement l'amélioration des conditions de l'adoption internationale : en 2009, plus de 80 pays ont signé la Convention de La Haye. Les Etats-Unis - qui accueillent plus de 20 000 enfants chaque année, la moitié des enfants à l'international - l'ont signée le 16 novembre 2007, la Belgique le 26 mai 2005, la Chine le 16 septembre 2005. L'adhésion à la Convention de La Haye se conjugue à l'amélioration des politiques de protection de l'enfance dans les pays signataires.

Sous l'inflexion de la progression du nombre de pays se rangeant dans le cadre de la convention de La Haye, l'adoption internationale se transforme. Les profils des enfants adoptables changent progressivement en conséquence, ceux-ci étant plus souvent des fratries complètes, des enfants âgés d'au moins cinq ans, des enfants avec des pathologies. Ces enfants nécessitent des conditions attentives particulières de veille, d'adoption, d'accompagnement et de suivi.

L'objectif des pays signataires est de protéger les enfants et améliorer les conditions de la coopération entre pays en matière d'adoption internationale : ces pays favorisent de plus en plus les adoptions locales. De fait, le développement des législations préventives dans un plus grand nombre de pays limite les possibilités d'adoptions internationales.

Les familles d'enfants adoptés constituent un réseau inédit comme le montre un exemple de retour au pays d'origine en Corée du Sud : la diaspora des enfants adoptés en Corée du Sud. D'après une étude ethnographique réalisée par une Coréenne⁵⁸ adoptée en France - à l'occasion de retrouvailles avec sa famille biologique d'origine - les caractères identitaires traditionnels se structurent comme en Chine autour de trois types de liens « au sol, à l'école, à la famille ». Aussi les émigrés et les adoptés forment-ils un groupe à part, la « diaspora ».

200 000 enfants d'origine coréenne adoptés à l'étranger entre 1954 et 2003 représentaient une « diaspora » singulière de « population jeune, instruite, dynamique ». Cet enseignement ressort d'une expérience inédite d'un rassemblement de 430 adoptés organisé par le gouvernement Coréen en août 2004 à l'occasion du cinquantenaire de l'adoption internationale.

Bien que les témoignages de Coréens faisant l'expérience d'un retour au pays d'origine soient contradictoires, ils font état de réussites sociales, d'attachement au pays d'origine, de fierté d'avoir été adoptés. Les enfants adoptés entretiennent des liens sociaux avec leur pays d'origine, et dans certains cas, comme dans cet exemple, avec la communauté formée par un ensemble de ces enfants. Des évolutions s'observent dans les conceptions selon les pays des pratiques d'adoption et des liens créés entre familles et entre pays.

⁵⁸ Prébin E., « Trouver la bonne distance : étrangère, marginale, ethnologue et parente en Corée du Sud, La relation ethnographique, terrains et textes. Mélanges offerts à Raymond Jamous, *Ateliers* 33 – 2009.

3 - Quelques caractéristiques sur les familles en Afrique et en Asie

La famille prend des formes différentes dans de nombreux pays : les modèles familiaux sont le plus souvent des organisations sociales qui se transmettent ou évoluent avec le développement, l'urbanisation, la migration, la diffusion des idées, l'influence de la communication par les médias ou les technologies de l'information. De grandes tendances se ressemblent selon les continents comme la diffusion du modèle de la famille nucléaire - deux parents et leurs enfants, avec une tendance à deux enfants - ainsi que l'émergence de la famille d'un seul parent en Amérique Latine, au Japon et en Corée, poursuivant le mouvement des pays d'Europe et d'Amérique du Nord. Les défis sont également liés à l'organisation sociale, aux politiques, aux appartenances culturelles, aux significations de la parenté et du mariage, aux pratiques rurales villageoises, aux conceptions de la famille.

3.1 - La persistance des modèles familiaux traditionnels

L'Afrique et l'Asie connaissent des bouleversements des structures familiales, du fait entre autres de la progression de l'urbanisation et de ses effets indirects : progrès sur l'éducation, la santé publique, l'emploi et l'émancipation des femmes, les conditions de vie. Des quartiers des grandes villes africaines ou asiatiques connaissent des formes de développement comparables aux villes occidentales. Des effets négatifs apparaissent aussi : le surpeuplement dans les grandes villes, la concentration de la pauvreté, les écarts de richesse, de culture...

Les familles nombreuses sont majoritaires dans les pays en développement : en Guinée Bissau, au Niger, en Ouganda, en Somalie, au Tchad, en République démocratique du Congo, en Afghanistan, les familles ont en moyenne 7 enfants⁵⁹. La plupart des pays d'Asie du Sud Est et l'Inde comptent également de fortes proportions de familles nombreuses. Dans ces pays, les enfants représentent une assurance pour l'avenir. En Afrique, en Inde, en Amérique centrale, du fait de systèmes d'alliance et de modèles familiaux polygames ou élargis, les enfants vivent le plus souvent avec leur mère.

Traditionnellement, en milieu rural, les enfants représentent une « assurance vie », un signe de richesse, une main d'œuvre potentielle pour la famille. Les familles cohabitent entre plusieurs générations et s'organisent dans des réseaux informels de solidarité. Les pays d'Afrique et d'Asie sont confrontés aux tensions entre deux modèles : la famille rurale, nombreuse et élargie et la famille urbaine, nucléaire et restreinte.

Les modèles traditionnels des familles en Afrique, en Asie, en Inde du Nord, et leurs modes de fonctionnement singuliers, étudiés par des ethnologues, montrent la complexité à approcher la famille comme un ensemble bien identifié.

⁵⁹ Berlin Institute, 2008, op cit.

3.2 - Les familles polygames

Dans la plupart des pays d'Afrique et dans de nombreuses autres régions du monde, le modèle familial ordinaire reste le foyer polygame, touchant particulièrement l'Afrique du Nord, élargie, représentant plus de 400 millions d'habitants, et l'Afrique noire, de 500 millions d'habitants. La famille est appréhendée différemment selon les régions, selon les réseaux sociaux. Le foyer polygame est un mode d'organisation familiale et sociale.

D'après les travaux ethnologiques de Mikael Houseman, le foyer polygame représente une morphologie sociale stable au regard de l'instabilité des relations conjugales : le caractère structurel de ce modèle contraste avec la fragilité du mariage. Car la polygamie est en fait un mode d'organisation sociale et domestique. Elle n'est pas construite sur la relation entre mari et femme. Elle s'édifie à partir des relations homo- sexuées entre les différentes épouses d'une part, et les hommes mariés, frères cadets et fils, d'autre part. Les liens constitutifs de la polygamie sont par définition conflictuels⁶⁰.

L'époux chef de famille organise la vie relationnelle et sociale de la « maison » et de ses différentes « cuisines » : chaque co-épouse et ses enfants dispose d'une « maison cuisine » à proximité de la maison principale. Les capacités du chef de famille à gérer les conflits et à conduire harmonieusement cette « PME domestique » pouvant représenter une cinquantaine de personnes, contribuent à asseoir son prestige et sa notoriété.

Ce mode de vie et d'organisation évolue dans le temps, avec les départs, les décès, les nouvelles arrivées, les naissances, l'abandon de « cuisines », la construction de nouvelles. Ces modèles sociaux intègrent l'arrivée d'enfants nés de liaisons pré maritales ou hors mariage du conjoint, ou de relations extra conjugales des co-épouses. Les relations se compliquent, mais en même temps, ces évolutions rendent pérennes les structures familiales.

Car « dans les faits, les foyers polygames sont avant tout caractérisés par la métamorphose continue et des recompositions successives ». La polygamie répond à deux aptitudes : « fournir le modèle pour une morphologie sociale stable » ; Régir les relations de mariage dans le flou et l'instabilité.

L'expérience ainsi observée dans le « pays beti » du Sud Cameroun fait écho dans une grande partie de l'Afrique⁶¹ : 40 % des femmes de l'Afrique centrale et de l'Ouest sont concernées par la polygamie. Cette morphologie sociale peut en outre intégrer des personnes « rattachées », *a priori* étrangères à la famille. Des personnes proches de la famille – amis ou anciens domestiques vivant une relation de proximité – peuvent adopter le nom familial du « maître » de maison et au fil des générations, faire partie intégrante de la famille⁶².

⁶⁰ Houseman M., « Les épouses de mon père. A propos de la polygamie en pays beti », La relation ethnographique, terrains et textes. Mélanges offerts à Raymond Jamous, *Ateliers* 33 – 2009.

⁶¹ Tabutin D., Schoumaker B., « La démographie du monde arabe et au Moyen Orient des années 1950 aux années 2000. Synthèse des changements et bilan statistique. INED, Population, n°60, 2005.

⁶² Houseman M., Légonou B., Crépin X., Massy C., « Note sur la structure évolutive d'une ville historique. L'exemple d'Abomey (République populaire du Bénin) », Cahiers d'études africaines, n°104, 1986.

3.3 - Les évolutions du modèle traditionnel au Maghreb et au Moyen Orient

Le Maghreb et le Moyen Orient se caractérisent par les plus forts écarts de comportement démographique, de conceptions de la famille, de développement économique, avec les pays parmi les plus riches du monde (Emirats du Golfe) et les plus pauvres du monde (Yémen, Palestine). Avec plus de 400 millions d'habitants et 20 pays, le PIB représentait en moyenne 5 800 \$ en 2002, de 770 \$ au Yémen, 19 000 \$ au Koweït et en Israël. Un adulte sur trois est analphabète (60 % en Irak).

La croissance démographique, forte dans les années 1980, s'est ralentie dans les années 2000 : de 2 % en moyenne, elle est plus élevée que dans les autres régions en développement, avec une fécondité moyenne de 3,4 enfants par femme, au-dessus de la moyenne mondiale (2,7 %). En Tunisie et en Algérie la fécondité est de 2 enfants par femme.

Les transformations et les écarts entre pays les plus caractéristiques concernent la nuptialité, l'âge au mariage, le célibat, la polygamie, les ruptures d'unions, l'accès à l'éducation des hommes et des femmes, l'urbanisation et ses effets sur le développement, l'économie, les pratiques familiales.

Le modèle familial traditionnel se transforme dans plusieurs pays. Le mariage précoce des jeunes filles, l'endogamie du fait d'unions entre cousins, la polygamie, les ruptures d'unions (répudiation, divorce, veuvage précoce du fait de l'écart d'âge entre conjoints) évoluent de façon contrastée. La famille intervient moins souvent dans le choix du conjoint de la jeune fille⁶³. La polygamie, autorisée avec un maximum de quatre épouses, est interdite en Turquie depuis 1926 et en Tunisie depuis 1956. Elle concerne aujourd'hui environ 3 à 5 % des femmes de cette région, et 9 % en moyenne de celles de l'ensemble des pays du Maghreb et du Moyen Orient.

Le mariage endogamique entre parents permet de préserver le patrimoine familial dans la même famille. Cette pratique représente 23 % des mariages en Turquie, 53 % au Koweït, 58 % en Arabie Saoudite. En Egypte et en Algérie, le mariage se pratique entre parents éloignés. En Tunisie, il n'existe pratiquement plus. Dans la plupart des autres pays, deux mariages sur trois ont lieu entre non parent⁶⁴.

⁶³ Tabutin D., Schoumaker B., « La démographie du monde arabe et au Moyen Orient des années 1950 aux années 200. Synthèse des changements et bilan statistique. INED, Population, n°60, 2005.

⁶⁴ Tabutin D., Schoumaker B., op.cit.

3.4 - La famille traditionnelle « complexe » en Inde et en Asie

D'autres modèles de familles traditionnelles, « élargies » sont communs en Asie du Sud Est, ou en Inde du Nord, caractérisés par les castes villageoises. Des formes de vie familiale complexes existent dans d'autres régions du monde. Avec 1,2 milliards d'habitants en 2008 en Inde, le nombre relatif de familles complexes était important ; L'âge médian des femmes au premier mariage est de 17,2 ans, très précoce en milieu rural, plus tardif en milieu urbain : il était de 13 ans en 1891 et de 16 ans en 1961 ; Contre 24 à 29 ans pour les hommes.

L'organisation sociale de l'Inde est influencée par la Grande Bretagne depuis le 17^{ème} siècle, avec la Compagnie des Indes orientales, jusqu'en 1947, à son indépendance. Les Britanniques ont développé l'industrie, l'agriculture, le réseau de communications, le réseau ferré. En 1950, un programme de planification familiale a entraîné un ralentissement de population qui ne s'est pas poursuivi. En 2009, les défis du gouvernement étaient de réguler l'accroissement de population et de diminuer la pauvreté, l'Inde (avec l'Asie du Sud) étant la deuxième région la moins développée dans le monde après l'Afrique sub-saharienne.

L'Inde domine l'Asie du Sud, avec des situations contrastées dans ses 28 Etats. Avec un taux d'accroissement démographique de l'ordre de 2 % par an, l'Inde pourrait à l'avenir devenir le pays le plus peuplé du monde avant la Chine. D'après les Nations Unies, à l'horizon 2040, l'Inde atteindrait 1,6 milliards d'habitants et la Chine 1,4 milliards d'habitants. Le mariage précoce des jeunes filles rend difficile la transition démographique et économique : la fécondité est de 3,2 enfants par femme. La jeunesse de la population représenterait un frein à la baisse de la natalité car le nombre de femmes en âge d'avoir des enfants est élevé.

Les priorités portent sur l'éducation, le logement, la santé et l'emploi. De nombreux enfants travaillent et sont particulièrement vulnérables ; La densité est élevée avec 324 habitants au km², avec une forte urbanisation dans les territoires de Delhi et de Chandigarh. L'indicateur de développement humain (IDH) était de 0,60 en 2004 (0,74 en moyenne dans le monde) ; Le PIB est de 3 000 \$ (trois fois inférieur à la moyenne mondiale) et le taux d'alphabétisation des adultes est le plus bas du monde (50 % des femmes sont analphabètes, dont 88 % dans la région du Kerala)⁶⁵.

Cette situation résulte de l'inégalité d'accès à l'éducation des filles et de la préférence éducative accordée aux garçons. Non instruites, les jeunes femmes transmettent à leurs enfants les effets de l'absence d'éducation : non prise de conscience dans le domaine de la santé publique, faible niveau de qualification, difficultés d'accès à l'emploi. Ces comportements se perpétuent de génération en génération et diffusent la précarité.

Dans la plupart des pays d'Asie du Sud Est, en Inde, le modèle familial est le ménage fondé sur un système de groupes sociaux ou de castes. Comme le foyer polygame, ces catégories sont difficiles à établir de façon statistique, ces modèles de familles représentant un mode de fonctionnement social. Les situations familiales se compliquent avec l'intégration de personnes ou d'enfants rattachés.

⁶⁵ Véron J., « La démographie de l'Asie du Sud des années 1950 aux années 2000. Synthèse des changements et bilan statistiques. INED, Population, n°63, 2008.

La Chine : les familles d'un seul enfant

La politique familiale de « l'enfant unique » en Chine date de 1979⁶⁶. Elle trouve son origine dans les années 1950 : fondé sur les structures traditionnelles de la famille chinoise, l'objectif de la Chine est d'encadrer la société et de réguler l'urbanisation. La population est organisée en groupes sociaux constitués selon des lieux d'habitation et de travail, de limitation des naissances et de contrôle des déplacements.

Les familles sont assignées à n'avoir qu'un seul enfant sous peine de pressions et de sanctions. Les programmes de planification des naissances, de stérilisation et d'avortement, se multiplient. La transition démographique très rapide s'est accompagnée d'une transition économique. Les parents privilégient la naissance sélective des garçons (120 garçons pour 100 filles en 2005) pour garantir les conditions économiques de leur vieillesse. Les effets de la limitation des naissances et de leur masculinité accentuent les phénomènes de vieillissement de population. La santé publique (vaccination, hygiène), la diminution de la mortalité infantile, l'éducation pour tous, l'amélioration de l'alimentation, la création de moyens de communication, contribuent également au vieillissement de la population⁶⁷.

Avec 1,3 milliards d'habitants en 2009, la Chine représente un tiers de la population d'Asie et un cinquième de la population mondiale ; Son objectif aujourd'hui est de relever le défi du vieillissement.

3.5 - Parenté et liens familiaux : exemple des castes en Inde du Nord

Les castes indiennes du Nord mettent en évidence la complexité à concevoir le modèle familial. La famille se construit par affinités, amitiés, ou de proximité de liens familiaux, à partir d'« adoptions » successives de membres « frères », « fils », « pères ». Les époux de deux sœurs deviennent « frères » ; Les co-épouses deviennent « sœurs »⁶⁸. Les sœurs peuvent se donner ou s'échanger les enfants. Les hommes décident des « adoptions ». Les liens de parenté se construisent à partir de liens consanguins et de liens sociaux.

Les pratiques de mariage se constituent de la même manière, selon des modèles singuliers de parenté. Une étude réalisée à partir d'un échantillon de 855 mariages (castes d'Inde du Nord), en retenant les « vrais » parents et les parents « classificatoires », montre que dans 45 % des cas, le mariage a lieu avec la « cousine croisée matrilatérale » et 17,6 % avec la « cousine croisée patrilatérale ». 25,8 % sont des « mariages obliques ». Pour 8,3 %, « deux frères épousent deux sœurs » et 3,3 % sont un « échange de sœurs ».⁶⁹

⁶⁶ Blayo Y., « Des politiques démographiques en Chine », INED, Les Cahiers de l'INED, n°137, 1997.

⁶⁷ Attané I., Barbiéri M., « La démographie de l'Asie de l'Est et du Sud Est des années 1950 aux années 200. Synthèse des changements et bilan statistique », INED, Population n°64, 2009.

⁶⁸ Herrenschmidt O., « Trop-plein de parents ou aucun parent. L'intégration de l'ethnologue au gré de parenté de l'Inde du Nord et de l'Inde du Sud ». La relation ethnographique, terrains et textes. Mélanges offerts à Raymond Jamous, *Ateliers* 33 – 2009.

⁶⁹ Herrenschmidt O., « La parenté, suite sans fin », Colloque du Collège de France, mai 2000.

Les morphologies familiales et de parenté en Inde et en Amazonie (Amérique centrale, Guyane, Brésil), ainsi que l'organisation sociale et la transmission des modèles traditionnels se rejoignent. En Amazonie le mariage est fondé sur l'échange de sœurs et entre « cousins croisés bilatéraux ». Les relations extérieures à la famille, les amis, participent à la construction de liens qui structurent la parenté : la famille se construit à partir de relations amicales et sociales d'« affinité ». Le mariage se fonde sur des liens affectifs. Les personnes amies qui résident dans la maison familiale sont considérées comme des consanguins ; Les cousins croisés sont des membres de la famille.

Les familles sont ainsi globalement stables, tout en évoluant en permanence, selon des trajectoires familiales parfois transitoires et complexes. La difficulté réside dans la manière de les caractériser, selon des définitions théoriques et conventionnelles. Elles évoluent selon des mouvements en réseaux sociaux, difficiles à observer sauf à partir d'études fines, quasi ethnographiques. La famille observée « in situ » permet d'approcher les perceptions différentes selon « le dedans et le dehors ».

Les observations sont différentes si l'on se place en deçà ou au-delà des frontières ; Les points de vue *in situ* des situations familiales montrent les écarts de perception selon des cultures, des droits, des contextes... Les situations de migration du village vers la ville, d'un pays vers un autre, entraînent des bouleversements des relations sociales et familiales.

Le délitement des familles et de leurs réseaux sociaux – est parmi d'autres facteurs - le fait des migrations urbaines et internationales. Paradoxalement, les modèles familiaux complexes, juxtaposés, ou en transformation, semblent préserver les familles comme fondement social solide. Pour autant ces complexités n'empêchent pas les enfants de trouver leur place, parfois dans des contextes inégaux. Les politiques familiales ont tout intérêt, pour être efficaces, à connaître les liens sociaux fondateurs des familles.

Trois variables de contexte sont significatives du développement d'un pays : l'alphabétisation (et les conditions d'éducation des enfants), le produit intérieur brut (et le contexte économique, de l'emploi et de la protection sociale, du « bien-être ») et l'urbanisation (et l'accès aux services).

Les enjeux de contexte de la protection sociale et singulièrement de la politique familiale considèrent en premier lieu la situation économique de l'emploi car le chômage accentue d'un côté les déficits de rentrées de cotisations, de ressources financières et de l'autre les besoins de protection sociale en chaîne : indemnités et très fortes dépenses sociales indirectes. En accentuant la fragilité des familles (le chômage est une cause importante de divorces), le retrait de la vie sociale, les impacts sur la santé, des effets négatifs sur la scolarité des enfants (et sur leur avenir), l'absence de travail de l'un des parents, ou les conditions « indécentes » d'emploi, perturbent les fonctionnements familiaux et sociaux⁷⁰ ...

Ces dysfonctionnements, outre qu'ils coûtent très chers, hypothèquent sur la durée, et dans la transmission d'une génération à l'autre, l'effort d'éducation, de transmission de patrimoine culturel, d'énergie personnelle, de capital humain, forgé au fil du temps par les familles et par les pouvoirs publics. Investir dans l'enfant est le message adressé par Gosta Esping Andersen⁷¹.

A l'inverse, le travail procure des ressources et une protection sociale. En outre, l'accent est mis de plus en plus sur ses effets indirects : le travail est un facteur identitaire, un support de relations sociales et amicales, un soutien de vie sociale, une forme d'épanouissement personnel et collectif, de transmission de patrimoine, de connaissances et de valeurs humaines ; C'est un espace éducatif et de citoyenneté. La privation du travail (de qualité) d'une personne retentit sur sa famille et sur son entourage et finalement sur la société toute entière.

1 - Protection sociale familiale et travail : les enjeux

Dans tous les pays, l'enjeu est l'emploi pour tous. La protection sociale fondée sur le contexte économique est une assurance de conditions de vie. Les mesures de relance économique, dans de très nombreux pays, visent à promouvoir l'emploi et la formation pour l'avenir et à étendre la protection sociale pour tous. La Conférence internationale du travail en juin 2009 appelait à une proposition de « pacte mondial pour l'emploi » afin d'aider les travailleurs et par conséquent les familles.

⁷⁰ On estime qu'une personne au chômage (en France) entraîne six personnes de son entourage : sont mis en difficulté son conjoint, ses enfants, et d'autres personnes de sa famille.

⁷¹ Esping Andersen, « Les trois Mondes de l'Etat- Providence », PUF, 2007, et « Trois leçons sur l'Etat-providence », Gosta Esping-Andersen avec Bruno Palier, La République des Idées, Seuil, 2008.

Depuis quelques années, les politiques européennes et internationales insistent sur les politiques d'activation des dépenses sociales et d'accès à l'emploi pour tous ; Car les effets sont démultiplicateurs et accélérateurs de développement.

L'optimisation des ressources, la qualité sociale des services, la notion de travail décent, s'accompagnent de critères de vie sociale et de notions de bien-être, mesurés à partir d' »indicateurs « économiques et sociaux identifiés de « bien-être ». Le produit national brut par habitant n'est pas proportionnel à la qualité de vie ressentie par les habitants. La protection sociale familiale intervient dans ce débat.

Ce chapitre consacré aux contextes présente quelques points forts de ces indicateurs économiques et sociaux. La politique familiale contribue à ces avancées.

1.1 - Indicateurs de référence

La part que les pays réservent à leur protection sociale par rapport à leur produit intérieur brut (PIB) reflète grandement leurs politiques. Le PIB est rapproché aux dépenses de protection sociale (en pourcentage du PIB), aux taux de ménages dans l'incapacité de faire face à des dépenses imprévues, aux taux de chômage des jeunes, des hommes et des femmes.

Principaux indicateurs socio-économiques des Pays de l'UE

	PIB par habitant en SPA ⁷² (2009)	Dépenses protection sociale/ PIB % (2009)	Dépenses par habitant en SPA (2006)	Ménages Difficulté dépenses imprévues % (2009)	Taux de chômage Jeunes – 25 ans (2009)	Taux de chômage Hommes (2009)	Taux de chômage Femmes (2009)
Allemagne	116,0	28,7	7706	36	11,0	8,2	7,2
Autriche	123,0	28,5	8524	29	8,4	4,2	4,2
Belgique	115,0	30,1	8520	21	20,0	7,0	8,2
Bulgarie	40,0	15,0	1224	-	17,2	6,9	5,4
Chypre	95,0	18,4	3994	42	12,6	5,3	5,5
Danemark	119,0	29,1	8601	19	9,2	6,1	4,7
Etats Unis					16,7	10,0	7,6
Espagne	104,0	20,9	5163	29	36,2	17,8	18,4
Estonie	67,0	12,4	1976	22	24,1	16,9	10,9
Finlande	116,0	26,2	7215	30	18,3	8,4	7,1
France	107,0	31,1	8200	33	22,0	8,6	9,3
Grèce	95,0	24,2	5525	30	22,3	5,2	11,5
Hongrie	63,0	22,3	3401	63	24,5	9,8	9,5
Japon						4,9	4,7
Irlande	140,0	18,2	6321	39	24,0	13,5	8,0
Islande	119,0	21,2	6535	28			
Italie	100,0	26,6	6476	32	22,4	5,9	8,4

⁷² SPA : Standard de pouvoir d'achat comparé à 100 (moyenne de l'UE à 27). Unité de mesure reconstituée à des fins comparatives entre pays, afin d'ajuster les différences de niveaux de vie, Eurostat 2009.

Lettonie	56,0	12,2	1547	63	29,2	21,6	12,7
Lituanie	61,0	13,2	1770	42	27,9	20,9	12,2
Luxembourg	253,0	20,4	13458	21	20,0	5,5	7,3
Malte	76,0	18,1	3298	33	14,5	6,4	7,6
Norvège	190,0	22,6	9901	12	8,8	3,4	3,0
Pays Bas	135,0	29,3	9099	21	6,0	2,9	3,1
Pologne	57,0	19,2	2373	54	21,3	7,3	8,4
Portugal	75,0	25,4	4451	20	20,6	8,7	10,0
République Tchèque	80,0	18,7	3439	38	13,5	5,0	6,6
Roumanie	46,0	14,0	1277	45	18,0	6,6	4,8
Royaume Uni	117,0	26,4	7410	26	17,6	7,7	6,0
Slovaquie	72,0	15,9	2387	43	25,2	10,5	11,9
Slovénie	90,0	22,8	4793	42	10,1	5,2	5,8
Suède	121,0	30,7	8998	18	25,9	8,7	8,3
Suisse	141,0	28,4	9127				
UE 27	100,0	26,9	6349	34	18,7	8,6	8,5

Source - Eurostat 2009 - Enquête sur les revenus et les conditions de vie (EU –SILC) -Enquête communautaire sur les forces de travail

Ces indicateurs classiques mesurent habituellement le développement des pays. Autres indicateurs de contexte, l'éducation des adultes (taux d'alphabétisation) et des enfants (taux de scolarité), l'âge de l'espérance de vie, sont également des indicateurs de développement. Le PNUD, depuis 1990, caractérise ainsi une combinaison de ces indicateurs pour construire « l'indicateur synthétique de développement humain » (IDH)⁷³ : revenu ou produit intérieur brut par habitant, éducation ou alphabétisation des adultes et scolarisation des enfants, espérance de vie.

Ces différents indicateurs sont interactifs entre eux et avec l'ensemble des éléments de contexte, dans lequel les politiques familiales interviennent.

1.2 - Indicateurs alternatifs de contexte

Les économistes, les chercheurs en sciences sociales, les institutions internationales coopèrent pour dépasser la seule notion de PIB et pour l'associer à d'autres indicateurs monétaires, non monétaires, ainsi qu'à d'autres indicateurs sociaux. Désormais, des conceptions plus subjectives comme le bien-être entrent dans les approches, même si les indicateurs classiques du produit intérieur brut, de l'emploi, de la protection sociale, des évolutions des conditions de vie des familles, sont régulièrement observés et comparés dans le temps et entre pays.

En 2006, les indicateurs monétaires du bien-être comprenaient le produit intérieur brut associé au revenu national net par habitant, aux loisirs, en référence au temps de travail, à la taille du ménage supposant l'agrégation des charges et des ressources des membres du ménage, à la distribution des revenus ou aux inégalités.

⁷³ Concept proposé par le Pnud en 1990 : indice composite, variant entre 0 et 1, de l'espérance de vie, du taux d'alphabétisation des adultes et du taux de scolarisation des enfants, et du taux intérieur brut par habitant.

En outre, des indicateurs non monétaire du bien-être sont identifiés : l'autonomie, l'équité, la santé et la cohésion sociale sont retenus comme indicateurs alternatifs du bien-être.⁷⁴

- « L'autonomie » se mesure au taux d'emploi, d'appartenance à un ménage sans emploi, au nombre d'années d'études, au résultat des enfants scolarisés jusqu'à 15 ans. Ces indicateurs représentent le potentiel d'assurance d'une vie décente. Seuls les deux premiers indicateurs sont corrélés au PIB ;
- « L'équité » se mesure aux inégalités de revenus, aux taux de pauvreté relative, à la pauvreté des enfants, à l'écart de salaire entre hommes et femmes. Un PIB élevé n'est pas corrélé à la pauvreté relative et aux variations de la pauvreté des enfants ;
- « La santé » se mesure au taux d'espérance de vie à la naissance et à la bonne santé sur la durée de vie sans handicap. Le PIB n'est pas corrélé à la variation des revenus et à la variation des indicateurs de santé ;
- « La cohésion sociale » se mesure au sentiment d'appartenance à un groupe ou à une communauté plus large, à la participation aux activités collectives ; A l'inverse, on relève des indicateurs de taux élevés de délinquance, de marginalisation et d'échec personnel, de victimisation, d'emprisonnement ou de suicide.

Les politiques conduites dans le domaine de la famille sont donc à mettre en regard :

- des évolutions démographiques des familles et de leurs structures familiales,
- des contextes économiques et sociaux, à la lumière d'indicateurs de bien-être des familles, de leurs enfants et adolescents.

D'autres indicateurs de contexte, qualitatifs, sont également retenus dans les analyses de contexte⁷⁵ :

- « Le bien-être et l'environnement » : l'air ou l'eau de qualité influent sur la santé et augmentent la valeur d'agrément des conditions de vie. La relation avec le PIB est cependant difficile à établir et il n'existe pas de coefficient correcteur ;
- « Le bien-être et le bonheur » : les personnes, se déclarant assez ou très heureuses, sourient davantage. Elles risqueront moins de perdre leur emploi et vivront plus longtemps. C'est le cas de 90 % des personnes interrogées, plus souvent dans les pays riches ayant une égalité de revenus et des administrations de qualité, plus souvent lorsque les personnes ont un emploi, des liens familiaux, une meilleure santé et éducation.

⁷⁴ Boarini Romina, Johansson Asa, Mira d'Ercole Marco, « Les indicateurs alternatifs du bien-être », OCDE, Cahiers statistiques, n° 11, septembre 2006.

⁷⁵ Boarini R., Johansson A., Mira d'Ercole M., op.cit.

Le sentiment de bonheur n'augmente pas avec l'amélioration du niveau de vie au cours de la trajectoire personnelle, mais diminue si la situation se dégrade. Il n'y a pas de lien entre le niveau de PIB et le sentiment de bonheur comme le montre le tableau suivant à partir de quelques exemples relevés dans plusieurs pays en 2001 :

Indicateur de bonheur et relation avec le PIB : quelques exemples ⁷⁶

Plus élevé que le PIB	Mexique, Australie, Islande, Hollande, République Tchèque, Portugal, Belgique, Danemark, Canada
Moyennement plus élevé que le PIB	Finlande, France, Autriche, Espagne, Grèce, Corée, Japon, Suède, Suisse,
Moins élevé que le PIB	Allemagne, Italie, Norvège, Etats-Unis, Luxembourg
Non connu	Royaume-Uni

Source - D'après Boarini Romina, Johansson Asa, Mira d'Ercole Marco, « Les indicateurs alternatifs du bien-être », OCDE - 2006

Les indicateurs de bonheur, ou de bien-être, sont régulièrement approfondis selon les pays. Ils sont appelés à s'harmoniser en 2009, à la faveur de coopérations entre l'OCDE, l'UNICEF, la Commission européenne. L'objectif est de repérer à l'échelle d'une centaine de pays parmi lesquels ceux de l'OCDE, de futurs pays membres potentiels ou associés, des indicateurs communs de "bien-être" des enfants et des adolescents. Les critères doivent être mesurables à l'échelle internationale, priorisés, identifiés selon les groupes. Cette coopération de l'observation a pour but de mutualiser une politique internationale en faveur des enfants et des adolescents et de diffuser les bonnes pratiques. Les observateurs d'une soixantaine de pays, dont ceux de l'OCDE, insistent pour valoriser les indicateurs qualitatifs positifs⁷⁷.

En 2009, les indicateurs alternatifs de bien-être des enfants et des adolescents étaient les suivants :

- Les concepts de "bien-être" intégraient la réponse aux besoins matériels et les effets de contexte dans tous les domaines de la vie quotidienne ; La mesure du bien-être nécessitait de croiser les informations en matière de santé, éducation, contexte familial, d'habitat, de prendre en compte l'environnement économique et social ;

⁷⁶ Boarini R. *et al.*, op.cit. (D'après « Source : OCDE, Comptes nationaux des pays de l'OCDE, et World Values Survey, 1999-2001). Voir aussi OCDE Panorama de la société, Les indicateurs sociaux de l'OCDE, 2005.

⁷⁷ OCDE, UNICEF, Commission Européenne, « Indicateurs de bien-être des enfants », Conférence regroupant 80 pays environ les 25-27 mai 2009.

- Les indicateurs devaient permettre de mesurer les désavantages des transmissions intergénérationnelles, inclure la parole des enfants et des adolescents, distinguer l'âge, le sexe, la situation de migration, identifier les motifs sociaux et économiques du bien-être : les comparaisons internationales y contribuaient ;
- Le bien-être incluait le « bien devenir » : prendre en compte le présent et les perspectives d'avenir ;
- Les approches pouvaient privilégier des indicateurs positifs, plus constructifs.

Au niveau de la coopération internationale, la connaissance sur le bien-être des enfants et des adolescents sera capitalisée et constituée à partir d'une revue thématique de tous les pays. Les thématiques d'observations communes retenues sont : « le bien-être matériel, le logement et l'environnement, l'éducation, la santé et la sécurité, les comportements à risque et la qualité de la vie scolaire »⁷⁸. Le projet vise à assortir ces indicateurs alternatifs de la création d'une base commune d'informations, selon des indicateurs communs et spécifiques à chacun des pays, prenant en compte les perspectives futures. Cette démarche collective a pour but d'identifier à l'échelle internationale des orientations communes pour les enfants et les adolescents et de conduire des politiques mutualisées dans tous les pays.

1.3 - Le travail des femmes

L'emploi des femmes caractérise l'une des principales évolutions de la « révolution féminine » dans le monde. Les études comparatives mettent en évidence le lien entre la présence d'enfants dans la famille et l'emploi des femmes⁷⁹. Parmi les hypothèses avancées, avoir un emploi favorise le projet d'enfant en apportant des ressources, une protection sociale plus large, et selon les pays, la possibilité d'accéder à des modes d'accueil pour les enfants. L'emploi des femmes est analysé dans la base de l'OCDE au regard de l'âge des enfants (moins de 16 ans) et de celui des femmes en âge d'en avoir (entre 25 et 44 ans).

Entre 2000 et 2003, d'après l'enquête « Babies and Bosses : Reconciling work and Family life », les plus faibles taux d'emploi des femmes de 15 à 64 ans concernaient la Grèce, l'Italie, le Japon, la Corée du Sud, le Luxembourg, le Mexique, l'Espagne et la Turquie⁸⁰. La Pologne et la Hongrie avaient également de faibles taux d'emploi féminin (moins d'une femme sur deux). En Allemagne, au Japon, en Espagne et en Italie, plus d'une femme sur deux ayant des enfants de moins de trois ans ne travaillait pas. Plus généralement, dans l'ensemble des pays, les taux d'emploi des femmes ayant des enfants de moins de 3 ans étaient faibles. A l'inverse, les plus forts taux d'emploi des femmes dont les enfants ont entre 6 et 16 ans ont été observés en Islande, Suède, Danemark, Etats-Unis, Suisse, Nouvelle Zélande, Australie, Finlande, Pays Bas, Canada.⁸¹

⁷⁸ « Assurer le bien-être des enfants », OCDE, 2009, www.oecd.org/els/social/bienetreenfants

⁷⁹ Letablier M-T. *et al.*, 2009, *op cit.*

⁸⁰ OCDE, Source Babies et Bosses, Reconciling work and Family life. Anées de référence 2000 à 2003. Source Ocde, Juin 2007.

⁸¹ Les taux d'emploi sont recueillis par l'OCDE pour la plupart en 2005 : d'après « Base Famille ».

Parmi les indicateurs de contexte politique, économique et social, ceux de l'emploi – et du chômage – ont traditionnellement un fort impact sur le comportement et l'anticipation des familles et des jeunes face à l'avenir. Le chômage des femmes, élevé en Europe du Sud et de l'Est, est habituellement corrélé à une faible fécondité. L'influence du chômage des femmes peut avoir des effets inverses, favoriser une opportunité de maternité, ou retarder un projet d'enfant. « Les femmes au chômage retardent l'arrivée du premier enfant », titrent Monique Meron et Isabelle Widmer⁸². Les difficultés d'insertion riment avec des débuts familiaux plus tardifs.

Le chômage des jeunes touche plus durement les jeunes femmes en France par exemple (Maruani, 1998). Les taux de chômage ont dépassé 10 % en 1985 et davantage en 1994 et en 1997. Les chercheurs observent que les variations annuelles des naissances suivent de près celles du chômage : les naissances sont moins nombreuses juste après les périodes de fort chômage. En 1994 et 1995 en France, les naissances étaient plus faibles après une période de plus forte natalité de 1988 à 1992 correspondant à un plus fort taux d'emploi des femmes. Ces effets se confirment dans les résultats de l'enquête permanente sur les conditions de vie en 1998⁸³ : « 72 % des femmes de moins de 25 ans jugent « très important » le fait d'avoir un travail stable avant d'avoir un premier enfant ».

Pour autant, le chômage comme facteur incitant à remettre à plus tard un projet d'enfant, est également corrélé, à l'inverse, à un projet d'enfant en profitant de ce temps de non activité. C'est ce que démontrent des études de récits de vie de jeunes femmes en situation de précarité : pour contourner les difficultés d'insertion, elles conçoivent un projet familial⁸⁴. Les femmes diplômées retardent leur projet de premier enfant ; Celles sans diplôme ont des enfants plus tôt. Il n'existerait pas de lien entre les courbes de chômage et d'âge à la première maternité et les niveaux de qualification des femmes. Les travaux soulignent les observations contradictoires sur ces sujets, lorsqu'ils sont confrontés à des approches biographiques. Le chômage des femmes engendre des effets multiples : sur la démographie, sur la pauvreté des enfants⁸⁵ et la stabilité du couple⁸⁶.

L'enquête « jeunes et carrières » de l'INSEE⁸⁷ explore les trajectoires rétrospectives des jeunes depuis l'âge de 16 ans à partir des événements familiaux, résidentiels et professionnels pour fonder des hypothèses sur l'évolution de l'emploi et du chômage. Autre hypothèse, la situation de chômage peut être corrélée avec l'instabilité conjugale. De fait, le contexte économique influe sur la première maternité. Les femmes les plus jeunes et les plus diplômées vivent plus longtemps en couple avant d'avoir un premier enfant.

⁸² Meron M. et Widmer I., 2002, op cit.

⁸³ Toulemon et Léridon, Insee- Ined, Résultats de l'enquête permanente sur les conditions de vie, octobre 1998.

⁸⁴ Meron M. et Widmer I., 2002, op cit.

⁸⁵ OCDE, Base Famille, 2009.

⁸⁶ Nezosi G., « Chômage et famille », Recherches et Prévisions, n°60, 2000.

⁸⁷ Estrade et Thiesset, 1998, op cit.

L'entrée dans la parentalité, ou dans le processus d'un projet familial, est étudiée par de nombreux auteurs. L'hypothèse de corrélérer un projet d'enfant au contexte d'une politique familiale d'un pays est souvent avancée. Les travaux d'Anne-Claude Levoyer et de Pascale Donati ⁸⁸ démontrent les effets de contexte dans les projets de désir d'enfant et en conséquence sur la fécondité et sur l'âge au premier enfant.

Quelques pays se caractérisent par de faibles taux d'activité et d'emploi des femmes : Grèce, Italie, Japon, Corée, Luxembourg, Mexique, Espagne, Turquie⁸⁹. L'analyse implique de rapprocher également l'emploi des femmes à leur situation familiale : les mères seules, en rupture de vie conjugale, sont obligées de travailler. L'emploi des femmes s'est fortement développé dans la plupart des pays en une génération (surtout en Afrique du Nord).

Les défis d'avenir pour l'Europe consistent à maintenir une population active. Ce défi engendre une forte pression pour cette tranche de population : être active et fonder une famille. Car l'Europe accuse le plus fort vieillissement de sa population et est en perte de vitesse démographique. Elle a aussi de forts atouts : le vieillissement est une convention (« Les âges de la vie », Anne Marie Guillemard)⁹⁰ ; Cette situation peut se transformer en opportunité (Maryse Huet⁹¹).

Les politiques d'accès à l'emploi ont des effets sur les comportements. Cette hypothèse est souvent avancée pour caractériser les différences de taux d'emploi entre les pays. La comparaison entre le Royaume-Uni et la France est un exemple : le Royaume-Uni se caractérise par une politique volontariste d'accès à l'emploi pour tous : le taux de chômage est l'un des plus faibles d'Europe (5 % en 2008). La politique est active : les « job centers » (guichets uniques) proposent un accueil personnalisé et adapté. Les allocations de chômage sont peu importantes et sans lien avec le revenu antérieur. Les prestations sont soumises à conditions de ressources incluant le patrimoine et l'épargne. Le refus d'emploi est sanctionné. Les revenus sont élevés. Les écarts de revenus vont de 1 à 7, alors que la moyenne européenne est de à 5,7⁹². 4 % des salariés sont rémunérés au Smic (16 % en France). La norme est 1,3 SMIC. Le revenu médian est de 23 000 Euros au Royaume-Uni contre 17 000 en France ; Le revenu par unité de consommation (40 000 Euros) est deux fois plus élevé qu'en France (22 000 Euros) et dix fois plus qu'en Pologne (5 000 Euros). Il est de 20 000 Euros en Belgique, 12 000 en Espagne, 10 000 en Grèce, 7 000 au Portugal (Insee 2005).

⁸⁸ Donati P., « Ne pas avoir d'enfant », Dossier d'études, n° 11, 2000.

⁸⁹ OCDE, Source « Babies et Bosses, Reconciling work and Family life », Juin 2007.

⁹⁰ CISAME, « Les âges de la vie : trajectoires personnelles, responsabilités collectives », CNAF, Dossier d'études, n°36, septembre 2002. Guillemard Anne Marie, « Les âges de la vie », Intervention « Biennale du Futur », Paris 20-21 Novembre 2002.

⁹¹ Huet M., « La question démographique en Europe. Transformer un défi en opportunité », Commission européenne, 2006

⁹² Pnud et Eurostat. Les écarts importants de niveaux de vie sont corollaires de situations de pauvreté. Ce qui explique l'importance du nombre de jeunes mères précoces ainsi que de familles monoparentales (plus souvent mères mineures à l'origine), car le projet d'enfant est une issue pour avoir un statut et pour sortir de la pauvreté.

En France, les projets d'enfants sont corrélés au nombre de femmes au chômage⁹³ : ces comportements pourraient se vérifier dans les différents pays européens au regard des données générales du chômage (incertitude face à l'avenir). Joue également la représentation de la famille. L'égalité entre hommes et femmes observée par Gosta Esping Andersen fait l'objet de comportements très différents entre les pays d'Europe du nord (et la France) et les pays du sud⁹⁴. 75 % des femmes d'Europe du Nord travaillent sans interruption : leur retraite est mieux assurée qu'en France (60 % travaillent) et au Sud (une sur deux travaille). Les femmes prolongent leurs études, confortent leur avenir professionnel avant d'avoir des enfants. Les effets se cumulent dans la trajectoire familiale et façonnent les conditions de retraite. Les femmes d'Europe du Nord contribuent davantage à l'économie, leur revenu étant proche de celui de leur conjoint.

D'après le même auteur la contribution des femmes augmente de 15 % le revenu national et de 12 % les recettes fiscales, lorsque que 75 % d'entre elles travaillent avec un revenu de 75 % de celui du conjoint. Chute de fécondité, augmentation de femmes sans enfant, obstacles à l'emploi, échecs à la conciliation, augmentation des contraintes : dans la trajectoire familiale de nouvelles inégalités obligent la société à penser autrement, à investir collectivement, à se projeter dans l'avenir. Penser les problèmes sociaux dans l'histoire de vie, abandonner les politiques réparatrices, adopter une stratégie d'investissement social, se placer dans une perspective dynamique posent la question du choix des investissements. Pour relever le défi démographique, il convient donc de porter l'effort sur les conditions d'accès et de maintien des femmes sur le marché du travail, d'aider à la conciliation avec la vie familiale par le développement de l'accueil collectif des enfants et de favoriser l'égalité des sexes.

2 - Pauvreté des familles

Les objectifs du Millénaire des Nations Unies pour réduire la pauvreté à l'horizon 2015⁹⁵, après une évaluation à mi parcours en 2005, a mis en évidence la nécessité de considérer la pauvreté dans le contexte et de la relativiser par rapport à des éléments essentiels de contexte. Cette orientation a donc bien été relayée par les chercheurs du monde entier, comme en témoignent les approches sur les indicateurs alternatifs de bien-être, ainsi que les réflexions sur les choix politiques d'investissement.

⁹³ Méron M. et Widmer I., op cit.

⁹⁴ Gosta Esping Andersen, op cit.

⁹⁵ Nations Unies, Les « Objectifs du Millénaire pour le développement », Rapport 2005 (Evaluation à mi-parcours), et Révision 2008. Pour mémoire, les Objectifs 1990 – 2020 sont : 1) Éliminer l'extrême pauvreté et la faim. 2) Assurer l'éducation primaire pour tous. 3) Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. 4) Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans. 5) Améliorer la santé maternelle. 6) Combattre le VIH/Sida, le paludisme et d'autres maladies. 7) Assurer un environnement durable. 8) Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

Les chiffres de la pauvreté, ainsi reconsidérés, sont en baisse dans le monde. En 2008, la Banque Mondiale a révisé le seuil de pauvreté extrême : il est de 1,25 \$ par jour, au lieu de 2 \$ par jour auparavant. Ce seuil moyen correspond aux 15 pays les plus pauvres ; 1,4 milliards de personnes dans le monde vivent en deçà de ce seuil. 2,6 milliards vivent avec moins de 2 \$ par jour. La Banque mondiale enregistre une diminution de la pauvreté dans le monde : si le nombre de pauvres reste globalement stable, la part relative dans l'ensemble de la population diminue⁹⁶.

Le rapport 2008 des Nations Unies met l'accent sur la chute de l'extrême pauvreté depuis 2005 : en Afrique Subsaharienne, le nombre de personnes pauvres diminue passant de 56,3 millions de personnes à 50,3 millions ; En Asie du Sud et du Sud Est de 56 millions à 35,5, en Amérique Latine de 10,8 millions à 0,8, en Amérique du Nord et Asie de l'Ouest, il reste stable avec 3,8 millions de personnes. En Europe du Sud et les pays en transition il diminue de 1,7 millions de personnes à 0,5.

2.1 - Panorama de la pauvreté des familles dans le monde

Les évolutions de la perception de la pauvreté s'intéressent à d'autres facteurs que la seule conception économique. Si la pauvreté monétaire relative se définit à partir d'un seuil de 60 % des revenus médians d'un pays (ou 50 % selon les approches) tous les acteurs économiques et sociaux associent désormais les effets subjectifs des conditions de vie. Les familles sont particulièrement concernées par la perception de leur contexte. Les travaux internationaux sur les « indicateurs de bien-être » développés plus haut s'intéressent justement au contexte de vie des familles.

Il reste que la perception en termes économique et monétaire de la situation familiale se joue dans la plupart des pays comme une donnée en soi, incontournable, associée à l'emploi et aux conditions de travail. Aussi le rappel de quelques éléments de contexte économique des familles, selon leurs revenus et statuts d'emploi permet de situer la question de la pauvreté des familles et des enfants.

Car les motifs conduisant au risque de pauvreté des familles sont d'abord le contexte économique général du pays, les difficultés d'accès à l'emploi des parents, les conditions de vie professionnelle des parents, les événements sociaux et familiaux. Les familles d'un seul parent et les familles nombreuses sont les plus exposées.

Les changements de situation familiale - perte d'emploi et chômage, maladie, décès d'un membre de la famille, séparation ou divorce - accentuent les risques de difficultés. L'absence de soutien de la famille, les tensions vécues à l'intérieur du groupe familial, les difficultés liées à l'éducation des enfants, l'insuffisance de ressources sont des facteurs risquant de générer des conditions de précarité⁹⁷.

⁹⁶ Sources BIT, décembre 2008

⁹⁷ Paugam S., « Les formes élémentaires de la pauvreté », PUF, 2005.

Les données de l'emploi et du chômage sont bien sûr indicatives du contexte général d'un pays ou d'un groupe de pays. En 2008, 3 milliards de personnes étaient au chômage au niveau mondial ; 6 % des travailleurs recherchaient un emploi. Les emplois de service augmentent et représentent 43,3 % des emplois, au détriment de l'emploi dans l'agriculture qui diminue à 33,5 % en 2006 contre 40,8 % en 1998. L'emploi industriel augmente et représente 23,3 % des emplois.

Taux de chômage et « taux de pauvreté au travail » : part des travailleurs vivant avec moins de 2\$ par jour dans le monde (NB 1,25 \$ par jour selon la Banque Mondiale depuis 2008)

	Taux de chômage	Taux chômage Hommes	Taux chômage Femmes	Pauvreté au travail % (1997)	Pauvreté au travail % (2007)
Monde	6,0	5,8	6,3	32,7	20,6
Pays développés et UE	6,4	6,1	6,8		
Europe centrale et Sud Est	8,8	9,1	8,5	6,8	5,1
Asie de l'Est	3,8	4,3	3,2	38,4	10,4
Asie Sud Est / Pacifique	5,7	5,4	6,1	35,6	16,1
Asie du Sud	5,4	5,2	6,1	57,2	47,1
Amérique latine et Caraïbes	7,3	5,9	9,3	12,9	6,8
Moyen Orient	9,4	8,2	13,3	9,7	9,0
Afrique du Nord	10,3	8,1	15,9	11,7	9,8
Afrique Subsaharienne	7,9	7,6	8,3	65,0	58,3

Source – BIT - décembre 2008

Le taux de chômage moyen dans le monde est globalement stable de 1988 à 2008 (6 et 6,1 %). Les plus forts taux de chômage sont observés en Afrique du Nord (10,3 %), au Moyen Orient (9,4 %), en Afrique Subsaharienne (7,9 %). Les défis de l'emploi sont marqués par la « pauvreté au travail », ou l'emploi vulnérable – informel ou précaire - qui représente plus de la moitié de l'emploi total, soit 50,6 % selon la Banque mondiale en 2008. Il est particulièrement élevé en Asie du Sud, du Sud Est et de l'Est et en Afrique Subsaharienne où la majorité des travailleurs et leur famille ne bénéficient d'aucune protection sociale.

En Afrique du Nord et au Moyen Orient, l'emploi vulnérable a baissé de 6 et 7 % en dix ans, mais le chômage reste élevé. L'emploi formel progresse : la proportion de travailleurs pauvres a baissé de plus de la moitié entre 1997 et 2007. En 2007, 40,6 % de travailleurs vivaient avec moins de 2 \$ US par jour. La pauvreté, observée dans 116 pays, resterait stable depuis 1981⁹⁸. Le principal défi de l'emploi est donc le développement de l'emploi formel qui permet une protection sociale pour le travailleur et sa famille.

⁹⁸ Croissance économique et évolution du marché du travail, Tendances mondiales de l'emploi, janvier 2009

Dans les pays en développement, la grande majorité des travailleurs sont pauvres (travailleurs familiaux) et ont un emploi vulnérable ; Ces conditions de travail « indécentes » sont une cause de pauvreté et d'instabilité sociale. La crise mondiale de l'économie est aussi celle de l'emploi et de la protection sociale. Pour y faire face des pays s'associent, comme la Chine, le Japon et la Corée du Sud.

Pour autant, d'après l'OIT, le chômage a réellement augmenté de 26 % depuis les dix dernières années dans le monde et le sous emploi progresse. 86 millions de jeunes de 15 à 24 ans sont sans emploi et représentent 45 % du chômage mondial : le taux de chômage des jeunes est passé de 11,7 % en 1999 à 13,8 % en moyenne en 2009.

Plus de la moitié des actifs dans le monde, soit 1,8 milliards de personnes travaillent sans contrat de travail, ni prestation sociale ; 1,2 milliards ont un contrat de travail et une protection sociale. En Inde, neuf personnes sur dix, soit 370 millions d'actifs n'ont pas de sécurité sociale formelle. Les plus touchés sont les femmes, les jeunes, les personnes âgées. Les trois quarts des actifs en Afrique, les deux tiers en Asie du Sud Est, la moitié en Amérique latine, au Moyen Orient, en Afrique du Nord, un quart dans les pays en transition sont dans le même cas.

L'organisation internationale du travail, qui regroupait 178 états membres en 2009, relayée par l'Organisation et la Coopération pour le Développement Economique (OCDE), l'Organisation des Nations Unies et l'ensemble des institutions internationales, a pour objectif de s'affranchir de la pauvreté par le travail et promeut les emplois de qualité. Le défi est particulièrement important dans les pays en développement où la majorité des emplois sont informels. Pourtant 175 pays ont mis en place des mesures de protection sociale et 80 de politique familiale.

Les priorités visent la garantie d'une protection sociale pour tous. Pour y parvenir, l'organisation préconise de conforter la libre circulation des travailleurs, de favoriser l'aide à la famille, de développer l'inclusion active et l'emploi par les services sociaux. Plus de 200 millions d'enfants travaillent ; 12,3 millions de personnes d'âge actif sont sans emploi ; 20 % de la population dans le monde bénéficie d'une couverture sociale.

Le contexte généralisé de crise économique marque sans doute le pas sur les projets nationaux. La protection sociale n'est pas oubliée dans ces projets ; La politique familiale protège plus que jamais des risques extérieurs. Parmi les axes évoqués en mars 2009 par l'OIT⁹⁹, pour orienter les mesures de relance économique dans les différents pays et réseaux internationaux, on peut retenir entre autres :

- étendre les mesures de protection sociale ;
- cibler l'aide pour les groupes les plus vulnérables, notamment les jeunes ;
- renforcer les politiques actives du marché du travail ;
- investir dans le perfectionnement professionnel ;
- renforcer les services de l'emploi ;
- préparer l'avenir par la recherche et la formation (France).

⁹⁹ Bureau International du Travail, Conférence internationale du travail, « Faire face à la crise mondiale de l'emploi », Une reprise centrée sur le travail décent. Rapport du directeur général, 98^e session, 2009.

Le développement économique et l'accès à l'emploi de qualité sont conditionnés en premier lieu par le rôle de l'éducation et du « capital humain ». Le niveau d'instruction des mères (et des pères) détermine les comportements sociaux (mariage, fécondité, santé, migration). Aussi les efforts de nombreux pays se concentrent sur le développement humain, dans les domaines de l'éducation et de l'alphabétisation adulte. Les défis démographiques et économiques consistent à investir en faveur de l'enfant¹⁰⁰ et dans le capital humain de la jeunesse¹⁰¹.

2.2 - Pauvreté, contexte migratoire et urbanisation

Les mouvements migratoires ont lieu plus souvent du Sud vers le Nord depuis l'ouverture des frontières dans les années 1960 aux Etats-Unis, au Canada, en Australie et Nouvelle Zélande. Dans les pays occidentaux, d'après les Nations Unies en 2006, les migrants représentaient 10 % de la population en Europe de l'Ouest, 13 % en Amérique du Nord, 25 % en Australie et en Nouvelle Zélande.

Dans la période 2000-2005, le flux migratoire était négatif : de -0,3 % en Asie du Sud et en Afrique sub-saharienne, de -0,6 % dans le Monde arabe, -2,5 % au Moyen Orient et en Amérique du Sud, de -0,3% en Asie. L'Asie et l'Est et du Sud Est, notamment le Japon, Singapour et le Brunei, qui se développaient économiquement et connaissaient des décroissances démographiques représentent depuis ces dernières années une terre d'accueil des populations de pays pauvres. Singapour est particulièrement touché avec une proportion de 43 % d'immigrés.

10 millions de personnes nées en Asie de l'Est et du Sud Est vivent dans les pays occidentaux (60 % aux Etats-Unis ; 15 % en Europe) dont 4 millions de chinois, 2 millions de Philippins, 1,4 millions de vietnamiens, un demi million de Coréens et de Japonais, plus de 300 000 Thaïlandais et Indonésiens. Les migrations entraînent des modifications des structures familiales, des modes de relations des familles avec leurs réseaux d'origine, des transformations de leurs conditions de vie.

Plus singulièrement, l'urbanisation a d'importants effets sur les évolutions des familles. L'urbanisation est la transformation la plus caractéristique de la seconde moitié du 20^{ème} siècle et du début du 21^{ème} siècle ; Elle s'est fortement développée avec la croissance démographique depuis les années 1950 avec des rythmes différents selon les régions du monde. Elle devrait s'accélérer en Asie après 2025 et ralentir dans les autres régions¹⁰². La décroissance urbaine est commencée en Europe, en Amérique du Nord et du Sud, mais pas encore en Chine. Les rapports de vie urbaine et rurale se transforment, et avec eux, les comportements des familles et leurs conditions de vie.

¹⁰⁰ Gosta Esping Andersen, op. cit.

¹⁰¹ Commission Européenne, Site Europa. Politiques de la jeunesse, 2009.

¹⁰² Nations Unies, 2009

L'urbanisation entraîne avec elle les conditions favorables au développement éducatif, économique et social, à l'aménagement urbain, la programmation des logements et des équipements pour les familles, la gestion de l'eau, des réseaux de communications et de transports. Elle génère des effets d'amélioration des conditions de vie, de développement économique et social, d'attraction. Elle laisse aussi de côté des zones non aménagées, difficiles d'accès où se concentrent les familles pauvres.

Le fort développement de très grandes villes a accéléré les modifications des formes familiales et des conditions de vie des familles et des enfants. A la croissance démographique s'est conjugué l'important développement urbain, avec la création de très grandes villes. En 2007, une quinzaine de villes dans le monde concentrent plus de 10 millions d'habitants : deux au Japon, deux en Chine, quatre en Inde, deux aux Etats-Unis, deux au Brésil, une au Mexique, une en Argentine.

Les augmentations de population urbaine les plus importantes sont observées en Asie. Tokyo au Japon est la plus grande ville du monde avec 18 millions d'habitants et 35 millions dans l'agglomération urbaine, où vit un japonais sur trois et 40 % de la population urbaine. Shanghai avec plus de 15 millions d'habitants, et Pékin en Chine se sont développées rapidement. A Séoul en Corée du Sud vit un coréen sur cinq et un sur quatre parmi la population urbaine. En Inde les villes de Bombay, Delhi, Calcutta ont entre 15 et 20 millions d'habitants, avec des croissances de 1,7 à 2,5 % habitants entre 2005 et 2010.

En Amérique du Nord, à New York, à Los Angeles, en Amérique du Sud, à Mexico au Mexique, Sao Paulo et Rio de Janeiro au Brésil, Buenos Aires en Argentine, le nombre d'habitants croît faiblement. A l'inverse, en Afrique, les villes de Lagos au Nigeria et de Kinshasa en République démocratique du Congo, avec près de 10 millions d'habitants chacune connaissent les plus fortes croissances de population, respectivement de 3,7 % et 4,8 % entre 2005 et 2010. Johannesburg en Afrique du Sud, avec 4 millions d'habitants, principal pôle économique et centre d'affaires de l'Afrique est la « City of Gold » (avec l'exploitation de gisements aurifères). Son objectif est de devenir une ville mondiale¹⁰³ : Johannesburg 2030 représentera la politique urbaine de développement de l'Afrique¹⁰⁴. Le tableau suivant illustre les évolutions démographiques des plus grandes villes du monde :

¹⁰³ En 2010, Johannesburg accueille la coupe du monde de football.

¹⁰⁴ Gervay-Lambony Philippe, « L'or et les ghettos », Villes mondiales, les nouveaux lieux de pouvoir », Les Grands Dossiers des Sciences Humaines, n°17, Janvier- février 2010.

Population des principales agglomérations urbaines du monde et évolutions

Agglomération	Population (en millions)		Rang		Taux d'évolution annuel (%)
	1975	2007	1975	2007	2005 – 2010
Tokyo (Japon)	26,6	35,7	1	1	0,4
New York (États-Unis)	15,9	19,0	2	2	0,7
Mexico (Mexique)	10,7	19,0	3	3	0,8
Bombay (Inde)	7,1	19,0	15	4	2,0
Sao Paulo (Brésil)	9,6	18,8	5	5	1,3
Delhi (Inde)	4,4	15,9	23	6	2,5
Shanghai (Chine)	7,3	15,0	13	7	1,7
Calcutta (Inde)	7,9	14,8	9	8	1,7
Dacca (Bangladesh)	2,2	13,5	65	9	3,3
Buenos-Aires (Argentine)	8,7	12,8	7	10	0,8
Los Angeles (États-Unis)	8,9	12,5	6	11	0,7
Karachi (Pakistan)	4,0	12,1	26	12	2,4
Le Caire (Egypte)	6,4	11,9	17	13	1,7
Rio de Janeiro (Brésil)	7,6	11,7	11	14	1,2
Osaka (Japon)	9,8	11,3	4	15	0,1
Pékin (Chine)	6,0	11,1	18	16	1,8
Manille (Philippines)	5,0	11,1	19	17	1,6
Moscou (Russie)	7,6	10,5	10	18	0,2
Istanbul (Turquie)	3,6	10,1	35	19	1,6
Paris (France)	8,6	9,9	8	20	0,2
Séoul (Corée du Sud)	6,8	9,8	16	21	-0,1
Lagos (Nigeria)	1,9	9,5	81	22	3,7
Djakarta (Indonésie)	4,8	9,1	21	23	1,9

Source – ONU – Insee – Ined - 2009

En 2009, sur 23 villes de plus de 10 millions d'habitants, 18 étaient situées dans les pays en développement ; En 1950, seules 2 villes avaient plus de 8 millions d'habitants. 430 villes avaient plus d'un million d'habitants, dont 136 en Asie et 100 en Chine. En Asie, 5 villes possédaient plus de 10 millions d'habitants en 2008 : Tokyo et Osaka au Japon, Pékin et Shanghai en Chine, Manille aux Philippines. En 2015, Jakarta en Indonésie, Canton en Chine, auront plus de 10 millions d'habitants. En Afrique du Nord et au Moyen Orient, 31 villes ont plus d'1 million d'habitants dont Le Caire en Egypte. Les villes de Téhéran en Iran, Bagdad en Irak, Istanbul en Turquie hébergeront 10 millions d'habitants.

Le développement de très grandes villes traduit la progression de l'urbanisation. L'ONU prévoit le ralentissement de la croissance démographique des grandes villes avec la diminution des mouvements migratoires et de la croissance naturelle. L'urbanisation concerne en 2009 plus de 50 % de la population, expliquant de nombreux impacts sur les évolutions des familles.

En 2007, l'égalité de la répartition de la population urbaine et rurale a été réalisée dans le monde. Les répartitions sont cependant inégales selon les niveaux de transition démographique et économique des pays. La répartition des zones urbaines selon les continents est la suivante :

- Régions développées : 75,7 %
- Europe : 73,7 %
- Amérique latine et Caraïbes : 76,8 %
- Afrique : 39,6 % (46,4 % en 2015)
- Asie : 39,6 % (45,9 % en 2015)

« La transition urbaine a un impact sur la fécondité : elle est inversement proportionnelle à la fécondité »¹⁰⁵.

Depuis 2007, la moitié de la population mondiale vit en milieu urbain ; 60 % le sera en 2030 d'après les Nations Unies. L'urbanisation rapide au Moyen Orient, en Amérique Latine et aux Caraïbes, l'est moins dans les pays les moins développés¹⁰⁶. Les pays les plus développés d'Europe et d'Amérique du Nord, et ceux d'Amérique Latine, sont très urbanisés : 74 et 78 % de la population vit en ville. A l'inverse, en Asie et en Afrique, 60 % de la population vit à la campagne.

En Asie, 40 % de la population est urbaine en 2000 et 60 % le sera en 2025. En Chine, l'urbanisation commencée dans les années 1980 progressera de 60 % à l'horizon 2025, d'après les projections des Nations Unies. Au Japon, 35 % de la population était urbaine dans les années 1950 et augmentera de 20 % d'ici 2025. En Afrique du Nord et au Moyen Orient, en 2009, plus de 50 % de la population était urbaine dans 18 pays sur 20. En Amérique Latine l'urbanisation est la plus élevée.

Les effets de l'urbanisation ont des conséquences sur les évolutions des familles : facilités d'accès à l'emploi, à l'éducation et à la santé, au confort urbain et aux équipements. D'autres effets de l'attractivité des grandes villes sont le surpeuplement, la concentration d'espaces de pauvreté, la difficulté d'accès au logement, le développement de l'habitat insalubre, le renoncement aux formes familiales traditionnelles et solidaires, et finalement, la réduction de la taille des familles. Les lieux de vie des enfants, des adolescents, des jeunes sont massivement situés dans ces zones de surpopulation, plus souvent à la périphérie des grandes villes ou dans les espaces insalubres, dans les pays en développement. Les besoins d'équipement, d'assainissement de l'environnement, concernent 1,4 milliard de personnes, dont de très nombreux enfants, vivant dans des bidonvilles. Sur six habitants dans le monde, « trois vivent en ville dont deux dans une ville en développement ».¹⁰⁷

¹⁰⁵ David Olivier, « La population mondiale. Répartition dynamique et mobilité ». Editions Armand Colin, 2004.

¹⁰⁶ Attané I., Barbiéri M., 2009, op cit.

¹⁰⁷ « Villes en devenir », « Des clés pour comprendre et agir ». Edition française 2009. Ministères de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables, Isted, Ministère des Affaires étrangères et européennes, Agence française de développement, Institut d'Aménagement et d'urbanisme de la Région Ile de France. www.villesenavenir.org

Le contexte mondial est marqué par la progression de l'urbanisation et de la population urbaine et les conséquences inégales sur les conditions de vie des familles. L'urbanisation peut remettre en cause les solidarités familiales et les organisations sociales traditionnelles. Habiter un logement « en hauteur », sans espace, ne permet plus d'héberger les personnes âgées, qui restent au village en Afrique et en Asie. Dans ces deux pays, les évolutions de l'urbanisation seront encore plus marquées au cours des années à venir. Les modèles familiaux villageois élargis se réduisent finalement en milieu urbain aux modèles de la famille nucléaire.

Des expériences de coopérations entre villes du Nord et du Sud contribuent à améliorer les conditions de vie des familles et de leurs enfants, particulièrement nombreux dans ces zones de résidence. Pour exemple en 2009, la Ville de Paris coopère avec la Ville Rio de Janeiro dans le cadre d'un programme de réhabilitation de quartiers déshérités, avec des opérations de lutte contre la salubrité dans les bidonvilles. Les « villes en réseaux » favorisent des coopérations économiques, sociales, culturelles. Depuis 1989, avec la convention de Lomé, de nombreuses villes se sont engagées dans des formes de coopération décentralisée sur des thèmes d'échanges, de jumelage entre villes. Les objectifs espérés permettraient de s'entraider entre villes, de mutualiser des expériences, de promouvoir la culture ou l'économie d'un pays ou d'une région, de valoriser des projets, de développer des actions économiques et sociales. Les partenariats se jouent entre villes riches et villes pauvres et inversement. Ces échanges contribuent à diffuser les idées, à activer les échanges économiques et la protection sociale, à encourager les mobilités.

Les grandes villes du monde, Shanghai, Mexico, Johannesburg, Bruxelles, Mumbai (Bombay), Londres, Washington, Pékin, Brasilia, Dubaï, Bangalore, Boston, Paris, Jérusalem, Berlin, Hong Kong, cumulent les enjeux économiques et de pouvoir et pourraient devenir les « nouveaux pôles de la politique planétaire ».¹⁰⁸

3 - Les jeunes et les adolescents

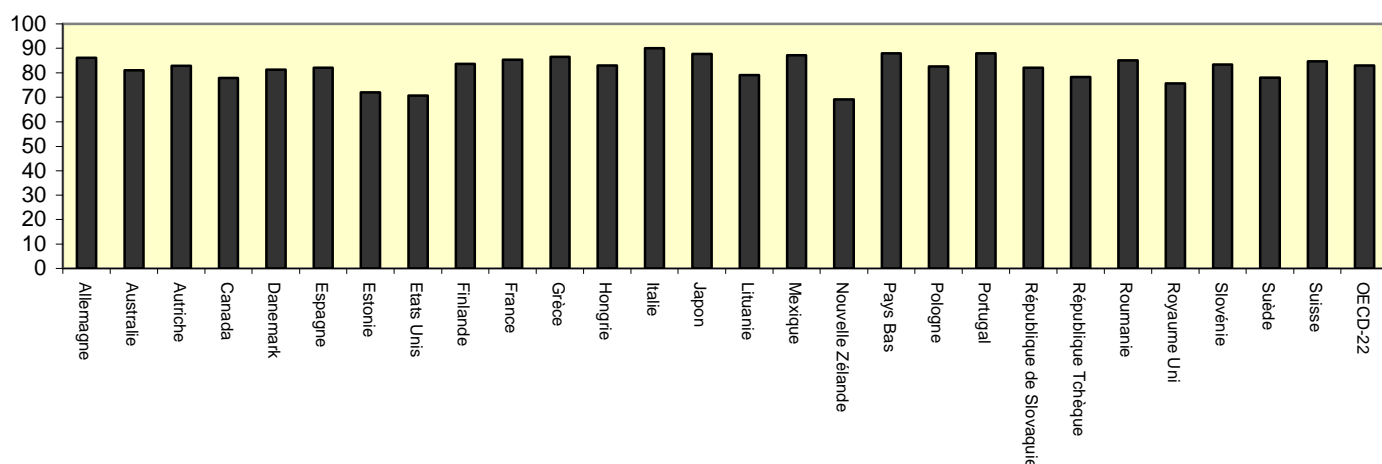
3.1 - La situation familiale des enfants

Les enfants selon le type de famille vivent avec leurs deux parents dans 83 % des cas jusqu'à l'âge de 17 ans. Jusqu'à l'âge de 14 ans en moyenne dans 22 pays de l'OCDE. 83 % des enfants vivent dans des familles classiques, avec leurs deux parents ; 16 % vivent dans une famille monoparentale, 8 % dans une famille dont les parents cohabitent, 2 % dans d'autres formes de familles. Le graphe présenté en annexe donne la répartition des enfants selon le type de leur famille.

L'Italie est le pays où la proportion d'enfants vivant avec les deux parents (dont des partenaires cohabitants) est la plus forte : c'est le cas de 90 % des enfants ; A l'inverse, en Nouvelle Zélande, 68 % des enfants vivent avec leurs deux parents et 20 % dans une famille monoparentale. Neuf enfants sur dix vivent avec leurs deux parents en Italie, au Portugal, au Japon et sept sur dix en Nouvelle Zélande et aux Etats-Unis.

¹⁰⁸ « Villes mondiales, les nouveaux lieux de pouvoir », Les Grands Dossiers des Sciences Humaines, n°17, Janvier- février 2010.

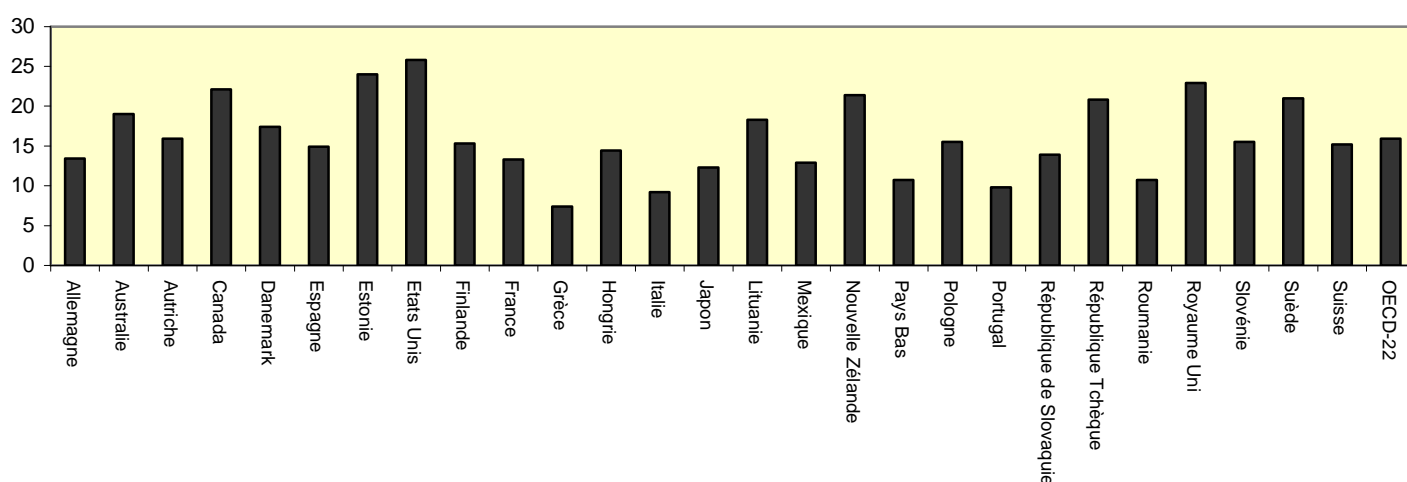
Répartition des enfants vivant avec leurs deux parents selon les pays en 2009 en %



L'Italie, le Portugal, le Japon viennent en tête des pays où les enfants jusqu'à l'âge de 14 ans vivent le plus souvent avec leurs deux parents ; Dans ces pays, les couples se marient, divorcent peu, les normes familiales traditionnelles restent ancrées¹⁰⁹. En Nouvelle Zélande et aux Etats-Unis, les couples divorcent plus souvent, mais sept enfants de moins de 14 ans sur dix vivent avec leurs deux parents.

Un enfant sur quatre ou cinq vit avec un seul de ses parents dans les pays anglo-saxons : Etats-Unis, Royaume Uni, Canada, Nouvelle Zélande.

Répartition des enfants vivant avec un seul parent selon les pays en 2009 en %

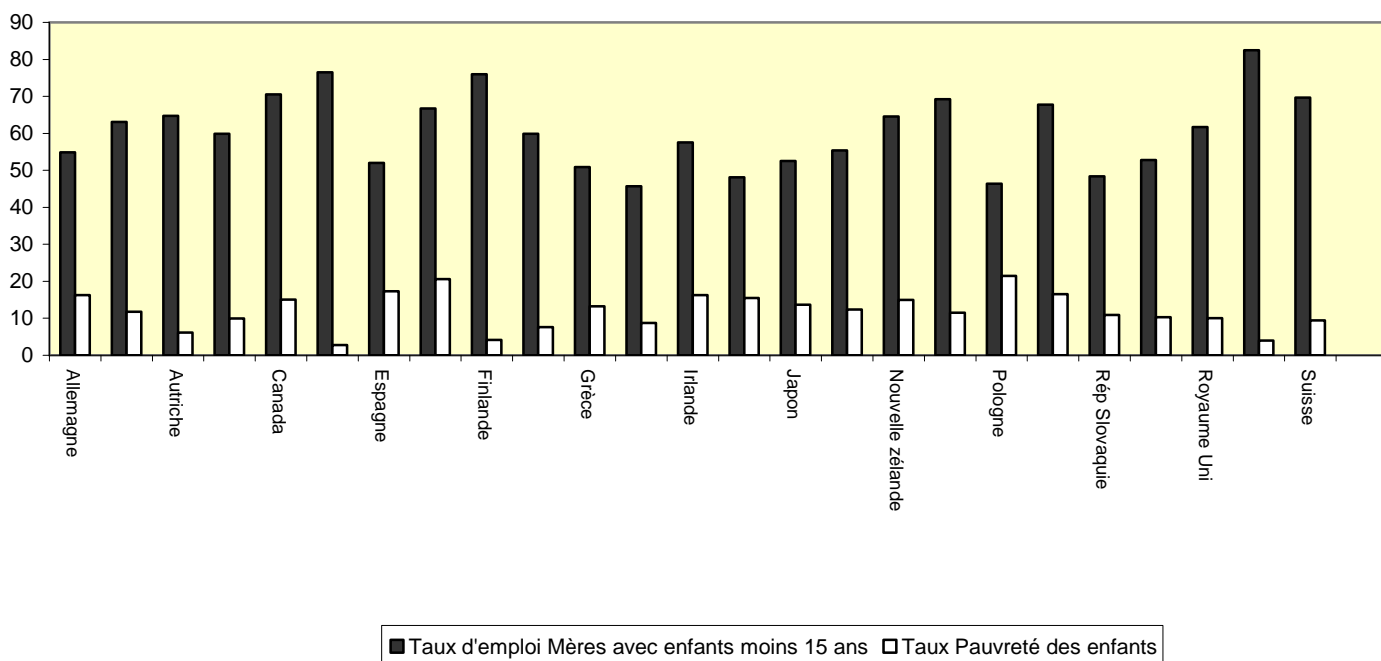


¹⁰⁹ Kondo Rie (Japon) et Paugam Serge, « les formes élémentaires de la pauvreté » (Italie, Portugal).

Dans les pays anglo-saxons, les politiques de soutien aux familles monoparentales sont ciblées. De fait, cette forme familiale se trouve protégée, voire encouragée¹¹⁰.

La situation sociale des enfants est corrélée à celle de leur famille. Plus nombreux dans les familles pauvres, ils sont fortement représentés parmi la population pauvre.

Taux de pauvreté des enfants de moins de 15 ans et taux d'emploi des mères en %



En Pologne et aux Etats-Unis, le taux de pauvreté des enfants de l'ordre de 20 % est le plus élevé des pays de l'OCDE. En Allemagne, Canada, Espagne, Italie, Irlande, Nouvelle Zélande, Portugal, il est de 15 %.

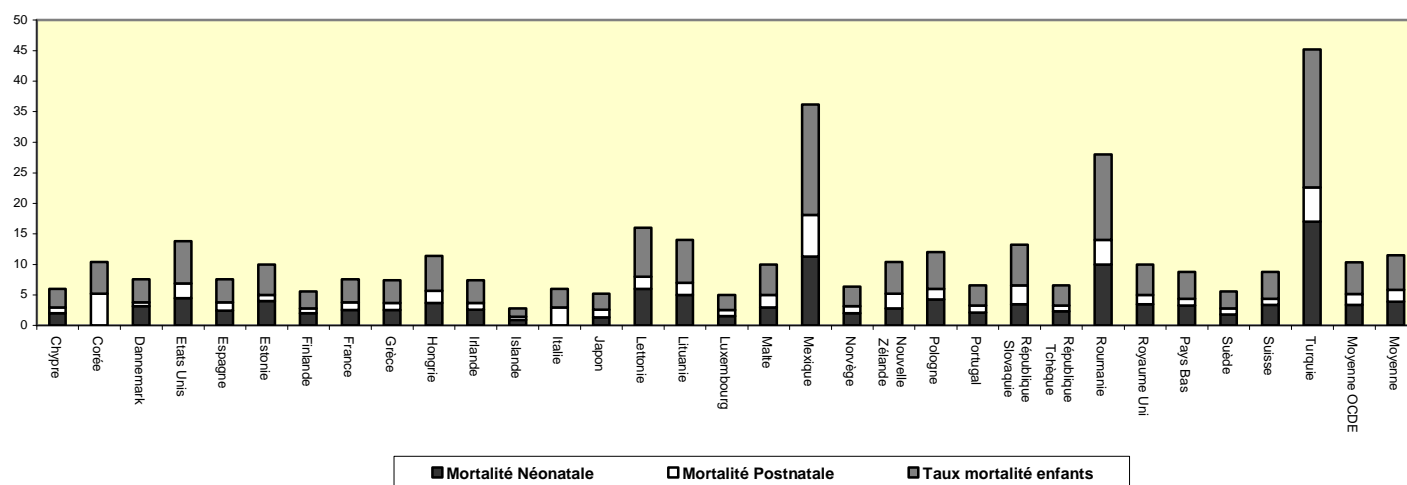
Les conditions de vie des familles sont déterminées principalement par leurs ressources provenant du travail. L'évolution la plus caractéristique est l'augmentation de l'emploi féminin, souvent présentée comme partie intégrante de la « révolution féminine »¹¹¹.

Les indicateurs sociaux de référence habituels permettant de caractériser le niveau d'impact de la protection sociale et familiale sont principalement les taux de mortalité infantile, de pauvreté des enfants, de scolarisation jusqu'à l'âge de la scolarité obligatoire. Ces indicateurs sont associés à des analyses de phénomènes sociaux observés dans les pays concernant les enfants et les adolescents.

¹¹⁰ Martin Claude avec Milar Jane (2è partie), in Séchet R. et al. « Les familles monoparentales en Europe », CNAF, Dossier d'études, n° 54, mars 2004.

¹¹¹ Gosta Esping Andersen, op cit.

Répartition de la mortalité infantile par pays en 2006



Les pays les plus pauvres de l'OCDE (le Mexique, la Turquie et la Roumanie) se distinguent par des taux de mortalité infantile élevés. Malgré des progrès enregistrés dans le domaine de l'éducation, qui est l'un des Objectifs du Millénaire, ils cumulent des taux importants de pauvreté des enfants, de déscolarisation privilégiant le travail des enfants ou la présence d'« enfants des rues ». Le développement de la protection familiale en Roumanie, avec l'aide de la France, devrait contribuer à des progrès pour l'avenir.

Les travaux de l'Unicef sur les enfants et des adolescents, des Nations Unis sur les avancées des Objectifs de Développement du Millénaire (Rapport 2009), de l'OMS, de l'Unesco, insistent sur le ralentissement des progrès en raison des effets de la crise économique. Face à la crise, les enfants, les adolescents et les jeunes demeurent les plus vulnérables.

Cependant sur tous les objectifs envisagés, on peut retenir :

- le recul de l'extrême pauvreté : un quart des habitants des pays en développement vivent avec moins d'un dollar par jour, contre la moitié de la population en 1990 ;
- les progrès généralisés de l'éducation : 88 % des enfants sont scolarisés dans le monde dans l'enseignement primaire contre 83 % en 2000. Les progrès à réaliser concernent l'égalité d'accès entre les sexes ;
- le recul de la mortalité infantile : 9 millions d'enfants sont morts en 2007 avant l'âge de 5 ans, contre 12,6 millions en 1990. Des progrès sont attendus en Afrique Subsaharienne et en Asie du Sud.

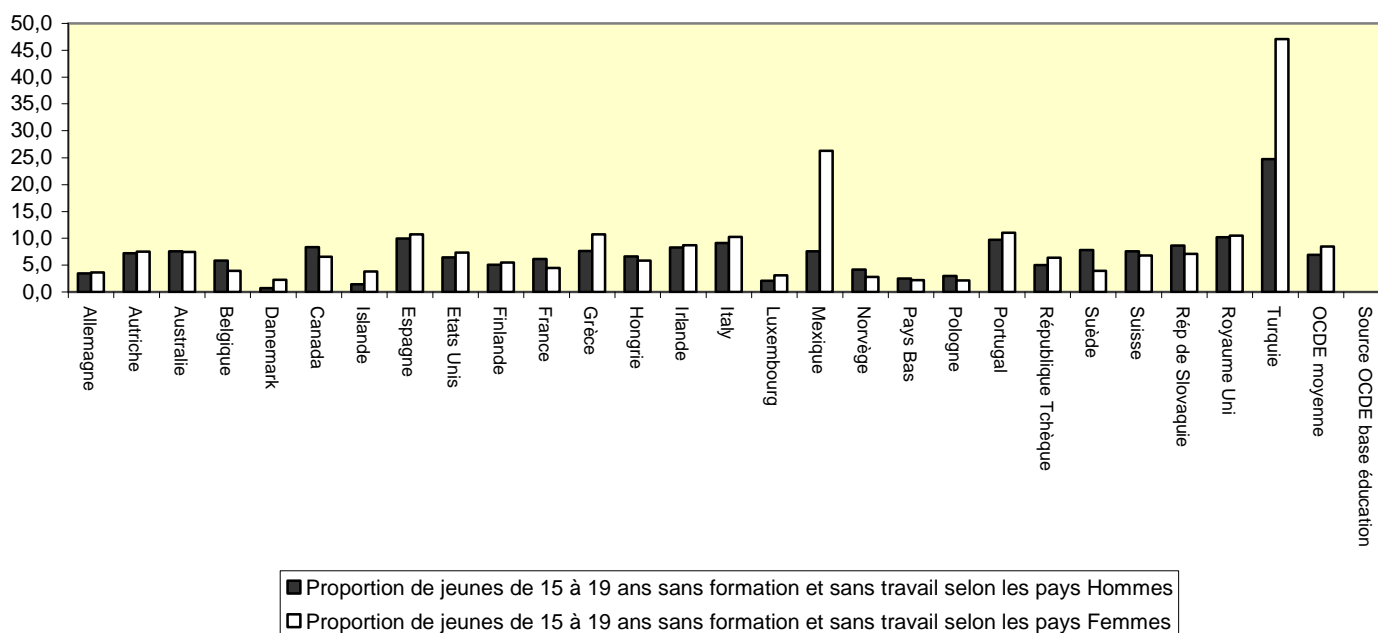
Les avancées les plus significatives sont observées en Afrique du Nord, en tête dans la lutte contre la pauvreté. En Asie Occidentale, la pauvreté augmente ; Elle menace l'Amérique Latine du fait de la crise. L'Asie du Sud se caractérise par de nets progrès en matière de santé et d'éducation. Les efforts pour l'avenir portent sur le développement de l'emploi décent et productif pour tous, notamment pour les jeunes et les femmes.

Les conditions de vie des adolescents dépendent de la structure familiale et de la situation économique, sociale et culturelle de la famille. Or, la première conséquence du vieillissement mondial est la diminution de la part relative de la jeunesse. La transformation des familles et la diminution de leur taille engendrent un nombre moins élevé d'adolescents et de jeunes ; Ce phénomène, très visible en Europe, dans les pays développés et en Chine, touche également de nombreux pays du Sud : « un défi auquel ils doivent se préparer »¹¹².

3.2 - Contexte de bien-être des enfants, des adolescents et des jeunes

Dans certains pays, de nombreux jeunes âgés de 15 à 24 ans ne vont ni à l'école ni au travail : c'est le cas de 26 % de jeunes filles et 18 % de jeunes hommes en Hongrie, 48 et 38 % en Azerbaïdjan, 47 et 27 % au Tadjikistan, 19 et 10 % en Roumanie, 15 et 9 % en Russie. En Amérique Latine, entre 36 et 66 % des jeunes de 15 à 24 ans sont au chômage.¹¹³

Proportion de jeunes de 15 à 19 ans sans formation et sans travail selon les pays



Source - OCDE - Base « Education » - 2009

Plus de 10 % des jeunes entre 15 et 19 ans sont sans formation et sans emploi en Espagne, Grèce, Italie, Portugal, Mexique (surtout les jeunes filles). Près de 10 % le sont en Autriche, Australie, Canada, Etats-Unis, Irlande ; Plus de 5 % en Finlande, France, Belgique, Hongrie.

¹¹² Pison G., 2009, op cit.

¹¹³ Davidson M., « Regards sur l'éducation », « Child well-being and Child Policy in the OCDE », octobre 2008

Ces résultats, significatifs d'échec scolaire, peuvent être rapprochés des enseignements de l'étude comparative européenne et de quelques pays dans le monde : « *Les jeunes face à l'avenir* »¹¹⁴. Pour la France, l'étude observe que la crise de confiance des jeunes a pour origine l'absence de confiance dans l'éducation : les difficultés d'insertion professionnelle sont particulièrement aiguës pour ceux sans qualification du niveau primaire ou secondaire, et pour les jeunes vivant en milieu rural.

Par rapport aux autres pays européens, les jeunes français sont moins intégrés dans la communauté locale, dans les dispositifs d'éducation, la religion, les amis. Ces comportements résultent d'après les auteurs de la conscience de la précarisation du monde du travail, du sentiment d'absence de prise en compte par les pouvoirs publics des besoins spécifiques aux jeunes, de l'absence de soutien de l'Etat dans leur parcours vers la vie active. Les jeunes sont moins impliqués que dans d'autres pays dans les conseils de quartier, les lieux de parole organisés et moins représentés parmi les élus.

L'autonomie dont les jeunes ont besoin pour devenir adultes ne s'oppose pas à la demande d'un soutien, comme le montrent les relations qu'ils entretiennent avec leur famille. De 16 à 19 ans, les jeunes reconnaissent que les relations avec leur famille arrivent en priorité des facteurs qui donnent du sens à la vie.

Les jeunes attendent de la reconnaissance. Les auteurs concluent l'étude sur la priorité politique en quatre objectifs pour les jeunes : l'autonomie, l'articulation des temps sociaux et scolaires, la participation et la contribution au projet de société.

Dans de nombreux pays, l'adolescence n'existe pas en tant que telle : à 15 ans, les adolescents sont considérés comme des adultes. A partir de 15 ans, dans la plupart des pays, les adolescents ont un statut différent de l'enfance, mais dans de nombreuses régions ils sont déjà considérés comme des adultes : mariage précoce des jeunes filles en Inde, travail des enfants et des adolescents en Amérique Latine. La plupart des institutions internationales relayent les droits des adolescents pour les protéger. Cette conception de prévention se heurte aux conceptions éducatives et d'accès à la scolarisation d'une grande part de la population.

Par exemple au Brésil, malgré les efforts des institutions, promouvoir la suppression du travail des enfants est une « mission impossible ».¹¹⁵ Les familles - les parents - décident qu'un enfant travaille ou ne travaille pas, sans les associer à cette décision. Dans les classes populaires, les parents préfèrent voir leurs adolescents travailler toute la journée plutôt que d'aller à l'école et de rester seuls une partie du temps. Les mères espèrent ainsi protéger leurs adolescents des risques d'oisiveté ou de mauvaises rencontres ; Le travail dès l'âge de 10 ou 12 ans représente de leur point de vue une opportunité de socialisation. Les âges de fin de scolarité obligatoire varient selon les pays autour de 14 à 16 ans. La scolarité est le plus souvent opposée au travail : le travail des enfants et des adolescents est la première cause de transmission de la pauvreté¹¹⁶.

¹¹⁴ Stellingher A., Wintrebert R., « Les jeunes face à leur avenir », Une enquête internationale, Rapport pour la Fondation pour l'innovation politique, Paris, 2008. Etude réalisée dans 17 pays d'Europe, d'Asie, Etats-Unis.

¹¹⁵ Rosemberg F., Freitas R., « Voix dissonantes sur l'élimination du travail infantile au Brésil », sous la direction de SIROTA Régine, « Eléments pour une sociologie de l'enfance », Presses Universitaires de Rennes, collection « Le lien social », 2006.

¹¹⁶ Unicef, Rapport annuel, 2009.

Les adolescents ont droit d'après la Convention internationale des droits de l'enfant à :

- être informés et acquérir des compétences ;
- bénéficier de services : éducation, soins de santé, loisirs, justice ;
- vivre en sécurité et dans un milieu propice à leur croissance ;
- avoir l'occasion de participer et de s'exprimer.

Une étude conduite par l'Unicef « L'adolescence, une étape capitale »¹¹⁷ montre que les jeunes ayant de bonnes relations avec leurs parents font preuve de plus d'initiative sociale et souffrent moins de dépression. Les comportements à risque des adolescents tels qu'observés par l'Unicef sont les suivants :

- 20 % de l'ensemble des enfants et adolescents scolarisés dans le monde fument (la plupart des fumeurs adultes ont commencé à l'adolescence) ;
- 4 millions d'adolescents tentent de se suicider chaque année ;
- 300 000 adolescents sont des enfants soldats ;
- les premières causes de décès des adolescents sont dues à la violence et les accidents ; Pour les adolescentes, ce sont les complications sanitaires liées à l'avortement, la grossesse ou l'accouchement qui occasionnent le plus de décès¹¹⁸ ;
- 1 enfant sur 10 naît de mère adolescente : 13 millions d'enfants ;
- les 15 à 24 ans représentent la moitié des nouveaux cas de séropositivité ;
- un million d'enfants commence à se prostituer chaque année ; Des familles pauvres (Thaïlande, Afrique de l'Ouest) incitent leurs enfants à se prostituer.

La prévention des adolescents permettrait en outre, selon l'étude de l'Unicef, d'éviter 70 % des décès d'adultes, les comportements à risque des adultes seraient en effet acquis à l'adolescence.

En Europe, selon les enseignements de l'étude « European Schol Survey on Alcohol and other drugs » réalisée tous les quatre ans dans plus de 35 états européens auprès des élèves de 16 ans montre certaines caractéristiques de comportement à risque des adolescents¹¹⁹ : 2 800 élèves de 202 établissements ont été interrogés sur leur consommation d'alcool, tabac ou cannabis¹²⁰. Ces principaux résultats sont présentés dans des graphes en annexes.

Selon les premiers résultats de l'enquête en France, par exemple, les adolescents consomment moins de tabac et de cannabis en 2007 qu'aux mêmes âges en 2003 et en 1999, mais davantage d'alcool. En 2007, 76 % des adolescents ne déclarent aucune consommation régulière de l'un de ces trois produits, contre 65 % en 1999 ; 17 % des jeunes fument du tabac quotidiennement en 2007 contre 31 % en 1999 ; L'usage régulier de cannabis diminue à 3 % en 2007 contre 5,5 % en 1999. La consommation régulière d'alcool augmente : 13 % en 2007 au lieu de 8 % en 1999 et 90 % l'ont expérimenté.

¹¹⁷ Conférence mondiale des ministres de la jeunesse, 2002.

¹¹⁸ Pour certaines faisant suite à un viol (Pérou ; Etats-Unis ; Jamaïque).

¹¹⁹ Tendances n° 64, « Usages d'alcool, de tabac et de cannabis des élèves français à 16 ans ». Premiers résultats français. Sous la responsabilité de l'observatoire des drogues et des toxicomanies (OFDT) et de l'Inserm. 2 février 2009.

¹²⁰ Enquête Health Behavior in School – aged Children (HBSC), 2006.

Les comportements de consommation de cannabis sont observés plus généralement dans la plupart des pays occidentaux, selon des degrés d'intensité plus ou moins forts. Les résultats des enquêtes de santé publique montrent que selon les pays, 10 à 35 % des adolescents de 15 ans sont fumeurs de tabac et 3 à 18 % sont fumeurs de cannabis.

Le Canada, Espagne, Etats-Unis, Pays Bas, France, Luxembourg, sont les pays les plus concernés par ces comportements adolescents, surtout parmi les jeunes hommes, suivis de près par les jeunes filles. Fréquente parmi les jeunes de 15 ans, la consommation d'alcool est un phénomène plus répandu : selon les pays, environ 20 % des jeunes de 15 ans consomment de l'alcool (Malte, Grèce, Etats-Unis) et 60 % (Danemark, Lituanie, Estonie). Ils sont 50 % en Finlande, Bulgarie, Royaume Uni (graphique en annexe 1). Le Royaume-Uni se caractérise par la plus forte proportion de jeunes filles, que de jeunes hommes, consommatrices d'alcool.

A titre d'illustration, quelques résultats sur les taux de suicide des jeunes de 15 à 19 ans sur 100 000 jeunes aux mêmes âges, rappellent des traits de mal-être¹²¹ (Graphique en annexe). Dans ce sens, les proportions de jeunes de 15 à 19 ans sans formation et sans travail selon les pays pourraient être rapprochées de l'ensemble de ces comportements « à risque ». Ces résultats présentés dans des graphes en annexes appellent à entendre les messages adressés par les jeunes dans certains pays pour conduire des politiques adaptées à la jeunesse. Ces politiques peuvent être conjuguées aux politiques familiales - les familles représentent le premier soutien - et aux politiques éducatives tournées vers l'avenir : vers des projets pour la vie active future.

3.3 - Quatre modèles de parcours

Les comportements des adolescents et des jeunes sont infléchis par les politiques. Les travaux de Cécile Van de Velde¹²² sur l'observation des cheminements des jeunes de 18 à 30 ans en Europe illustrent les effets des politiques selon les pays sur les comportements des jeunes adultes à l'égard du foyer familial et de leurs propres trajectoires familiales et socio-professionnelles. Sont comparées entre pays européens les expériences pour devenir adulte : stabilité familiale et socio professionnelle ; Fin des études ; Emploi stable. La jeunesse se prolonge, c'est la désynchronisation puis prend du retard, ce qui engendre la déconnection¹²³.

Les trajectoires sont mobiles : changement de travail, transformation de modèles familiaux. Chacun est auteur de sa vie, reconstruit, coupe des liens conjugaux, familiaux, définit sa place, cherche à évoluer dans une trajectoire professionnelle. Selon les types de pays, des typologies se dessinent en quatre types d'expériences :

¹²¹ Sources : enquête Health Behavior in School – aged Children (HBSC), 2006.

¹²² Van de Velde C., Cycle de Conférences sur les adolescents, Cité des Sciences : 8 avril 2009. D'après Notes prises en séance.

¹²³ La Méthodologie est double : traitement quantitatif à partir du panel européen des ménages Europanel 1994, pour identifier les trajectoires de jeunes adultes 18 – 30 ans ; enquête qualitative comparée auprès de jeunes adultes 18 – 30 ans dans quatre pays européens : Danemark - Suède, Grande Bretagne, Espagne - Italie et comparaison avec la France. Sont explorées les représentations : vécu de la relation familiale, vécu des études, chemin vers l'emploi, comment réussir sa vie et devenir indépendant.

➤ **« Se trouver », ou la logique du développement personnel : les Scandinaves**

En Europe du Nord, les jeunes font l'expérience de l'indépendance précoce à l'égard des parents, à une mobilité résidentielle familiale et socio professionnelle. Le premier enfant représente un seuil vers l'âge adulte. C'est un modèle d'aspiration de la génération européenne. Les jeunes scandinaves ont l'expérience la plus aboutie. Entre 18 et 30 ans, 21,5 % ont une vie solitaire, 24,3 % vivent dans le foyer parental, 26,7 % en union libre sans enfant, 21 % avec un enfant. Le plus structurant pour la construction identitaire est le passage d'une situation à une autre : les transitions. Certains jeunes danois sont mis à la porte par leurs parents lorsqu'ils sont (trop) dépendants : la famille favorise l'autonomie des adolescents et les rapports d'égalité entre parents et enfants.

La mobilité dans la trajectoire socio - professionnelle est très marquée. Le passage du statut d'étudiant salarié à celui de salarié à temps plein peut être interrompu par un retour vers les études. La formation tardive permet la construction de soi. La mobilité peut intervenir au cours des études et légitimer une interruption pour travailler. Un facteur de 27 ans peut avoir eu une première expérience d'infirmier, et projeter une nouvelle formation d'ingénieur. Le statut d'adulte est progressif ; La projection est possible : les jeunes sont intégrés à la société et ont confiance dans l'avenir. Le chômage des jeunes est très bas, dans des petits pays très riches, valorisant l'autonomie des enfants dans la famille, à l'école....

➤ **« S'assumer » la logique d'émancipation individuelle : les Britanniques**

Les jeunes anglo-saxons sont adultes à 21/22 ans, et sont positivement connotés. La conception libérale est de permettre aux jeunes de s'inscrire dès que possible dans des projets : accès à l'emploi, aux statuts conjugaux et parentaux. Le départ du foyer parental permet de rompre avec le cycle de l'enfance. Les jeunes choisissent une vie à distance pour leurs études. Le rite de passage avec des pairs (colocation) se poursuit par le salariat. Il faut faire ses preuves d'indépendance par le travail. L'accès à l'emploi est facilité par un marché du travail qui intègre les jeunes. L'état britannique aide les jeunes à s'autofinancer pour suivre des études et accéder à l'emploi.

➤ **« S'installer » la logique de l'appartenance familiale : en Europe du Sud**

En Europe du Sud, les jeunes expérimentent tardivement un emploi stable, une situation de couple marié, l'achat d'un logement : ils déco- habitent à 28 ans. En Italie, Espagne, Grèce, parmi les jeunes de 18 à 30, 78,2 vivent dans le foyer familial, 8,5 sont mariés sans enfant, 9,8 % ont un enfant. Le départ tardif du foyer familial est un motif de chute de la fécondité. Le jeune n'est pas stigmatisé s'il vit chez ses parents. Le fort chômage des jeunes accentue les motifs pour habiter chez ses parents. Ces situations contrarient les aspirations d'indépendance, marquées par le chômage, l'insertion difficile, des « générations à 1000 euros » (750 en Grèce) de diplômés. Les pouvoirs publics cherchent à alléger les charges de la famille. Les politiques publiques s'interrogent : comment favoriser un départ plus précoce des jeunes du foyer familial ?

➤ « *Se placer* » *la logique d'intégration sociale : les Français*

Autre modèle représenté en France : l'indépendance partielle. Les parents contribuent à aider leurs jeunes. Les enjeux sont les études, l'orientation, le premier emploi. Le poids du diplôme est particulièrement déterminant pour l'accès à l'emploi. Cette situation s'accroît en période de crise du fait de la pénurie d'emploi. Il existe un fort enjeu d'investissement au cours de cette période où l'on construit sa vie. En France, entre 18 et 25 ans, la société propose difficilement une place aux jeunes. Sur les indicateurs - confiance en l'avenir, chômage -, la France se situe en queue de peloton européen. Les objectifs sont l'insertion, les études, l'orientation. Serge Paugam¹²⁴ montre les effets d'escalier de la pauvreté, de la peur de la chute sociale et des effets de trajectoires vers la vulnérabilité accélérée. La « tyrannie du diplôme » explique les comportements familiaux et les normes précoces de réussite. Les enjeux des études obligent le maintien chez les parents. Seules sont légitimées les trajectoires linéaires. Par rapport aux autres pays européens, les Français sont plus souvent en retard et sont confrontés à une absence de droit à l'erreur.

Alors qu'en Europe du Nord, l'âge médian d'accès aux études est de 24/25 ans, en France il est de 20 ans, le plus jeune d'Europe. Les politiques sont inexistantes entre 18 et 25 ans : qui doit s'occuper des jeunes, l'Etat ou les parents ? L'Etat aide la famille plus que les individus. Les attributs sociaux sont prévus à 25 ans (seuil du RMI et du RSA). La France se caractérise par une faible valorisation de la formation continue, une sur-valorisation de la formation initiale -la fin des études initiales est très précoce en France (18 ans)-, et l'impossible formation tout au long de la vie. Cette situation est à l'inverse de ce qui est porté par les jeunes scandinaves.

Les jeunes en France surinvestissent dans les études ; Il est paradoxal d'investir massivement, sans garantie. Cette conception française de la valorisation du diplôme interroge. Il faut repenser des parcours mobiles entre études et emploi, introduire des mobilités dans les trajectoires ; Penser les études dans un temps plus long. Entre 16 et 25 ans, on observe des trajectoires accélérées dans la pauvreté. Il existe des failles de la protection sociale dans ces catégories d'âges.

¹²⁴ Paugam S., 2008, op cit.

Les politiques familiales dans le monde s'inscrivent dans des orientations dont les finalités sont définies par chaque pays en fonction de choix politiques, selon différents modèles. Quarante pays ont une politique familiale : tous les pays européens, de l'OCDE, tous les pays développés ; D'autres pays en transition ou en développement comme certains en Afrique mettent en œuvre des formes de politiques familiales. De nombreux programmes de coopération française¹²⁵ sont en cours, en Russie, dans les pays d'Europe centrale et orientale ou sont en projet (par exemple la Chine).

Les objectifs de coopération contribuent à identifier et analyser les besoins de la population, à repérer les états des lieux des dispositifs, des équipements, des contextes et à aider les pays à mettre en place une politique familiale. Les principales demandes des pays à l'égard de la France concernent le soutien de la démographie (Russie, Europe centrale et de l'Est), la relève du défi du vieillissement (Chine), la politique sociale et la redistribution, les conditions de conciliation entre vie familiale et travail, les équipements et les services.

Ces projets s'inscrivent le plus souvent dans le prolongement de politiques de santé et de prévention sanitaire, souvent prioritaires. Les coopérations françaises sont très développées depuis plusieurs années en matière d'orientations de santé à partir d'études de besoins et de diagnostics d'équipements. Les programmes « Euro social » se développent avec le concours de l'expérience française en Amérique du Sud au Brésil, au Chili, en Colombie, Uruguay, Mexique, afin de mettre en place une couverture maladie vis-à-vis des personnes en situation de vulnérabilité. Au Togo, la France aide à construire un programme de planification sanitaire, au Sénégal, elle aide à réformer l'assurance maladie, au Congo, elle participe au projet informatique de protection sociale.

Si les programmes de santé contribuent largement à assurer de meilleures conditions de vie aux familles et à leurs enfants, ils ne font cependant pas partie intégrante des politiques familiales, mais ils la précèdent souvent. Ces conditions de contexte ne peuvent cependant être évacuées totalement, comme le montrent les définitions relevées des conditions de vie et des appréciations de bien-être. Deux grands domaines de la politique de la famille sont explorés dans ce chapitre :

- ❶ Les choix politiques des pays au regard des évolutions démographiques et des structures familiales ;
- ❷ Le contexte économique et les transferts sociaux.

¹²⁵ GIP SPSI (Groupement d'intérêt public Santé et Protection Sociale Internationale) : sa mission est de fédérer une coopération française internationale dans le domaine de la santé, de la protection sociale et de l'action sociale.

Pour faciliter la présentation, quelques exemples de politiques conduites dans certains pays seront mis en évidence, à titre de comparaison, d'illustration ou de partage d'expérience. Un tableau présenté en annexe 2 expose, sans être exhaustif ni ordonné en fonction de traits politiques ou d'orientations¹²⁶, les principales caractéristiques des politiques familiales, dans une centaine de pays dans le monde : compensation des charges d'enfants pour les familles (bénéfices, conditions ou contreparties, âges limites) ; Services ciblés (familles et jeunes enfants) ; Organisation et objectifs politiques.

Les orientations des politiques familiales s'intéressent à plusieurs objectifs :

- réguler la démographie : aider à l'organisation de la vie familiale (faciliter le travail des parents comme source de revenus et de conditions de vie des enfants), à l'éducation des enfants via des services familiaux et finalement à la fonction parentale ;
- lutter contre la pauvreté, contre les inégalités ; Améliorer les conditions de vie : en mettant à disposition des équipements ; Redistribuer ;
- valoriser la famille ; Promouvoir la jeunesse ;
- adapter les politiques à la famille.

1 - Typologie des systèmes de protection sociale

Les modes d'interventions publiques ne sont pas sans corrélation avec les choix politiques effectués par les pays. De façon interactive, ces interventions peuvent contribuer à infléchir les comportements. Les principaux modèles d'intervention publique observés à partir de nombreux pays dans le monde sont reconstitués selon une typologie proposée par Gosta Esping – Andersen –. Ils sont, très schématiquement, les suivants¹²⁷ :

- L'Etat libéral anglo-saxon n'intervient pas dans le domaine familial ;
- L'Etat conservateur ou corporatiste soutient les familles, le père chef de famille étant le pourvoyeur de ressources ;
- L'Etat social démocrate (scandinave universaliste) aide les personnes individuellement et favorise l'égalité entre hommes et femmes ;
- L'Etat familialiste d'Europe du Sud investit peu, s'appuie sur les femmes, compte sur la famille et les solidarités familiales entre générations.

Le panorama des interventions et des programmes des politiques familiales dans quelques pays reconstitué en annexe 2, même très partiel, illustre les choix politiques dans les pays et peuvent rappeler des aspects de la typologie ci-dessus.

¹²⁶ Dans l'annexe 2 les pays sont classés par ordre alphabétique.

¹²⁷ Gosta Esping Andersen avec Bruno Pallier, op cit.

En effet les modèles se perpétuent et se diffusent dans différents pays européens et dans le monde, selon les affinités entre pays souvent liées à des contextes historiques. Les modèles se diffusent également à la faveur de nombreux projets de développement ou de coopération portés par des pays, des institutions nationales, européennes, ou internationales selon les besoins identifiés et les demandes exprimées. Les proximités entre pays le plus souvent liées à l'histoire contribuent à essaimer des systèmes de protection sociale et des modèles de politique familiale.

Si les programmes des pays s'inspirent d'un modèle de protection sociale, ils sont moins élaborés et approfondis dans la plupart des pays. Ils sont parfois embryonnaires, partiels ou centrés sur la protection maternelle et infantile (Inde, pays d'Afrique). Un modèle peut également se juxtaposer à un autre, en fonction de ruptures sociales ou politiques, en abandonnant une partie d'un dispositif et en ajoutant un nouveau (Chili). Les actions médicales et sociales pour la mère à l'occasion de la naissance sont prioritaires et très fréquentes dans les pays émergents et en développement. Les politiques familiales instituées couvrent dans ces pays un faible nombre de personnes, peu ayant accès à l'emploi formel.

A l'origine, dans les années 1930, dans le modèle français, la protection sociale intégrait la sécurité de l'emploi, la garantie de ressources, la compensation des charges de famille, de couverture médicale et d'accès aux soins, la prise en charge de la maternité et de l'invalidité. Ce modèle ancien se reproduit toujours dans de nombreux pays, ou s'est diffusé à la faveur d'échanges économiques et sociaux. Les liens entre la situation familiale, économique et la santé de la famille sont très anciens. Le chômage a des effets en chaîne sur la stabilité familiale et sur le bien-être et la qualité de vie. L'indemnisation du chômage est une pratique relativement rare dans l'ensemble des modèles politiques. Les politiques familiales ne peuvent se mesurer sans une analyse de ces systèmes associés. La France évolue aujourd'hui entre le modèle conservateur, universaliste et familialiste.

Le modèle libéral – relativement répandu dans le monde - n'intervient pas dans le domaine de la famille : les interventions financées par l'Etat sont ciblées sur des objectifs sociaux et bénéficient prioritairement aux familles. Les personnes ont recours individuellement à des assurances et à des services privés. Lorsqu'elle existe la politique familiale repose généralement, selon les trois autres modèles, sur le même mode de financement basé sur un principe universel de prélèvement sur les cotisations sociales selon des taux et modalités différents ; Et plus exceptionnellement sur un financement de l'Etat. Dans le cas de la Roumanie et de la Russie, l'Etat finance la politique familiale.

La politique familiale en Roumanie

La création d'une Agence Nationale de Paiement pour les Prestations Sociales - famille, enfance, handicap, complément ressources, en 2007– 2008 a bénéficié du financement de la Commission Européenne et du soutien d'experts français de la branche famille. Le Ministère des Affaires Sociales de Roumanie, en déléguant la gestion des prestations, centre désormais son action au pilotage et à la définition des politiques publiques.

Cette coopération participative avec les acteurs roumains commencée en 2007 avec la France a porté sur l'organisation logistique et administrative de l'Agence, sur la réflexion pour concevoir une politique de prestations familiales, adaptée au contexte de la Roumanie, sur les besoins des familles et de leurs enfants. Depuis 2008, cette Agence moderne fonctionne ; elle est « tournée vers l'avenir »¹²⁸.

Source - D'après ADECRI - Lettre N°21 - mars 2009

En Afrique, les pays anciennement colonisés par les anglais ont adopté des formes libérales de politiques familiales (par exemple au Ghana, au Kenya, en Tanzanie) ; Le Gabon, le Bénin, anciennes colonies françaises ont construit leur politique familiale selon le modèle français ; La république démocratique du Congo s'est inspirée de la politique familiale belge et le Cap Vert de celle du Portugal. En Amérique du Sud, le Brésil est influencé par le modèle portugais, l'Argentine et les pays d'Amérique centrale, par la politique familiale espagnole, le Venezuela par la politique familiale française.

Tous les pays d'Asie du Sud dont l'Inde, ancienne colonie anglaise, ont subi l'influence britannique,¹²⁹ y compris dans l'organisation de l'administration et relèvent d'un modèle libéral. Le Japon, la Corée, la Chine n'ont quasiment pas de politique familiale, pour des motifs de contexte historique, l'Etat aide les familles les plus démunies. Ces pays ont privilégié les politiques éducatives (l'éducation et la formation pour tous) et économiques (le développement et l'emploi). De fait ces objectifs sont préventifs pour l'accès du plus grand nombre à un capital social. Le Japon et la Chine confrontés au vieillissement de leur population reconsidèrent depuis 2009 leur politique familiale et sociale.

Aussi ces quatre grands modèles ont-ils des effets sur le long terme selon des grands groupes de pays, même s'ils se transforment. L'ensemble anglo-saxon dépasse le périmètre habituel de l'Atlantique ; Le modèle familialiste s'étend dans une grande partie du monde (voir tableau récapitulatif des politiques de protection familiale dans le monde présenté en annexe 2).

¹²⁸ Lemasson J-C., Sansier F., « La création d'un nouvel organisme gestionnaire de prestations sociales en Roumanie : un défi technique et humain ». ADECRI, Lettre n°21, mars 2009.

¹²⁹ Véron J., « La démographie de l'Asie du Sud des années 1950 aux années 2000. Synthèse des changements et bilan statistique », INED, Population, n°63, 2008.

1.1 - Typologie des systèmes de protection sociale dans les pays occidentaux

En Europe et dans les pays développés, selon Olivier Thévenon, les politiques familiales correspondent à « des modèles contrastés ». ¹³⁰ Son approche se fonde sur les données croisées de l'OCDE : « La situation des familles et les politiques familiales ». Deux ensembles de pays se distinguent.

Les pays nordiques assurent des politiques aidant les parents qui travaillent, avec de jeunes enfants (congé parental, accueil des enfants). Près d'un jeune enfant sur deux bénéficie d'une structure d'accueil. Le montant investi par enfant est de 5 758 \$ et les dépenses pour les familles sont ciblées en faveur de celles à bas revenus. L'accueil et l'éducation pour les enfants de moins de 6 ans représentent 1,8 % du PIB. Le Danemark représente « le modèle le plus abouti » d'une politique de conciliation : les dépenses consacrées à l'accueil des jeunes enfants sont de 2,3 % du PIB. L'accueil périscolaire est favorisé ; Le soutien aux congés est important. Le taux de fécondité est élevé, de même que celui de l'emploi à temps plein des femmes. L'égalité de l'emploi entre hommes et femmes est assurée.

Les pays du Sud de l'Europe, les pays anglo-saxons et asiatiques interviennent peu, les dépenses de soutien aux familles avec de jeunes enfants représentant au total 0,7 % du PIB en Europe du Sud et 0,6 % dans les pays anglo-saxons et d'Asie. L'accueil et l'éducation des enfants de moins de 6 ans sont peu développés. Un enfant sur quatre accède aux équipements d'accueil. L'aide en faveur de la conciliation est limitée à l'enfant de moins de 3 ans. L'éducation périscolaire est privilégiée, dans un objectif d'égalité des chances, et de la flexibilité du travail des femmes (temps partiel). Les revenus des familles sont insuffisants et les taux de pauvreté sont les plus élevés. Dans ces pays (hormis l'Europe du Sud), les politiques sont orientées vers l'accueil périscolaire des enfants à partir de 3 ans, au détriment des services pour les jeunes enfants. Prestations familiales et avantages fiscaux élevés sont ciblés en direction des familles défavorisées, avec 1,9 % du PIB, dans une perspective de lutte contre la pauvreté. Aux Etats-Unis, elles sont ciblées sur les seules familles ayant de bas revenus et représentent 0,8 % du PIB. Dans les pays du Sud, les taux de fécondité et d'emploi des femmes sont faibles, les taux de pauvreté élevés, et les politiques publiques absentes. Les prestations sont faibles, les congés sont longs et peu rémunérés.

L'Europe du centre et de l'Est, sauf la France et la Hongrie, se situent dans une position intermédiaire. La France se caractérise par un taux élevé d'accueil des enfants entre 0 et 6 ans (29 %). En France, les dépenses pour les familles, y compris les aides fiscales, représentent 3,8 % du PIB (3^e rang des pays de l'OCDE). L'accueil des jeunes enfants et l'école maternelle assurent la conciliation entre travail et vie familiale des parents. Les transferts bénéficient aux familles les plus aisées. La politique familiale française est ancienne, avec une pluralité d'objectifs : assistance aux plus démunis et protection du revenu, soutien à la natalité, aide plus importante aux familles nombreuses.

¹³⁰ Thévenon O., « Les politiques familiales des pays développés : des modèles contrastés », Ined, Population et Sociétés, n° 448, septembre 2008.

La « socialisation » de la politique familiale depuis les années 1970 cible les familles monoparentales et les aides modulées au logement. Depuis les années 1980, la conciliation favorise le développement de l'accueil des enfants, avec le développement de crèches ou d'aides individuelles. L'objectif était de permettre aux parents de travailler et d'éduquer leurs enfants dans les meilleures conditions. Dans les années 1990, elle s'est intéressée aux plus démunis, en participant à la mise en place du revenu minimum d'insertion (créé en 1988 et devenu en 2009 le revenu de solidarité active). La politique évolue sur un « mode ambivalent », dans un contexte de chômage et favorise l'emploi à temps plein des femmes ainsi que la fécondité. Les évolutions vont dans le sens de contribuer à lutter contre la pauvreté et à développer des accueils moins onéreux que les crèches. Dans l'ensemble des pays de l'OCDE, en moyenne, les aides aux familles représentent 2,4 % du PIB en 2003 (1,6 % en 1980).

Les objectifs des politiques familiales¹³¹, d'après Olivier Thévenon¹³², sont ciblés sur les finalités suivantes :

- relever le défi d'augmenter le taux de fécondité ;
- concilier pour les familles le travail et la vie familiale ;
- lutter contre les inégalités économiques et la pauvreté des familles¹³³ ;
- soutenir l'éducation des enfants ;
- promouvoir un partage équilibré des tâches familiales entre hommes et femmes.

Ces cinq axes d'objectifs privilégient pour les deux premiers et le quatrième le soutien au projet familial : il s'agit d'aider les familles dans leur projet d'enfant et dans leur rôle de parents. Les troisième et cinquième axes vont dans le sens de promouvoir l'égalité d'accès aux mêmes conditions de vie pour tous et de promouvoir l'égalité parentale dans le couple. Les projets familiaux, symbolisés entre autres par la fécondité sont plus aboutis dans les pays ayant les plus forts taux d'emploi des femmes. Ce facteur est associé à d'autres motifs sociaux, comme en France, en tête des pays ayant la plus forte fécondité.

1.2 - Les systèmes de protection sociale dans les pays émergents ou en transition

La protection familiale représente un enjeu récent dans les pays émergents. Les études font valoir l'importance de la prise en compte de la protection pour faire face aux défis économiques, démographiques et sociaux dans ces pays, dont l'influence joue sur les grands équilibres internationaux. Parmi les pays en transition accomplie et avancée, la Chine, l'Inde, par l'ampleur de leur population, contribuent à ces équilibres.

¹³¹ Villac M., « La politique familiale, débats autour d'une définition », Solidarité Santé, Etudes statistiques, n°4, octobre - décembre, 1993.

¹³² Thévenon O., 2008, op cit.

¹³³ Horusitzky P., Julienne K., Lelièvre M., « Un panorama des minima sociaux en Europe », DREES, Etudes et Résultats, n°464, février 2006.

La Chine - grand projet de protection sociale en 2009

A la politique de l'enfant unique a succédé la politique de l'éducation pour tous avec un taux de 100% d'enfants scolarisés dans le primaire. En 2009, un grand projet de politique de santé pour tous via la mise en place d'une assurance médicale d'ici 2011¹³⁴ a été proposé en débat public. Ce projet est assorti d'un programme de service public de santé en milieu rural et urbain d'ici à 2020¹³⁵. En effet les dépenses de santé sont pour la population un motif d'épargne pour faire face à ces coûts. La Chine, préoccupée par le vieillissement de la population, engage ce projet pour répondre aux besoins de santé pour tous, et inciter les familles à dépenser leur épargne pour développer l'économie. L'objectif du gouvernement est donc double. Les familles contribuent à faire face au défi du vieillissement.

La protection sanitaire couvrait 90 % de la population en 1970, et seulement 17 % en 2000. En 2007, 4 % de la population vivait en dessous du seuil de pauvreté, contre 10,4 en 2004 et 15,6 en 2001 : avec l'accès à l'économie de marché, l'Etat s'était désengagé d'une part des services et des équipements publics. En 2007, la part de l'Etat dans les dépenses de protection sociale représente 17 % des dépenses publiques et 12 % de son Pib (2 000 \$ par habitant et par an). A titre de comparaison, les dépenses prévues dans le projet représentent 50 % des dépenses publiques des Etats Unis, 80 % des pays européens et du Japon¹³⁶. La province du Shaanxi, représentative de la Chine moderne, anticipe dès 2009 le remboursement des frais médicaux.

Le projet prévoit la construction de 2 000 hôpitaux, 3 700 équipements sanitaires urbains, 11 000 dispensaires de ville, 5 000 dispensaires ruraux, la réhabilitation des équipements médicaux, le recrutement de professionnels qualifiés. Ce projet participe à l'amélioration des conditions de vie des familles. L'objectif de la Chine vise davantage de « justice sociale » dans un contexte de fortes inégalités, avec des écarts de revenus variant de 1 à 16, et en faveur de familles peu nombreuses (1,8 enfant par femme). La majorité de la population est rurale, surtout parmi les 60 ans et plus, qui représentent 140 millions d'habitants sur 1,4 milliards.

Au projet sanitaire, le gouvernement prévoit d'associer des dispositifs sociaux, en créant un revenu minimum et des services publics collectifs. En effet, l'évolution de l'urbanisation contribue à dynamiser l'emploi et l'économie, et favorise le développement. Elle contribue aussi à réduire les solidarités familiales rurales traditionnelles. Les grands parents âgés, de plus en plus nombreux avec une espérance de vie élevée, restent au village : ils ne rendent plus les services familiaux à leurs enfants et petits enfants. L'urbanisation pourrait à terme entraîner le renoncement de ces services familiaux traditionnels, et l'abandon des personnes âgées¹³⁷. Des projets de coopération avec la France et avec l'Europe se mettent en place pour concevoir des politiques familiales adaptées. Car les observateurs insistent sur le rôle de rééquilibrage économique que pourrait jouer la Chine face aux enjeux sociaux mondiaux.

¹³⁴ Philip Bruno, *Le Monde*, 9 et 10 août 2009.

¹³⁵ *Le Monde de l'Economie*, 18 mai 2009.

¹³⁶ Nations Unies, Les objectifs du Millénaire et Division de la Population, 2009.

¹³⁷ Attias –Donfut C., Troisième colloque du GIP SPSI, 8 et 9 décembre 2008.

Les objectifs familiaux dans le monde se concentrent sur l'amélioration des conditions sociales, la lutte contre la pauvreté, la régulation démographique. Pour atteindre ces finalités, les pays optent selon leur contexte pour des programmes différents. Les objectifs prioritaires de protection familiale sont la santé, la maternité, l'éducation, l'emploi formel. En Inde, aucune politique familiale n'existe dans ce pays influencé par le modèle libéral anglo-saxon. Une assurance maladie maternité est instituée pour les travailleurs du secteur formel organisé, ce qui représente une faible part de la population. Un programme social pilote initié en 2004 est expérimenté dans 50 districts en faveur de la maternité.

Au Brésil, une loi de 1988 institue un principe d'allocations familiales versé par les employeurs. Ces allocations sont calculées en fonction de l'indice des prix et modulées selon les ressources de la famille et le nombre d'enfants. Des contreparties sont demandées aux familles : les enfants de moins de 6 ans doivent être vaccinés et ceux à partir de 7 ans scolarisés. Les objectifs de développement des enfants, de santé publique et d'éducation sont ainsi portés par la politique familiale. Même accessible qu'à une partie de la population, ces objectifs marquent la volonté du Brésil d'investir dans l'enfance. Un programme de couverture maladie pour tous est en cours avec l'aide de l'expertise française dans le cadre du programme « Euro social »¹³⁸.

Au Chili, plusieurs systèmes de protection familiale coexistent, à la faveur de changements d'options politiques au cours de l'histoire : à une politique d'assurance privée se conjugue un dispositif public d'aides aux familles¹³⁹. Des allocations familiales sont versées sous conditions de ressources aux parents qui travaillent dans le secteur formel, excluant la population du secteur informel, la plus vulnérable. Les familles d'un seul parent bénéficient d'un supplément de salaire. Comme au Brésil un programme de politique familiale « Euro social » en cours bénéficie de l'expertise française.

La plupart des pays, ayant une politique familiale même peu développée, conditionnent leur aide aux familles, d'objectifs sociaux : les enfants sont pris en compte au moins jusqu'à l'âge de 14 ou 15 ans, de 18 ans s'ils sont apprentis, de 20 à 24 ans s'ils font des études et sans limite d'âge s'ils sont handicapés. Tous modulent l'aide en fonction des ressources de la famille et de la taille de la fratrie, selon des normes propres. Certains accompagnent ces politiques de services sociaux adaptés (Annexe 2).

Les objectifs de protection familiale de santé, d'éducation, d'emploi formel se conjuguent dans les pays en développement économique : l'emploi organisé permet de mettre en place des dispositifs de politique familiale. Ceux-ci génèrent d'autres formes de protection, de redistribution des ressources, d'incitations de comportement et finalement de développement.

¹³⁸ ISSA : International Social Security Association, Social Security Programs through the world, 2009
GIP SPSI : Groupement d'intérêt public Santé et Protection Sociale Internationale, 2009.

¹³⁹ ISSA : International Social Security Association, Social Security Programs through the world, 2009.

2 - Les dépenses sociales pour les familles et leurs enfants

Les dépenses et les transferts sociaux des pouvoirs publics concernant les familles et les enfants contribuent à promouvoir la consommation, à redistribuer des avantages sociaux aux plus démunis. De nombreux observateurs à l'occasion de la crise économique actuelle plébiscitent les effets de la protection sociale et familiale pour atténuer les effets de la crise à l'égard des plus pauvres et ainsi les protéger de la grande pauvreté.

2.1 - Les types d'aide et leurs principes

Les dépenses sociales en faveur des familles et des enfants varient selon les pays en fonction du Pib : 2 % en République Tchèque ; 8 % en Allemagne, 22 % en Suède, 36 % aux Pays-Bas.

Les pays d'Europe du sud comptent sur les solidarités familiales pour assurer l'accueil des jeunes enfants où la fécondité est basse. Les pays qui conduisent des politiques d'égalité d'accès à l'emploi entre hommes et femmes, de congé parental pour hommes et femmes et de rémunération ont des taux de natalité plus élevés et des taux d'emploi féminins également plus élevés.

Les dépenses publiques en faveur des familles se répartissent en trois groupes d'aides¹⁴⁰:

- les allocations familiales : sont inclus les transferts sociaux et les indemnités de congés parentaux ;
- les services : les modes d'accueil pour les enfants, les services sociaux et de conseils parentaux ;
- les avantages familiaux : les allègements fiscaux, les réductions commerciales pour les familles (la Grèce, la Hongrie, le Luxembourg, le Mexique, la Suisse, la Turquie n'appliquent pas ces avantages familiaux).

¹⁴⁰ OCDE, « Public spending on family benefits », Division des politiques sociales, Direction de l'emploi, du travail et des Affaires Sociales, Base Famille. Décembre 2008.

La plupart des pays appliquent deux formes d'aides en faveur des familles (allocations familiales et services), six seulement sous forme d'avantages familiaux conséquents : Allemagne, Belgique, Etats-Unis, France, Japon, Pays Bas, sans dégager d'enseignement a priori sur les effets de cette forme d'aide en matière de démographie ou de moindre pauvreté des enfants.

Certains pays ont des structures fédérales tels le Canada, les Etats-Unis et la Suisse : les aides aux familles sont nationales et locales ; D'autres comme les pays du Nord de l'Europe ont des fonctionnements locaux.

Compenser les charges de famille est un mode d'intervention universel, dès lors qu'il existe une politique familiale. La compensation des charges de familles se traduit selon les pays par le versement d'allocations familiales, de crédits ou d'allègements d'impôts. Le principe de transferts sociaux au bénéfice des familles, en compensation de charges d'enfants, est adopté dans la plupart des pays. Il est le plus souvent assuré par des allocations modulées en fonction de l'âge des enfants. Cette compensation se traduit en outre dans certains pays par le bénéfice de congés parentaux, de soutien spécifique pour les familles monoparentales ; D'autres avantages familiaux existent comme des réductions d'accès à des services et équipements collectifs, ou encore d'offres commerciales. Le tableau présenté en annexe 2 récapitule les différents dispositifs accordés aux familles dans une centaine de pays en précisant les types de compensation.

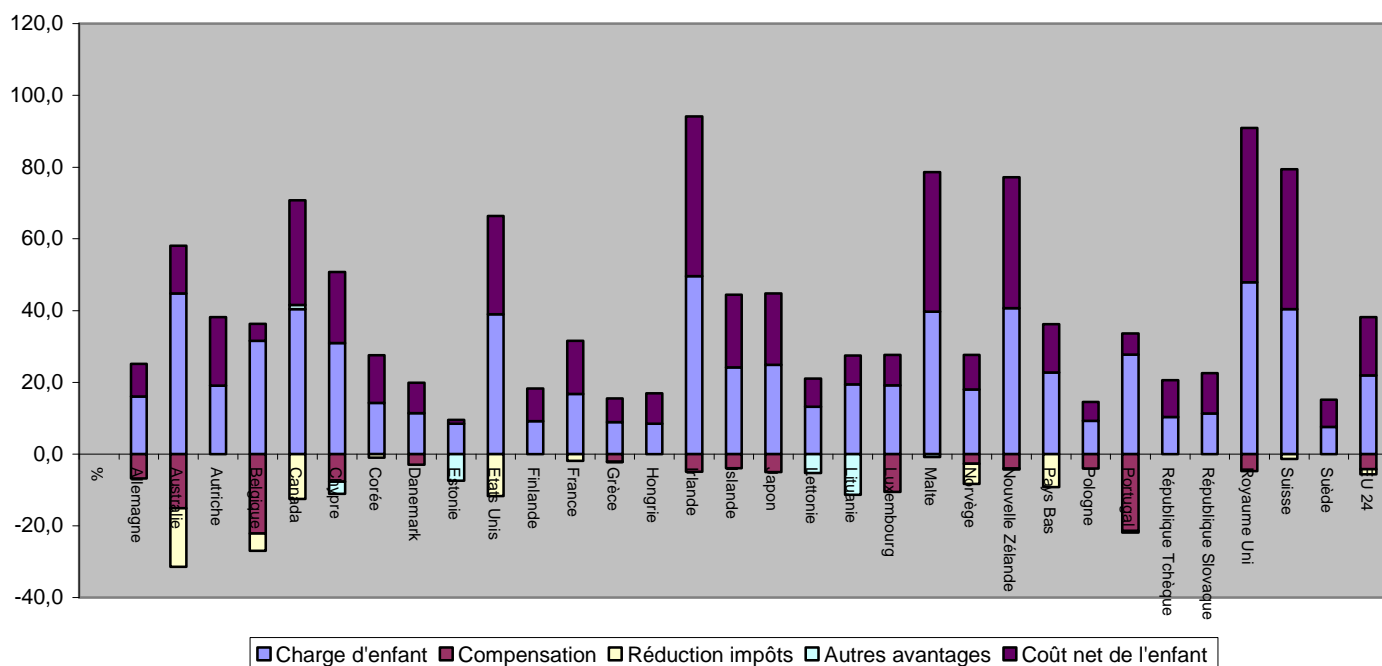
L'Australie, l'Irlande, la Nouvelle Zélande, le Royaume-Uni n'interviennent qu'en faveur des familles monoparentales. La plupart des pays compensent les charges des familles pour leurs enfants âgés de 3 à 12 ans, avec des modulations en fonction des âges, et selon le nombre d'enfants. Les familles d'un enfant sont les plus aidées en Hongrie, Irlande, Luxembourg. En Islande l'aide augmente du premier au troisième enfant.

Les politiques familiales en Australie, Canada, Allemagne, Nouvelle Zélande et Royaume-Uni se fondent sur des avantages familiaux (allocations, aides directes, réductions d'impôts). Dans la plupart des autres pays, les allègements fiscaux ne jouent qu'à partir du quatrième enfant.

Les pays du Nord de l'Europe, la France, la Belgique et l'Allemagne diversifient leurs interventions auprès des familles et contribuent, proportionnellement, davantage que les autres pays aux services, à égalité avec les prestations familiales.

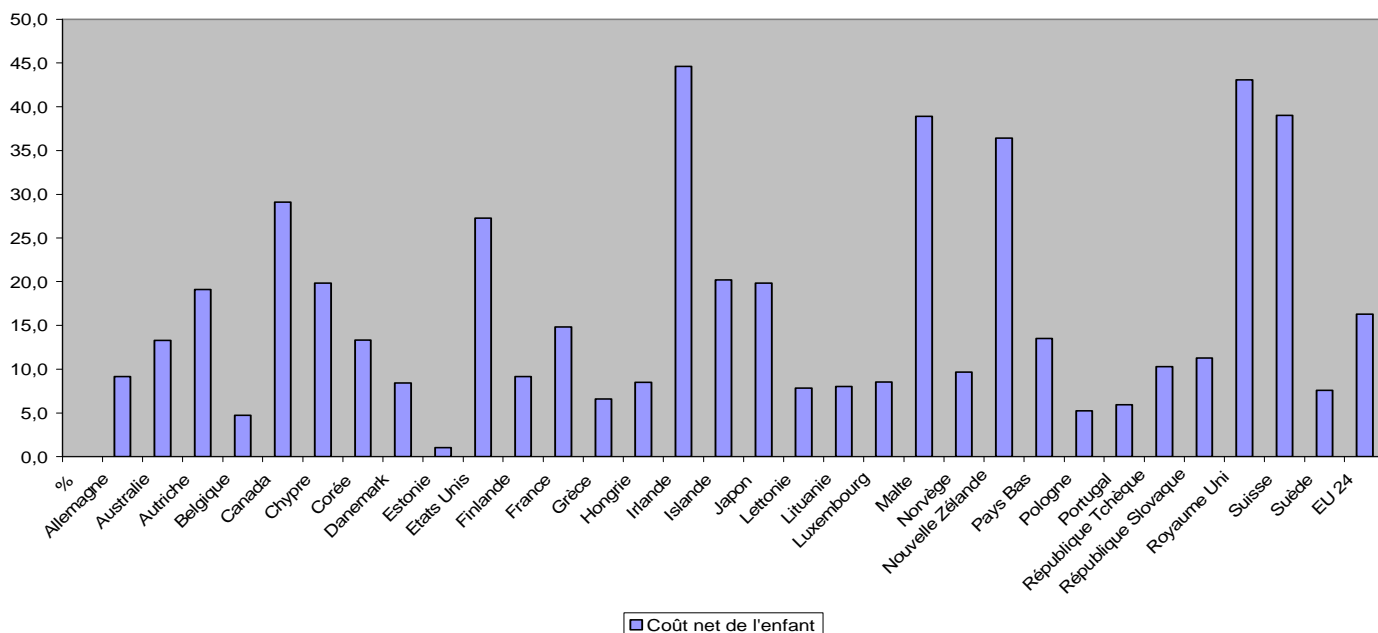
La France et le Royaume-Uni se caractérisent parmi les pays dont les dépenses publiques sont les plus importantes au bénéfice des familles ; La Corée du Sud, à l'inverse, n'investit quasiment pas dans les familles ; La Grèce, l'Espagne, l'Italie, le Mexique, le Japon interviennent relativement peu. Ces seuls indicateurs, sauf pour le Mexique, montrent des effets très directs sur la fécondité et sur le nombre d'enfants, et indirectement sur le vieillissement de la population. Les faibles dépenses à l'attention des familles révèlent à l'inverse le faible nombre de familles avec enfants.

Coût de l'enfant et compensation par l'Etat, selon les pays de l'Ocde en 2005 en pourcentage



Source – Ocde - Base Famille - 2007

Coût net de l'enfant en pourcentage dans le budget de la famille après compensation par l'Etat, selon les pays de l'Ocde en 2005



Source – Ocde - Base Famille – 2007

2.2 - Les services aux familles pour les jeunes enfants

Le soutien aux familles se concrétise par de très nombreux types d'actions ou de services. Les évolutions récentes en Europe s'intéressent aux jeunes enfants avec des objectifs éducatifs et de promotion féminine vers l'emploi. Les équipements d'accueil des jeunes enfants, par exemple les crèches, représentent l'une des formes concrètes de services aux familles.

Dans l'Union européenne, les évolutions récentes optent pour privilégier des politiques de services et d'équipements pour les jeunes enfants : les informations statistiques de l'UE sur le revenu et les conditions de vie (EU -SILC) mettent en évidence les possibilités d'accueil des jeunes enfants (moins de 3 ans) selon les 25 pays de l'Union. En 2005, environ 30 millions d'enfants avaient moins de 6 ans. 26 % des moins de 3 ans étaient accueillis dans des structures instituées : 73 % au Danemark, 45 % aux Pays Bas, 44 % en Suède, 2 % en Pologne et en République tchèque¹⁴¹.

84 % des enfants âgés de 3 à moins de 6 ans étaient accueillis dans des structures formelles : 98 % en Belgique, 96 % au Danemark, 32 % au Portugal, 27 % en Suède. Les enfants accueillis 30 heures ou plus par semaine le sont au Danemark (80 %), en Estonie (78 %), en Slovénie, Italie, Portugal (66 %).

Les objectifs de l'UE, en 2005, prévus pour 2010 espèrent que :

- 33 % des enfants de moins de 3 ans soient accueillis dans des structures formelles ;
- 90 % des enfants ayant entre 3 et 6 ans.

Des crèches sont réservées aux familles pauvres au Canada. L'objectif est double : Il s'adresse à l'enfant et à sa famille. Il s'agit en effet de :

- compenser le déficit culturel des parents dès la petite enfance pour assurer les perspectives éducatives à venir de l'enfant¹⁴² (études Elfe - Canada) ;
- promouvoir l'émancipation des mères concernées en les encourageant à travailler.

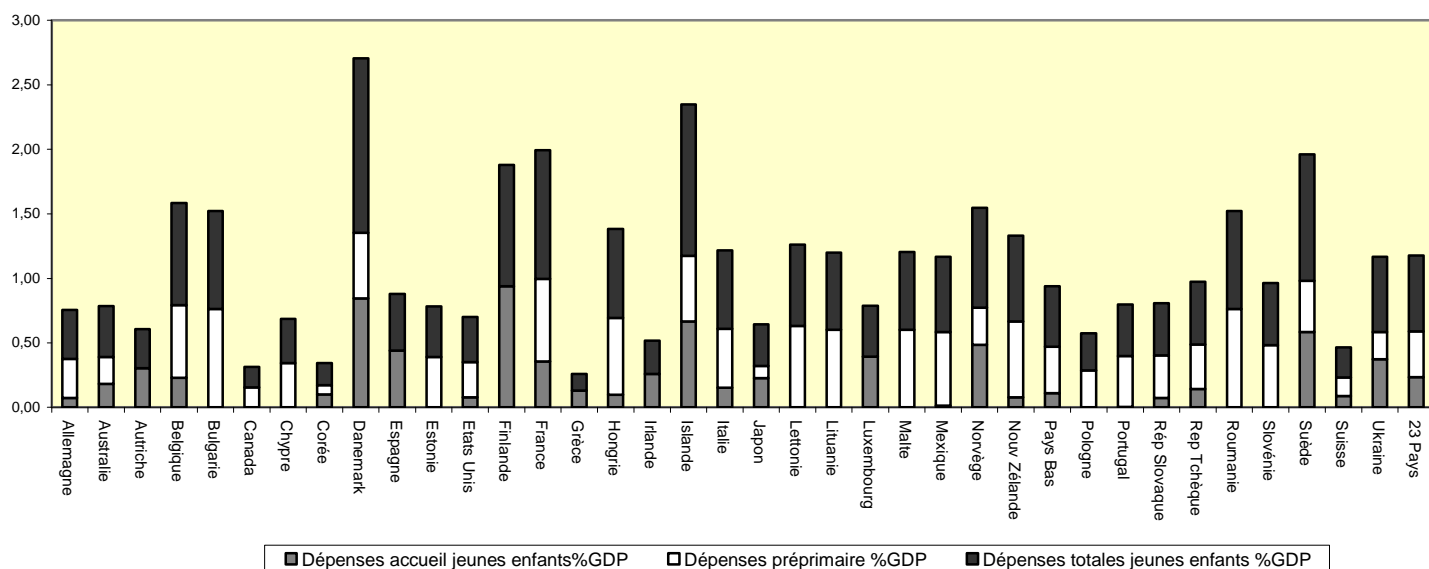
Les services et équipements d'accueil des jeunes enfants se répartissent de la façon suivante selon les pays, en se fondant sur les dépenses en faveur des crèches et des accueils préscolaires.

¹⁴¹ Eurostat, 2005.

¹⁴² Elfe pour la France et enquête canadienne auprès d'une cohorte d'enfants, 2002.

Hoddinott John, Lethbridge Lynn, Phipps Shelley, « Notre avenir est-il dicté par nos antécédents ? Ressources, transitions et rendement scolaire des enfants au Canada ». Université Dalhousie, Politique stratégique, Développement des Ressources Humaines, Canada, Rapport final, décembre 2002.

Dépenses accueil et préscolaire petite enfance : répartition selon les pays de l'ocde (2005)

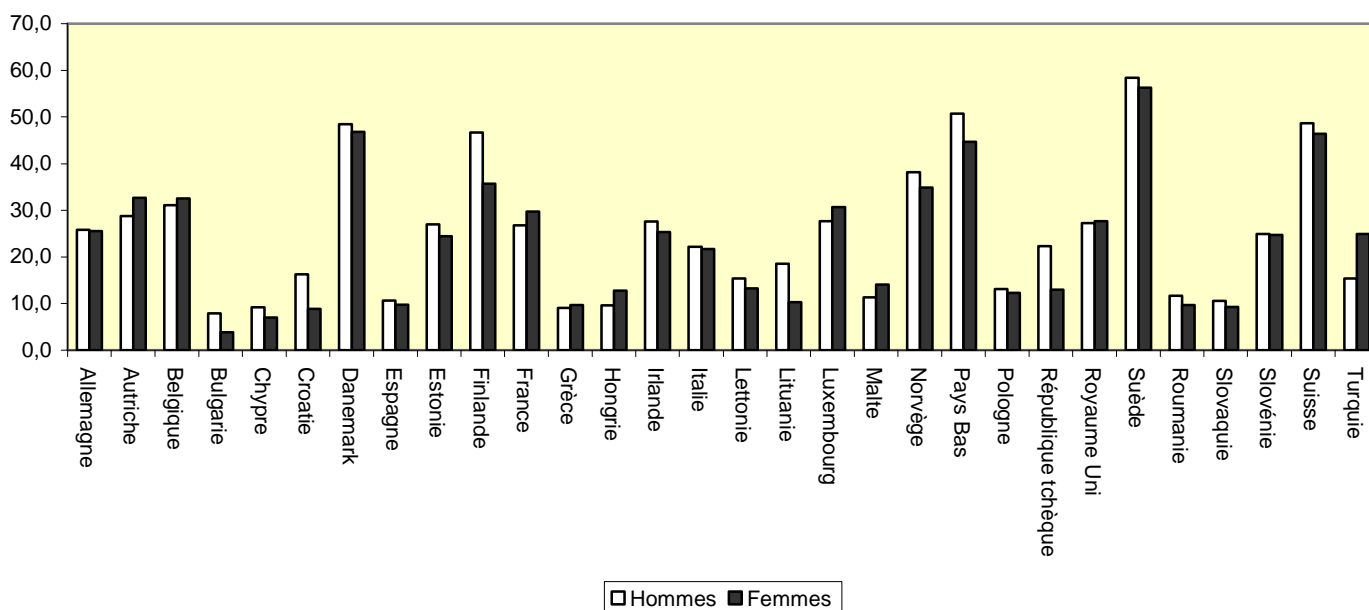


Source - OCDE - Base Famille 2007

L'Europe du Nord, Danemark, Islande, Suède, Finlande et la France investissent le plus dans les services et équipements pour les jeunes enfants. A l'inverse du Canada, ces services sont accessibles à toutes les familles. Certains pays privilégient l'éducation préscolaire : Allemagne, Nouvelle Zélande, Mexique, Bulgarie. Depuis 2005, l'Allemagne prévoit de développer des crèches pour les enfants dont les parents travaillent. L'accès des jeunes enfants aux structures dans les crèches pour les 0-2 ans et les écoles maternelles pour les 3/5 ans se répartit différemment selon les pays, comme l'illustre le graphique en annexe.

La conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale est l'objectif poursuivi dans la plupart des pays européens. Outre les conditions d'accueil des jeunes enfants, concrétisées par la mise à disposition de crèches ou d'équipements préscolaires ou d'éveil, pour les parents qui travaillent, les entreprises facilitent de plus en plus les possibilités de conciliation de la vie au travail avec la vie familiale. La mesure la plus répandue et habituelle est la possibilité accordée aux travailleurs d'adapter leurs horaires de travail à la vie familiale. Ces mesures s'adressent de plus en plus aux hommes comme aux femmes dans tous les pays. Le graphe suivant illustre la répartition des choix optés par les femmes et par les hommes. Ces orientations s'inscrivent dans la problématique de l'égalité entre hommes et femmes, recommandée par la Commission européenne, et par les institutions internationales, relayées dans un nombre grandissant de pays.

Part des hommes et des femmes bénéficiant de mesure de conciliation selon les pays de l'OCDE (2005)



Source - Base famille OCDE – 2009

Note de lecture : « Les pratiques de travail favorables à la famille », ou la possibilité accordée aux travailleurs d'adapter leurs horaires de travail. Le graphique illustre la réalité des choix opérés par les hommes et par les femmes.

Les mêmes schémas se retrouvent selon les groupes de pays, avec quelques nuances : les entreprises de l'Europe du Nord, de Suisse, des Pays Bas facilitent le plus, et singulièrement à l'égard des hommes, les possibilités de souplesse d'emploi pour articuler les horaires de travail avec la vie de famille. En France, en Belgique, au Royaume-Uni, au Luxembourg et même en Turquie, les entreprises aident moins leurs salariés hommes mais davantage les femmes dans la conciliation. La plupart des pays cumulent les dispositifs de conciliation, ce qui peut expliquer les écarts entre les dispositifs.

Le soutien des familles dans leur rôle éducatif, la « parentalité positive », complète les objectifs de mise à disposition d'équipements. Le Conseil de l'Europe recommande « la parentalité positive ». Les objectifs européens¹⁴³ préconisent d'atteindre un taux d'emploi de 90 % pour les femmes ayant des enfants âgés entre 3 ans et l'âge de la scolarité obligatoire. Le rôle des parents fait l'objet de réflexions en cours dans tous les pays¹⁴⁴.

¹⁴³ Stratégie européenne pour l'emploi (SEE), Objectifs de Lisbonne (2000), de Stockholm (2001), de Barcelone (2002), objectifs complémentaires 2005 (europa. eu), rappels 2008.

¹⁴⁴ Séminaire de valorisation de la recherche, 3 mars 2009 : « Les politiques de soutien à la parentalité en Europe : Mesurer, comparer, évaluer ». Ined

La présidence tchèque de l'union européenne en 2009 s'est attachée à trois priorités parmi lesquelles le programme sur le soutien aux familles dans leur rôle parental. Les objectifs de la Commission européenne pour ce qui concerne la politique familiale sont la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle ; L'égalité entre hommes et femmes ; La parentalité positive. Les moyens pour y parvenir sont de développer les services, le soutien à la fonction parentale, les équipements, les loisirs, les vacances, le soutien scolaire.

2.3 - Les services sociaux dans le monde

Les objectifs éducatifs pour les enfants et la promotion familiale passent par des moyens très différents, selon les contextes. Les services sociaux en particulier sont investis de missions d'accompagnement des politiques en Europe et dans les pays de l'OCDE, dans une logique d'« économie de la fonctionnalité »¹⁴⁵. Autrement dit, les équipements et services viennent en appui d'une politique de compensation des charges d'enfants dans une logique d'aides financières qui soutiennent indirectement l'économie par la consommation.

Toutes proportions gardées, cette logique empruntée aux services associés à l'offre de biens de production, tels que les services commerciaux d'équipements lorsqu'ils assurent un « service après vente », fidélisent ou « accompagnent » les familles sur la durée. De la même manière, les Etats investissent dans des valeurs « immatérielles » comme l'éducation, la formation, la santé, la famille, la jeunesse, le développement. Les pratiques de services et équipements pour les jeunes enfants restent concentrées dans les pays de l'Union européenne et dans les régions ayant une approche anglo-saxonne de la protection sociale.

Dans la plupart des autres pays, lorsqu'ils existent, les services sociaux ont des approches collectives de développement, d'accompagnement et de conseil et s'adressent aux populations les plus défavorisées. Dans les pays développés, les services sociaux, les centres sociaux sont organisés en réseaux collectifs de territoires et présentent des similitudes de développement. Dans les programmes de développement des pays en transition ou en développement, ces services peuvent avoir des configurations différentes en associant des dispositifs alternatifs d'emploi, de santé publique, d'aménagement.

Des services sociaux collectifs de développement et d'intérêt public sont développés en Amérique Latine, au Canada et dans d'autres régions du monde. Les services sociaux sont organisés dans un nombre grandissant de pays autour d'actions collectives d'intérêt général et de développement intégré.

L'exemple du travail social au Chili illustre une pratique d'« actions collectives d'intérêt général ». Avec une géographie singulière, côtière, de 4 500 kms de long sur 175 kms du Nord au Sud, le Chili connaît plusieurs types de climats et plusieurs types d'économies. Les écarts de revenus entre les régions du Nord et du Sud, de quartiers pauvres et aisés des grandes villes, sont importants, de même que les conditions de développement et d'emploi. Les politiques sociales et de protection familiale se sont juxtaposées au fil du temps en fonction des contextes politiques, avec des formes individuelles privatisées, et des actions

¹⁴⁵ Damon Julien, sous la responsabilité de, « Services et Territoires à l'horizon 2030 », Rapport du groupe de travail pour la Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires (DIACT), 2009.

solidaires publiques. Les services sociaux se sont adaptés à ces évolutions¹⁴⁶. Ils se caractérisent par des « actions collectives d'intérêt général » : organisation de bourses du travail, d'ateliers de production autogérés, d'unités de logement pour les familles en difficultés, de cantines pour les enfants, voire de recyclage des ordures ménagères. Ces missions assurées dans les pays développés par des services publics de l'Etat, sont expérimentées au Chili par des équipes de travailleurs sociaux et des équipements sociaux collectifs.

Dans de très nombreux pays, d'autres formes de services et équipements relèvent d'approches inédites, collectives, adaptées aux contextes économiques, sociaux, politiques¹⁴⁷. Ces interventions sont axées sur des conceptions collectives du travail social¹⁴⁸ et en conséquence sur des pratiques visant le développement intégré du pays¹⁴⁹. De nombreuses pratiques de travail social dans le monde se réfèrent à des expériences collectives de développement¹⁵⁰.

3 - Effets des politiques sociales et familiales dans la lutte contre la pauvreté

Les évolutions récentes des objectifs de politique familiale, dans de nombreux pays, dont ceux d'Europe et de l'OCDE, s'attachent à réduire la pauvreté, à assurer une protection sociale familiale pour tous, à prendre en compte la trajectoire de vie, à « activer » les dépenses sociales. L'« inclusion sociale active » est l'objectif européen. La finalité de l'inclusion active est de reconnaître plus explicitement qu'il convient de « soutenir le droit de chacun à jouer un rôle actif dans la société ».

Le « Mutual Information System on Social Protection » (MISSOC), outil créé en 2008, conjugue trois types d'orientations pour une politique familiale¹⁵¹ :

- Observer et créer les conditions d'emploi en conjuguant flexibilité (mobilité de l'emploi, accès à la formation professionnelle, aménagements du travail) et sécurité (de l'emploi, du poste de travail, du revenu) ;
- Assurer la protection sociale de façon continue, en tenant compte des étapes transitoires de vie : statuts d'emplois différents, temps de chômage ou temps partiel, interruptions de travail, différents congés ;
- Assurer les transitions par « l'activation » des dépenses.

¹⁴⁶ Deslauriers Jean Pierre, Hurtubise Yves, « Le travail social international », Presses de l'Université de Laval, Canada, 2008.

¹⁴⁷ Bilodeau G., « Traité de travail social », Presses de l'Université de Laval, Canada, Juin 2005.

¹⁴⁸ Odeye Finzi M., « L'approche réseaux », Revue française de travail social, 2008.

¹⁴⁹ De Robertis Cristina « L'intervention sociale d'intérêt collectif » et « De la personne au territoire », Ecole des hautes études en santé publique, 2008. (Uruguay/ Montévidéo)

Bouquet Brigitte, Informations Sociales n°83, 2000

¹⁵⁰ Deslauriers Jean Pierre, Hurtubise Yves, « Le travail social international », Presses de l'Université de Laval, Canada, 2008

¹⁵¹ Protection sociale : aspects relatifs à la flexicurité et à l'inclusion active, Analyse MISSOC 2008, Secrétariat MISSOC, pour la Commission européenne, DG Emploi, Affaires Sociales et Egalité des chances. Juin 2008

Ces objectifs évalués dans le cadre de la « méthode ouverte de coordination » (MOC) permettraient de renouveler la Stratégie de Lisbonne.

3.1 - Des objectifs européens d'évaluation

Les travaux de la Commission européenne en 2008 sur la protection sociale, familiale et sur « l'inclusion sociale »¹⁵² mettaient en évidence des effets des politiques sociales et familiales sur la réduction de la pauvreté des enfants selon les pays. Réalisée en 2008 une étude pour la Commission européenne met en évidence selon les pays et selon leurs politiques, les effets de diminution de la pauvreté des politiques familiales et sociales. L'analyse s'intéresse à la prévention de la pauvreté et de l'exclusion des enfants.

Pour étudier ces impacts selon les pays, ceux-ci sont regroupés en quatre groupes de A à D.

Le **groupe A** comprend les pays du nord de l'Europe : Danemark, Finlande, Suède, Autriche, Pays Bas, et Chypre. Ces pays sortent – relativement – les enfants de la pauvreté en étant performants sur tous les fronts. Les pays nordiques combinent un marché du travail performant pour les parents de bas niveau d'emploi, ceux-ci étant bien aidés pour ce qui concerne leurs enfants, et bénéficient d'un haut niveau de transferts sociaux. Le marché de l'emploi est adapté ainsi que les mesures de conciliation. A Chypre, à l'inverse, les transferts sociaux en direction des enfants sont très bas. Mais les structures familiales sont stables avec une quasi-totalité de familles de deux parents, et un taux d'emploi très élevé dans un marché du travail complexe. Aux Pays Bas, les enfants bénéficient d'une situation de contexte économique privilégiant les niveaux d'égalités sociales dans le pays, et d'une bonne intégration de leurs parents sur le marché du travail. La pauvreté des enfants est réduite du fait des transferts sociaux, même moins importants que dans d'autres pays.

Le **groupe B** rassemble la Belgique, la Suisse, l'Allemagne, la Tchécoslovaquie, l'Irlande, la France, l'Italie. Dans ces pays, plus de 10 % des enfants vivent dans des ménages sans emploi, dont la moitié sont des parents seuls. En France de nombreux couples avec enfants sont sans emploi. L'Allemagne et la France limitent la pauvreté des enfants du fait de transferts sociaux importants.

Le **groupe C** concerne la Hongrie, Malte, la Slovaquie, le Royaume-Uni. Ces pays connaissent de forts taux de non emploi parmi les parents pauvres. Au Royaume-Uni, les plus touchés sont les parents seuls. En Hongrie et Tchécoslovaquie, la pauvreté est élevée mais les structures familiales sont protectrices. Ces pays aident les parents sans emploi à trouver du travail.

Les pays du **groupe D** constitués de l'Espagne, de l'Italie, l'Irlande, la Lituanie, la Lettonie, la Pologne, le Portugal, l'Espagne et la Lituanie, connaissent de forts taux de pauvreté des enfants. En Irlande, Espagne, Lituanie, Pologne, Portugal, les structures familiales et les solidarités intergénérationnelles contribuent à diminuer les risques de pauvreté des enfants.

¹⁵² « Joint Report on Social Protection and Social Inclusion 2008 », European Commission. Directorate-General for Employment, Affairs and Equal Opportunities, Mars 2008

Les cohabitations intergénérationnelles et les aides des familles compensent le faible investissement du gouvernement à l'égard des familles. Ces pays adoptent des stratégies pour encourager les solidarités familiales et pour faciliter l'accès à l'emploi.

D'autres expériences comme le « Life course saving system » (LCSS) aux Pays Bas sont des formes alternatives, « actives », de compensation : une forme d'épargne permet de compenser les manques de revenus à certaines périodes (congés non rémunérés, retraite différée). Les actifs ont la possibilité d'épargner 12 % de leurs revenus avant impôts pendant 2 ans sur un compte spécial. D'autres expériences d'épargne temps sont considérées comme des dispositifs de politique « active » du marché du travail au service d'une politique familiale. La « méthode ouverte de coordination » (paragraphe 42) peut ainsi conjuguer les trois volets de politique familiale énoncés plus haut.

De nombreux pays ont réalisé des actions d'activation de dépenses sociales pour lutter contre la pauvreté. En Grande Bretagne les services de l'emploi accompagnent dans leur emploi et pendant un certain temps les personnes peu qualifiées. L'Autriche, la Belgique, l'Allemagne, la France et les Pays Bas (en projet), soutiennent des services ménagers pour aider des parents peu qualifiés vers l'emploi, la Suède, afin d'aider les familles à concilier famille et travail.

La protection sociale et l'évolution de l'emploi formel contribuent à lutter contre la pauvreté et la précarité. Pour y parvenir, la plupart des pays mettent en place des stratégies pour favoriser l'emploi formel de qualité associé à la protection sociale pour le plus grand nombre. Cette tendance se dégage dans tous les pays. A la faveur de la crise économique mondiale, le contexte de l'emploi est révélateur d'effets structurants : de la garantie de protection sociale et familiale, d'accélérateur économique, de support de réseaux sociaux. Investir dans la protection sociale protège de la pauvreté, dynamise l'économie et la consommation, crée des conditions de vie améliorées.

La Banque mondiale prévoit en 2009 et 2010 de « tripler » à 12 milliards de dollars les investissements en prêts pour créer ou améliorer la protection sociale des pays en développement. Ces prêts sont réservés aux familles, à la condition de scolariser leurs enfants et de passer des visites médicales de contrôle régulières. Ce programme s'inscrit dans le cadre des travaux préparatoires à la réunion du G7 et du G20 des pays riches et émergents, à Washington en avril 2009¹⁵³. La Banque mondiale triple également à 100 milliards en trois ans les capacités de prêt à la Banque internationale de reconstruction et de développement (BIRD).

En Europe, et dans d'autres régions du monde, les perspectives d'amélioration de la protection familiale considèrent deux types de concepts :

- la sécurité de l'emploi, en associant une organisation partagée entre institutions publiques et politiques, employeurs, services de l'emploi, services sociaux, représentations des travailleurs ;

¹⁵³ Programme « Oportunidad » au Mexique en faveur de 25 millions de personnes vivant dans les 5 millions de ménages les plus vulnérables. Programmes au Brésil et en Ethiopie. Programme au Libéria : financement des repas scolaires.

- l'aide complémentaire au revenu, en conjuguant des systèmes d'activation et des conditions contractuelles : aide personnalisée à la recherche d'emploi, formations professionnelles, attraction de l'emploi, services sociaux adaptés et de qualité. L'objectif est d'optimiser les coûts et de prévenir des situations inadaptées d'emploi.

La finalité de ces concepts liés à l'emploi et à la protection sociale familiale vise à lutter contre la pauvreté et l'exclusion.

3.2 - Assurer l'égalité des sexes : un « retour sur investissement »

L'égalité entre hommes et femmes représente une garantie de retour sur investissement.¹⁵⁴ Gosta Esping Andersen montre qu'en Europe du Nord, les femmes contribuent davantage à l'économie, leur revenu étant proche de celui de leur conjoint. Au Danemark, 83 % des couples travaillent, 59 % en France ; Le salaire féminin contribue à hauteur de 43 % au revenu de la famille au Danemark, de 30 à 35 % en France. Une moindre rémunération de la femme la met en difficulté de négociation dans le couple et la pénalise dans l'imposition commune. Les effets se cumulent en chaîne dans la trajectoire de vie et façonnent les conditions économiques et sociales de la retraite.

L'effet économique se répercute sur la société : les écarts de salaires étant moindres entre hommes et femmes dans les pays du Nord, le revenu féminin représente près de la moitié du revenu familial ; La contribution des femmes à la croissance économique du pays y est plus forte. 75 % des femmes d'Europe du Nord travaillent toute leur vie : elles assurent mieux leur retraite que celles d'Allemagne et de France où 60 % ont un emploi, plus que celles du Sud où une sur deux travaille.

Les femmes d'Europe du Nord ont davantage d'enfants que celle du Sud : Gosta Esping Andersen en déduit que « Les femmes sont en train de changer le monde ». La révolution féminine transforme le parcours biographique en une génération avec des effets sur le vieillissement de la société et sur les évolutions démographiques à long terme. Gosta Esping Andersen conclut que la famille, base du fonctionnement social et du bien-être des enfants, met en défi le modèle de protection sociale.

Enfin, d'après l'enquête « Force de travail », relative à la répartition du travail domestique dans la famille par genre, les écarts les plus faibles sont observés en Irlande, Danemark, Pays Bas, Australie, France, Grèce, Japon. Les écarts les plus importants s'observent en Turquie, au Canada, en Finlande, en Allemagne.

¹⁵⁴ Gosta Esping Andersen, op. cit.

3.3 - Réduire la pauvreté des enfants

La finalité de l'Union européenne est de coordonner la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale entre les Etats membres : les objectifs visent donc à « activer les dépenses sociales » (§ 31) et à définir les politiques européennes d'« inclusion active ». Il s'agit aussi de moderniser la protection sociale. Les « plans nationaux d'action pour l'inclusion sociale » (PNAI) pour la période 2008 – 2010 ont pour finalité d'éradiquer la pauvreté. Chaque Etat fixant ses propres priorités.

Pour y parvenir, les objectifs de la Commission européenne pour 2010, inscrits dans le cadre de la Stratégie de Lisbonne en mars 2000, sont l'incitation au travail, faciliter l'accès de tous aux services de qualité et assurer un revenu minimum pour tous. Ces objectifs se traduisent par des plans nationaux dits de « méthode ouverte de coordination » (MOC), méthode d'auto évaluation.

Pour la France, trois types d'actions sont conduits :

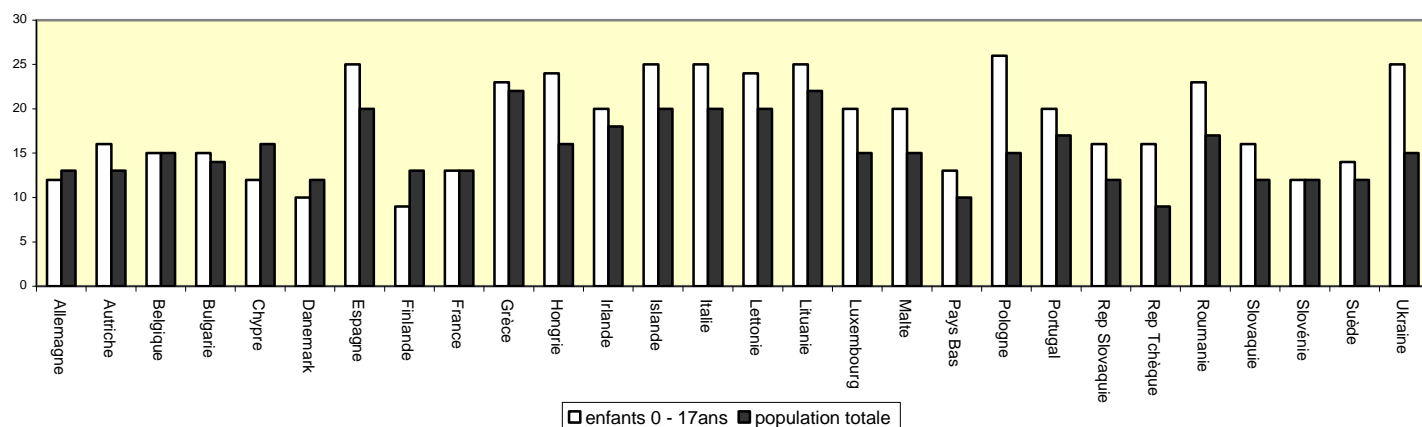
- l'accès et le retour à l'emploi de ceux qui en sont le plus éloignés ; En s'appuyant notamment sur le Revenu de Solidarité Active (RSA) ;
- l'insertion professionnelle des jeunes, avec la mise en place du programme de réussite éducative ;
- l'accès au logement social et à l'hébergement.

De nombreux pays (Portugal, Irlande, Espagne) ont créé un revenu minimum et mis en place un programme de lutte contre la pauvreté. Les programmes associés à l'emploi sont accompagnés de dispositifs d'accueil pré et péri scolaire des enfants, de mesures de conciliation de la vie familiale et professionnelle des parents, de lutte contre le « décrochage scolaire », d'actions éducatives, de développement de la protection sociale.

En 2008, le « Joint Report on Social Protection and Social Inclusion » de la Commission Européenne, Direction générale de l'emploi, des Affaires Sociales et de l'Egalité des Chances insiste sur le développement des aspects sociaux, sur l'« inclusion » sociale et la protection sociale. Les principaux objectifs d'ici 2012 seront de renforcer les efforts pour réduire la pauvreté des enfants, de promouvoir une vie active plus longue, de garantir les retraites (et les fonds de pension), de réduire les inégalités de santé, de prévoir les traitements de prévention et de santé sur le long terme.

Le premier axe intéresse la politique familiale. Pour réduire la pauvreté des enfants, la Commission s'intéresse à leur famille : à l'emploi ou à l'absence d'emploi des parents, à l'insuffisance de leurs revenus du travail. Elle s'intéresse aussi aux enfants vivant avec un seul parent, dans une famille nombreuse ou dans une famille en difficultés.

Taux de pauvreté des enfants de 0 à 17 ans et de la population après transferts sociaux en %



Source – Eurostat - Risques de pauvreté des enfants de 0 à 17 ans après transferts sociaux - 2009

Parmi les pays de l'UE, en moyenne 19 % des enfants présentent un risque de pauvreté ; 26 % des enfants encourent ce risque parmi les pays européens en difficultés. Les insuffisances éducatives, les risques liés à la santé sont associés à la pauvreté, malgré un contexte général de pays parmi les plus riches du monde. D'autant que la pauvreté se transmet d'une génération à l'autre (Gosta Esping Andersen). Aussi la Commission promeut « l'intégration et le long terme », en privilégiant l'accès à la prévention, les droits de l'enfant, la lutte contre les discriminations, les mesures du bien-être comme la santé et la participation à la vie sociale. Elle identifie à travers les expériences européennes pour y parvenir dans la période de 2008 à 2012, les « bonnes pratiques »¹⁵⁵.

Au Royaume-Uni, les politiques familiales et d'aides sociales sont quasi inexistantes pour les jeunes et les familles ; La protection sociale représente 20 % du PIB (30 % en France). Les politiques de l'emploi sont volontaristes et privilégient le retour à l'emploi : peu de jeunes sont chômeurs ; Les niveaux de vie élevés sont contrastés, avec de forts taux de pauvreté parmi les jeunes actifs et les jeunes parents, un nombre important de familles monoparentales et de familles précoces. L'absence d'équipements pour les jeunes enfants ne freine pas les projets familiaux, le potentiel de retour à l'emploi étant élevé. L'accent est mis sur l'accueil périscolaire à partir de 3 ans. Le Royaume-Uni a créé en 2008 le « Working For Families » (WFF) pour l'accès aux soins des enfants dont les parents travaillent : une allocation est modulée selon le nombre d'enfants dans la famille en fonction des ressources. 15 000 parents en bénéficient parmi lesquels les familles monoparentales, les parents percevant de faibles revenus et ceux dont les difficultés sociales, les handicaps physiques représentent un frein pour l'accès à l'emploi. L'objectif est d'éradiquer la pauvreté et l'exclusion sociale en 2010.

¹⁵⁵ European Commission. Joint Report on Social Protection and Social Inclusion 2008.

Malte a créé le programme « the Nwar » pour lutter contre l'illettrisme. Des écoles du soir mettent à disposition un service d'apprentissage de la lecture et de l'écriture pour les familles dont les enfants sont en risque de rupture scolaire. Ce projet rencontre un grand succès auprès des enfants comme des parents.

Les politiques sociales visant à compenser l'absence d'emploi ou l'insuffisance de ressources de la famille, ou à « activer » l'accès ou le retour à l'emploi participent de fait à l'amélioration des conditions de vie de la famille. L'emploi stable, durable et de qualité exonère la famille du recours à l'aide des pouvoirs publics ou des solidarités familiales, amicales ou solidaires (associative, caritative). Aussi les mesures favorisant l'emploi, ou l'activation des dépenses sociales participent de ces conditions (cf. les indicateurs monétaires et non monétaires de bien être des enfants et des adolescents).

Les familles sont les premières à bénéficier de ces mesures : les parents représentent l'essentiel de la population active, les effets du travail sur leurs enfants sont multiplicateurs. Outre les ressources, le travail de qualité procure « dignité et fierté », favorise les relations sociales, permet de faire des projets (logement, vacances), d'envisager l'avenir – de tous les membres de la famille - et « d'être en meilleure santé ». Activer les dépenses sociales est une alternative à une politique de dépendance à l'égard de l'Etat, des institutions et de la famille¹⁵⁶.

Favoriser l'emploi formel stable, de qualité, pour tous, est une orientation universelle. Ces objectifs impliquent d'articuler la politique familiale à la politique de l'emploi. En France, la « politique sociale active » avec la mise en place du Revenu de Solidarité Active (RSA) répond à cet objectif. Il s'agit d'« intéresser » les personnes, de les motiver pour accéder à l'emploi valorisé par une aide complémentaire.

Le rapport entre emploi et protection sociale marque un tournant dans les orientations économiques et des entreprises pour assurer en Europe et dans le monde une population active dans un rapport équilibré au regard du vieillissement généralisé de la population. Poursuivre la diffusion des systèmes de protection sociale dans le monde y contribue.

3.4 - Le contrat social entre générations

En Europe, le rapport entre les âges du au vieillissement de la population a des effets dans le déséquilibre entre les actifs - et les « entrants (20 – 24 ans) » - et les inactifs, ou les « sortants (60 - 64 ans) ». La structure de la population (rapport entre personnes d'âge actif et sortant d'activité) a des effets sur le comportement des familles. En 2005, en France, au Royaume-Uni, en Espagne, le nombre de jeunes d'âge actif (les « entrants ») était beaucoup plus important que celui des personnes partant à la retraite (les « sortants »)¹⁵⁷.

¹⁵⁶ European Commission. Joint Report on Social Protection and Social Inclusion 2008, op.cit.

¹⁵⁷ Eurostat, « Europe's demographic future : facts and figures ». 2009

Les effets du *baby-boom* de ces pays, à la fin de la seconde guerre mondiale, se répercutent sur les générations des enfants et petits enfants. L'Allemagne et l'Italie ont connu une natalité importante au début de la seconde guerre mondiale, avec un baby-boom plus faible et une plus faible natalité depuis le début des années 1980, et très basse depuis. La situation démographique évolue selon les pays européens en fonction de leur baby-boom et de l'évolution de leur taux de fécondité.

Le « contrat intergénérationnel »¹⁵⁸ repose aussi sur l'égalité entre le nombre d'actifs et de retraités. Mais l'équilibre entre entrants et sortants devrait s'inverser à partir de 2010 dans l'Union Européenne. Dans l'ensemble des pays, le nombre de jeunes d'âge actif sera inférieur à celui des personnes en âge de cesser leur activité et les jeunes générations ne suffiront pas à remplacer les anciennes. La France devrait maintenir l'équilibre¹⁵⁹. En Allemagne et en Italie, le rapport entre entrants (20 – 24 ans) et sortants (60 - 64 ans) sera particulièrement déséquilibré dans les prochaines décennies avec moins d'entrants : l'écart serait de – 40 %¹⁶⁰.

En 2005, 67 % de la population était en âge de travailler. Les projections établies par Eurostat à l'horizon 2025 prévoient qu'elles ne seront plus que 63 %¹⁶¹. Les conditions du contrat intergénérationnel font l'objet de réflexions en cours dans tous les pays : la question de l'emploi au regard de l'économie de la famille reste centrale dans la définition des politiques de protection sociale familiale, abordée dans le chapitre 3. Les objectifs de la Stratégie de Lisbonne s'inscrivent dans ces problématiques.

Le contrat social entre les générations interroge la politique familiale. La solidarité entre générations est un principe conducteur des politiques de protection sociale, depuis l'origine. Le contrat intergénérationnel fait l'objet, plus que jamais, de veille importante, voire d'objectif prioritaire. Gosta Esping Andersen démontre les impacts de l'Etat providence sur la famille, l'économie, la société et alerte sur la nécessité d'inverser le mode de pensée et le modèle de protection sociale. Il recommande de « repenser l'Etat providence », modèle universel, pour « relever les nouveaux défis » que pose le vieillissement de la population.

L'investissement se répartit dans la trajectoire de vie. Ce contrat social est à la fois symbolique et pragmatique. Il considère les ressources et les revenus du travail (et les contributions de cotisations et de revenus pour l'Etat), l'investissement dans les dépenses de « charges d'enfants », les dépenses de protection sociale, les retours qualitatifs sur investissement (qualité éducative et transmission), l'optimisation de la ressource. L'égalité entre générations fait partie intégrante du contrat social.

¹⁵⁸ Esping Andersen Gosta, op. cit.

¹⁵⁹ Pison G., 2009, op cit. Insee janvier 2009

¹⁶⁰ Monnier Alain, « Le baby-boom : suite et fin », Population et Sociétés, n°431, février 2007

¹⁶¹ Eurostat 2009

Les familles se constituent entre partenaires de même situation de travail ou de non travail, cumulant activité et richesse ou inactivité et absence de ressource ; Les effets accentuent les écarts de protection sociale entre groupes sociaux. Le contrat entre générations commence par l'investissement dans la politique familiale en faveur des très jeunes enfants. Le message essentiel est « investir dans l'enfant » : développer les crèches, encourager le travail des femmes (des mères), l'investissement de départ est largement remboursé. Les objectifs des politiques en Europe sont de relever la fécondité, d'aider à concilier la vie au travail et la vie familiale, de lutter contre les inégalités et la pauvreté des familles, de soutenir l'éducation des enfants, de promouvoir l'égalité entre hommes et femmes, y compris dans la sphère familiale.

En effet, la fécondité est plus élevée dans les pays ayant les plus forts taux d'emplois des femmes. Au Danemark, 81 % des mères isolées travaillent : peu d'enfants sont pauvres. Le contrat inter générationnel tel que préconisé par Gosta Esping Andersen préserve l'équité dans la trajectoire de vie, entre générations, répartit également le financement intra - générationnel, et commence par l'investissement dans l'enfant et l'égalité de ses chances.

Le contrat entre générations commence dès la jeune enfance. L'investissement dans l'enfant se prolonge tout au long de sa vie, se transmet comme un « héritage social » avec des impacts de génération en génération. L'apprentissage dès la petite enfance nécessite un soutien fort de la société, peu coûteux.¹⁶² Aussi Gosta Esping-Andersen incite à évaluer les politiques d'investissement dans le capital humain et défend l'idée que les pays développés devraient renforcer leurs dépenses d'apprentissage en faveur du cycle éducatif préscolaire et non l'inverse. Le retour sur investissement a des effets sociaux positifs : productivité, coût évité de réparations sociales, amélioration de la santé. Les priorités que devraient se fixer les politiques, d'après cet auteur, sont d'encourager le travail des femmes, l'accès à un accueil de qualité pour les jeunes enfants, permettre aux pères de consacrer du temps à la relation éducative et au développement de l'enfant.

Car les impacts en cascade du non investissement ont des coûts sociaux élevés. Non qualification des parents, défaut éducatif, ruptures de situation s'enchaînent avec des effets sur la pauvreté. Gosta Esping-Andersen fonde son analyse sur le constat que les effets de la redistribution des transferts sociaux ne sont pas obligatoirement proportionnels aux améliorations attendues. Les mêmes conclusions ressortent des études sur le lien entre volume de dépense et sentiment de bien-être.

Les besoins de qualification et la diminution du nombre d'actifs en Europe président pour investir dans le potentiel de la jeunesse : l'apprentissage pendant l'enfance se prolonge sur la capacité à diriger, prendre des initiatives, se projeter. L'auteur insiste sur l'importance du temps que les parents consacrent aux enfants et sur la qualité du contexte familial, plus décisif que le revenu. Une carence éducative peut annuler l'atout de conditions familiales économiques favorables.

¹⁶² Esping Andersen G., op.cit.

De plus, le coût pour les enfants de 0 à 6 ans représente moins de 2 % du PIB, investissement égal à celui du développement. Les enfants de mères seules qui travaillent réussissent mieux que si leur mère ne travaillait pas. L'égalité de revenu facilite la négociation dans le couple, diminue les risques de séparation et de divorce, permet d'accéder aux structures d'accueil des enfants. Les pères consacrent du temps à leurs enfants s'ils sont pris en charge dans la journée.

Le contrat entre générations et entre pays pourrait se poser. En termes de perspectives, les échanges et les équilibres entre générations et entre pays dans le monde sont appelés à se développer. Par exemple, au niveau européen, les recommandations de la Commission européenne en 2009 visent une conjugaison d'objectifs. Pour contrecarrer le vieillissement démographique généralisé en Europe, activer la croissance, compenser la baisse prévisible de la population d'âge actif, atteindre un meilleur équilibre entre actifs et retraités, la Commission européenne recommande des politiques natalistes, le recours à l'immigration, l'augmentation de la productivité, la participation à l'emploi des seniors¹⁶³. Elle préconise de dépasser les objectifs de Lisbonne, avec une plus forte participation à l'emploi des femmes, des jeunes et des plus âgés.

Dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne en 2009, les institutions de sécurité sociale européennes en lien avec les travaux de la commission européenne ont insisté sur la singularité de la politique familiale française¹⁶⁴. La spécificité française est liée à la mosaïque de réponses possibles : allocations familiales universelles et ciblées, congés parentaux, équipements et services à disposition des familles. Ces modalités diversifiées d'interventions ont des effets cumulés sur le comportement démographique.

La comparaison entre pays est « impossible », voire non pertinente, car chaque pays répond en fonction de son histoire et de son contexte sociologique : ce contexte est par définition différent ; Les politiques ne sont donc pas transposables compte tenu de l'infinité de critères pris en compte. La construction d'une politique familiale ne peut se concevoir sans prendre en compte la trajectoire de vie de la naissance à la retraite et à la dépendance en fin de vie - de façon collective - à l'échelle de chaque pays et de l'ensemble des pays car il existe des interactions entre pays. Ces interactions dépassent le cadre de l'Europe, compte tenu d'affinités et de rapprochements. Une politique en direction de l'enfant ou de sa famille serait complémentaire. L'enfant vit dans une famille et se construit avec son soutien. Aider la famille revient à améliorer les conditions de vie l'enfant.

¹⁶³ Commission de Communautés européennes, « Face aux changements démographiques, une nouvelle solidarité entre générations, Bruxelles, 16 mars 2008 (Com 2005).

¹⁶⁴ Colloque Sécurité sociale et défis démographiques dans une perspective européenne, Paris, Palais du Luxembourg, les 7 et 8 novembre 2008.

4 - Les politiques de jeunesse

La plupart des pays ne disposent d'aucune politique publique spécifique en faveur de la jeunesse. Des stratégies et des programmes pour la jeunesse sont élaborés et promus par les organisations internationales. Depuis une dizaine d'années, de nombreux pays ont lancé des programmes ciblant les jeunes. L'objectif des organisations internationales, en particulier de l'Unesco¹⁶⁵ est de contribuer à l'autonomisation des jeunes. Trois priorités sont encouragées dans ce sens : la participation des jeunes (encourager le dialogue), les partenariats (concevoir des projets et des programmes avec les jeunes), l'intégration des attentes des jeunes dans les orientations des Etats dans les domaines de l'éducation¹⁶⁶, des sciences, de la culture et de la communication.

Les politiques de la jeunesse relèvent de la compétence de chaque état. En Europe, dans le cadre de la MOC (méthode ouverte de coordination) les états coopèrent pour améliorer les priorités. Le « livre blanc » sur la jeunesse en 2001 avait identifié quatre priorités en Europe : la participation, l'information, les activités de volontariat, une meilleure compréhension et connaissance de la jeunesse.

Dans le cadre de leur politique familiale, de nombreux pays accordent des allocations familiales à la famille jusqu'à l'âge de 16, 17 ou 18 ans, de leurs grands enfants, ainsi qu'à des âges plus avancés, de 20 à 24 ans lorsqu'ils sont étudiants et sans limite d'âge s'ils sont handicapés. Les politiques ne sont pas pour autant accompagnées de façon spécifique. Elles sont parfois assorties de conditions de ressources, de suivi de santé et de réalisation d'examens médicaux, d'assiduité scolaire des enfants, ou de formation¹⁶⁷. Ces contreparties demandées aux familles restent partielles, ces politiques étant investies dans le cas d'emploi formel. Ces politiques, souvent associées à des programmes de développement avec des objectifs d'accès à l'école pour tous jusqu'à l'âge de 15 ou 16 ans, à la formation des jeunes et à la santé publique contribuent à l'amélioration générale des conditions économiques et sociales des familles et des pays.

L'Unicef souligne les progrès réalisés ces dernières années : en 2009, 84 % des enfants sont scolarisés dans le primaire, à quasi égalité entre garçons et filles. L'accès à l'école jusqu'à 15 ou 16 ans se généralise. Les politiques familiales, les services sociaux d'intérêt public collectif contribuent à ces programmes (Amérique du Sud).

¹⁶⁵ Unesco : Agir avec et pour les jeunes (entre 15 et 24 ans). Programmes de renforcement des capacités destinés aux décideurs de politiques nationales et aux organisations de jeunesse. Politiques et programmes de Jeunesse. 2009.

¹⁶⁶ Les activités de loisirs participent de ces différents domaines. L'Institut national de la jeunesse de l'éducation populaire (Injep) est le correspondant de ces programmes pour la France.

¹⁶⁷ Le tableau général des politiques familiales selon les pays présenté en annexe 2 fait apparaître une colonne « Compensation des charges pour les familles : allocations familiales » puis des rubriques « conditions ou contreparties », et « âge » limite pour le versement des allocations familiales.

4.1 - L'emploi des jeunes

Le contrat intergénérationnel, tel que le conçoit Gosta Esping Andersen, concerne de fait les pays confrontés au vieillissement démographique¹⁶⁸ : les pays de l'OCDE, la Chine. L'emploi des jeunes de 16 à 25 ans (Insee – Europa) est corrélé en amont à l'apprentissage scolaire, éducatif, social. La France se caractérise par l'un des plus forts taux de chômage des jeunes âgés de 15 à 24 ans (plus de 21 % en 2005 et en 2008) en Europe, comme le montre le tableau suivant (Eurostat 2005 et 2008).

Les évolutions des taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans en Europe, selon les pays en 2005 et en 2008 sont les suivantes : (Eurostat 2005, 2008)

Pays	Taux de chômage en 2005	Chômage – 25 ans en 2005	Taux de chômage en 2008	Chômage – 25 ans en 2008
Irlande	4,3	8,6	8,2	18,4
Danemark	4,5	7,2	4,5	11,1
Pays-Bas	4,7	8,2	2,7	5,3
Royaume-Uni	4,8	13,7	6,1	16,1
Autriche	5,2	10,4	3,9	6,9
Luxembourg	5,6	20,3	4,8	17,5
Slovénie	5,9	13,5	4,3	11,5
Chypre	6,3	13,0	4,2	10,3
Estonie	6,6	15,4	9,2	21,9
Lituanie	7,0	8,0	12,8	18,1
Hongrie	7,3	20,7	8,5	22,5
Italie	7,5	24,1	6,7	20,6
Portugal	7,5	16,4	7,9	16,1
Malte	7,7	17,8	5,7	11,8

Source – Eurostat - 2005 et 2008

¹⁶⁸ Gosta Esping Andersen, « Trois leçons sur l'Etat Providence », op. cit.

Le chômage des jeunes est indicatif mais n'est pas exactement comparable entre pays compte tenu des législations différentes : la fin de la scolarité obligatoire est différente selon les pays et varie en fonction de l'importance du « décrochage scolaire »¹⁶⁹ : en France, il concerne 8 % des jeunes à l'âge de 17 ans ; La fin de la scolarité obligatoire est de 16 ans. Des différences importantes concernent les régions. 12 régions en Europe connaissent des taux de chômage des jeunes supérieurs à 30 % : 6 en Italie (Sicile 37,2 %), 3 en France (Guadeloupe 55,7 %, Réunion 50 %, Martinique 47,8 %), 2 en Belgique, 1 en Grèce. Les objectifs européens pour la période de 2007 à 2012 sont d'atteindre un taux d'échec scolaire inférieur à 10 %.

En 2009, « L'Europe compte 5 millions de jeunes chômeurs » titre *Le Monde*¹⁷⁰. Ils sont « les premières victimes de la crise » : 18,3 % de jeunes de 15 à 24 ans en Europe des 27 sont sans emploi, alors que le taux de chômage est de 8,2 %. En Espagne, c'est le cas de 33,6 % des jeunes, en France, 22,3 %. Les tendances de chômage des jeunes pourraient se vérifier au regard des politiques de la jeunesse mises en œuvre dans les différents pays. Le manque de politiques publiques en faveur de la jeunesse oblige la famille à aider les jeunes en difficultés et pose problème à la famille, au jeune, à la société. Paradoxalement, la solidarité génère une dépendance. Le lien devient problématique lorsqu'il est excessif. Plusieurs études mettent en évidence les freins à l'autonomie que représente l'accompagnement familial prolongé.¹⁷¹

4.2 - Politiques européennes

Le Conseil de l'Union européenne (Bruxelles 20 et 21 novembre 2008) a prévu de réviser en 2009 le cadre de coopération européenne en matière de politique de la jeunesse :

- pour assurer une meilleure employabilité des jeunes, leur accès aux loisirs et à la libre créativité ;
- pour prendre en compte la parole des jeunes dans le processus de décisions qui les concernent, sur la base d'objectifs et de structures clairs « afin de rendre le dialogue structuré plus efficace ».

Les objectifs européens à l'égard de la jeunesse s'intéressent à l'éducation et à la formation, à la culture et au sport, à la mobilité et à la créativité. Ces objectifs visent également à accompagner les jeunes dans leur trajectoire vers la vie d'adulte. Les pays investissent différemment dans la jeunesse. Les politiques européennes de loisirs des adolescents et des jeunes contribuent à ces objectifs. Les politiques de la jeunesse mettent l'accent sur des objectifs différents : en Suède, le sport est prioritaire ; En Allemagne, les activités créatives sont privilégiées ; En Pologne, les centres de loisirs sont gratuits (DIF). Le Royaume-Uni a institué une « carte de paiement » d'accès aux activités culturelles pour les jeunes de 13 à 19 ans : cette carte est accordée en récompense à des comportements citoyens.

¹⁶⁹ 60 000 en France, année 2001 soit 8 %.

¹⁷⁰ *Le Monde*, 25 juillet 2009. « L'Europe compte 5 millions de jeunes chômeurs ». Bruxelles Bureau européen. « Les 15 -24 ans sont les premières victimes de la crise. Près de 18, 3 % sont sans emploi ».

¹⁷¹ Cicchelli, op.cit. et Loncle P., in Stellingner A ;, op. cit.

En Italie, les politiques de la jeunesse ont historiquement pour objectif l'intégration sociale des jeunes en difficultés. Les politiques de loisirs, de formation, de protection sont dispersées : elles contribuent à pallier les carences de l'Etat ou à expérimenter des projets de participation des jeunes. Un Ministère pour les politiques de la jeunesse est institué en 2006 en Italie (Cicchelli - 2008). En France, les objectifs correspondent à un ensemble d'actions et d'expérimentations dont l'essentiel relève de la politique familiale des Caisses d'allocations familiales.

Les objectifs éducatifs et la valorisation du « capital humain » des adolescents et des jeunes s'inscrivent essentiellement dans les actions d'éducation et de formation. Les objectifs européens sont d'améliorer les investissements dans le capital humain par l'éducation de qualité et les compétences. Cette orientation implique la responsabilité de l'Etat. La politique familiale est concernée et peut jouer un rôle aux côtés des parents, des jeunes eux-mêmes, des partenaires de la jeunesse, de l'éducation, de la culture, du sport, de la vie associative, du tourisme et des loisirs, des aménageurs, des entreprises, de l'environnement, du droit des femmes et de l'égalité. Les enjeux pour le futur sont liés au contexte du vieillissement généralisé de la population en Europe, et aux perspectives économiques qui reposent sur une population active en diminution. La jeunesse d'aujourd'hui représente les futurs actifs et les futures familles : le défi à relever est sans appel (Gosta Esping Andersen).

En 2009, un programme « Jeunesse en action » prend en compte les évolutions récentes du contexte européen en faveur de la jeunesse : à l'inverse des générations précédentes, les jeunes peuvent se déplacer librement en Europe, étudier et travailler facilement. Les jeunes représentent aujourd'hui la population la plus mobile. Cette orientation était inscrite dès 1993 à l'article 149 – 2 du traité de Maastricht qui prévoyait de « favoriser le développement des échanges de jeunes et d'animateurs socio- éducatifs »¹⁷².

Dans le prolongement des orientations prescrites dans le « Livre Blanc » de la jeunesse adopté en 2001, la coopération européenne devait tenir compte de la dimension jeunesse dans l'élaboration d'autres politiques, dans l'éducation et la formation, l'emploi et l'« inclusion sociale », la santé et la lutte contre la discrimination.

En 2005, « Le pacte européen pour la jeunesse » retenait trois objectifs principaux :

- la citoyenneté active des jeunes (Programme « Jeunesse en action ») avec la création d'un portail de la jeunesse et d'un centre européen de connaissances pour la politique de la jeunesse ;
- l'intégration sociale et professionnelle des jeunes (Pacte européen pour la jeunesse : améliorer l'éducation et la formation, l'employabilité et l'inclusion sociale ; Faciliter la conciliation de la vie familiale et professionnelle) ;
- l'« inclusion » de la jeunesse dans d'autres politiques : santé et lutte contre la discrimination.

¹⁷² Commission européenne

En outre, l'Union européenne contribue à développer la mobilité des jeunes et à reconnaître leurs expériences d'apprentissage non formel.

4.3 - Les programmes internationaux pour les jeunes

La participation des jeunes aux actions internationales et les échanges entre pays illustrent les coopérations entre pays¹⁷³. Le programme « Jeunesse en action » pour la période 2007 – 2013 s'adresse aux jeunes de 15 à 28 ans (ou 13 à 30 ans) des pays d'Europe, orientale et du Sud Est, de la région méditerranéenne, d'autres pays partenaires dans le monde. Ce programme prolonge les précédents « Jeunesse pour l'Europe » de 1989 –1999, ainsi que le Service volontaire européen et le programme jeunesse de 2000 -2006. Ces programmes ont deux orientations principales : faciliter la participation des jeunes à la vie démocratique et encourager leur mobilité.

Cinq actions concrétisent ces deux grandes orientations :

- Echanges interculturels : le projet « Jeunesse pour l'Europe » finance des initiatives de jeunes à l'échelle régionale, nationale et européenne ;
- Activités de volontariat de douze mois dans un pays d'Europe ou dans le monde : le « Service Volontaire européen » permet aux jeunes de 18 à 30 ans de développer des compétences, de parler d'autres langues, de découvrir de nouvelles cultures ;
- Projets de formation, de réseaux de coopération entre jeunes et organisations de la jeunesse : « Jeunesse dans le monde » soutient des projets avec des pays partenaires (Europe orientale, du Sud Est, région méditerranéenne, Caucase) ;
- Soutien aux ONG et organismes de jeunesse actifs en Europe : les « Systèmes d'appui à la jeunesse » s'adressent aux acteurs et aux animateurs de la jeunesse ;
- Coopération avec le Conseil de l'Europe et les Nations Unies : financement de recherches pour une meilleure connaissance de la jeunesse, de séminaires nationaux ou internationaux de promotion de la « citoyenneté active » et d'identité européenne. Cette coopération a pour objectif de permettre la participation des jeunes dans l'élaboration de politiques, et d'organiser un dialogue structuré avec les décideurs politiques.

Ces programmes se concrétisent en Europe et dans le monde : l'année 2010 est consacrée « Année Internationale de la jeunesse ». Des manifestations sont organisées : le 12 août 2010, l'Assemblée Générale de l'ONU dans la continuité des Objectifs du Millénaire pour le développement s'intéresse au thème du rapprochement entre les générations, des droits de l'homme et des libertés, de la solidarité : « Dialogue et compréhension mutuelle ». Le Congrès mondial de la jeunesse se réunit du 31 juillet au 13 août 2010 à Istanbul en Turquie, et la Conférence mondiale de la jeunesse à Mexico au Mexique du 24 au 27 août 2010, sur le thème de la jeunesse et du développement durable.

¹⁷³ Commission Européenne et Nations Unies, Objectifs du Millénaire pour le Développement.

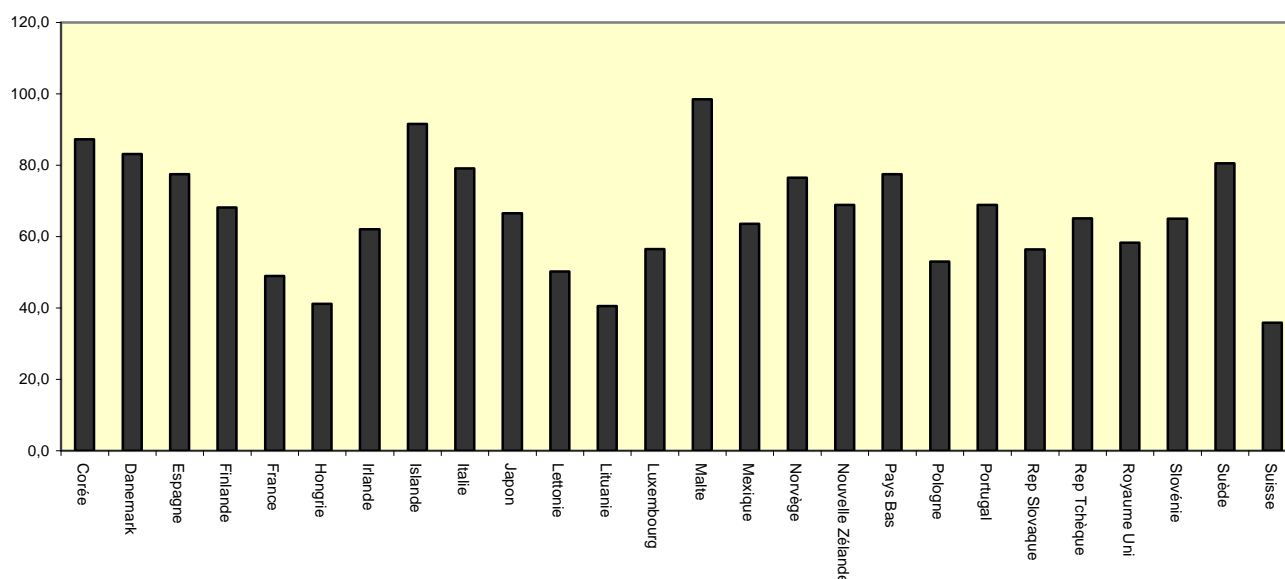
Ces politiques se traduisent par des avis positifs des jeunes de 18 à 30 ans au regard des valeurs d'engagement ; Et plus concrètement par le travail volontaire des jeunes de 18 à 30 ans dans un grand nombre de pays, comme le montre le graphique présenté en annexe, à partir de la base familles de l'OCDE : « Travail volontaire et affiliation à une ONG ». La Norvège est le pays où les jeunes participent le plus aux activités volontaires de solidarités entre pays : 64 % des jeunes de 15 à 29 sont engagés dans le volontariat. En Suisse, c'est le cas de 56 % des jeunes. Un sur deux est actif volontaire en Autriche, en Finlande, au Danemark, à Chypre, en Allemagne, un sur trois au Royaume-Uni, aux Pays-Bas, en Irlande, en Slovénie, en Belgique, au Portugal, en France et en Espagne.

Il n'existe *a priori* pas de relation entre l'importance de la proportion de jeunes de 15 à 29 ans ayant un avis positif sur les valeurs d'engagement dans les actions de volontariat et ceux réellement engagés, et les sentiments de bien-être de la population (Chapitre 2). La Norvège est le pays européen le plus riche, avec le PIB le plus élevé, et un sentiment de bien-être inférieur au PIB. Les jeunes y sont moins souvent au chômage que dans la plupart des pays européens, ce qui peut expliquer leur confiance en l'avenir et leur engagement volontaire.

Dans certains pays, comme la France, l'importance de l'engagement des jeunes pourrait être reliée à l'abandon par l'Etat dans les années 1990 du service national pour les jeunes à l'issue de leurs études, étape traditionnelle et historique de transition avec la vie active. Une part des jeunes pourrait trouver dans l'implication volontaire à des actions associatives ou aux organisations non gouvernementales une alternative de ce passage quasi rituel.

Autre forme d'engagement des jeunes, traduisant une implication aux projets d'avenir politiques qui les concerne, le vote des jeunes de 18 à 29 ans pourrait être un indicateur de leur éducation citoyenne.

Pourcentage de jeunes ayant voté aux dernières élections parlementaires (en 2005)



Source – IDEAC - Base famille – OCDE - 2009

A Malte, en Islande, en Corée du Sud, le premier vote des jeunes est le plus remarquable avec des taux très élevés. La Suisse, la Hongrie, la Lituanie, la France, la Lettonie, la Pologne, se caractérisent par de plus faibles participations des jeunes aux élections parlementaires. Ces comportements observés en 2005, reliés à l'importance du chômage des jeunes la même année (Chapitres II et III) montrent par exemple qu'en Pologne 38 % des jeunes de moins de 25 ans sont au chômage contre 17 % de l'ensemble de la population, de même qu'en Hongrie et en France 21 % des jeunes de moins de 25 ans sont au chômage contre 7 et 9 % de l'ensemble de la population.

Ces observations confirment la question du contrat intergénérationnel dans certains pays, plus globalement en Europe, voire à un niveau international. Les politiques en faveur de la jeunesse, le contrat intergénérationnel représentent des alternatives au vieillissement démographique de l'Europe. Le contrat intergénérationnel intègre les effets de ces politiques de complémentarité et de solidarité entre générations.

L'Association Internationale de Sécurité Sociale contribue, entre autres, à promouvoir le développement de la protection sociale, de la famille et des enfants, à valoriser les expériences. Pour adapter les politiques familiales aux évolutions des familles, pour faire face aux défis démographiques et aux enjeux économiques et sociaux des conditions de vie familiale, les pays s'intéressent aux familles, aux enfants, à l'emploi, à la protection familiale. Il s'agit d'encourager l'emploi de qualité, organisé pour faciliter la vie familiale, « suffisamment rémunéré », et protégé. La protection sociale familiale contribue à ces objectifs : inscrite dans la déclaration universelle des droits de l'homme, la Sécurité sociale ne bénéficie qu'à 20 % de la population dans le monde. Fondée sur des principes de solidarité et de transferts sociaux pour compenser des charges d'enfants, pour aider les familles les plus en difficulté, la protection sociale contribue à lutter contre la pauvreté et l'inégalité.

Parmi les institutions qui relayent ces objectifs, l'organisation internationale du travail créée en 1919, a régulièrement confirmé ces principes, notamment en 2001 dans le cadre de la Conférence internationale du travail. En 2009, cette organisation compte 178 Etats membres. Concernant ses objectifs relatifs à la protection sociale familiale, on peut retenir :

- « L'extension des mesures de sécurité sociale en vue d'assurer un revenu de base à tous ceux qui ont besoin d'une telle protection, ainsi que des soins médicaux complets » ;
- « La protection de l'enfance et de la maternité » ;
- La protection des travailleurs « vers tous ceux qui en ont besoin ».¹⁷⁴

Les pays de l'OCDE ont développé leur politique familiale depuis les années 1930, renouvelée dans les années 1970, en s'adaptant aux évolutions des familles, des divorces, des recompositions familiales, du travail des femmes, de la baisse de la fécondité. Les dépenses réservées à la famille ont évolué de 1,6 % du PIB en 1980 à 2,4 % en 2003 et en 2009. L'investissement dans la famille reste peu important au regard de ceux, plus contraints, de la santé et de la vieillesse.

Le lien entre les évolutions des familles et les adaptations des politiques familiales se confirme, à travers l'analyse des formes familiales dans le monde et des traits politiques de protection sociale familiale. L'approche comparative, explicative et prospective, a pour but de mettre en évidence les enjeux en termes de régulation démographique et de réduction de la pauvreté des familles et des enfants. En fonction des contextes économiques et sociaux sont mis en exergue les défis des politiques familiales au niveau mondial. Les enjeux pour l'Europe et de nombreux autres régions du monde sont le maintien d'un équilibre entre une population active et « inactive », que représente d'un côté l'enfance et la jeunesse qui assure l'avenir, et de l'autre la population des plus âgés.

¹⁷⁴ OIT, 2009, site Internet

Les enjeux en Europe, en Chine, au Japon sont donc de relever le défi du vieillissement pour assurer une population active suffisante pour les années à venir. La protection sociale contribue à conforter, à élargir la population active, à soutenir l'emploi de qualité au bénéfice des familles. Les enjeux dans les pays en développement sont de lutter contre la pauvreté, de réguler les inégalités, d'encourager des alternatives à l'emploi informel qui limite l'accès aux droits. Les politiques familiales se diffusent selon les rapprochements historiques ou politiques entre pays. Elles restent partielles car elles s'adressent au secteur formel dans de très nombreux pays : seuls les salariés bénéficient de la politique familiale. Les politiques mêmes partielles et embryonnaires lorsqu'elles ne s'adressent qu'à une faible part de la population, les salariés du secteur formel et leur famille, contribuent cependant à infléchir une perspective de développement de cette politique, et à maintenir une aspiration pour tous. Elles se développent et se construisent dans une tension entre l'accentuation des inégalités de ceux qui n'ont pas accès et les progrès du développement.

Les transferts économiques (allocations et allègements de charges d'enfants) et éducatifs (les équipements et services) contribuent à réduire la pauvreté des familles et de leurs enfants. En outre ils offrent un potentiel collectif de consommation dynamique pour l'économie et de développement des emplois. Les conditions d'octroi aux prestations familiales (plafond de ressources, nombre d'enfants) et les contreparties qualitatives demandées aux familles pour leurs enfants (scolarité, santé préventive) contribuent à améliorer les conditions de vie des familles et de leurs enfants pour leur avenir, et à développer collectivement chaque pays.

Les familles sont des institutions stables et structurantes, différenciées, en évolution ; Elles correspondent à des morphologies et à des modèles de structures parfois anciens. Elles évoluent partout vers une tendance de famille nucléaire urbaine. Les familles quelles que soient leurs morphologies et leurs pratiques sociales restent des institutions pérennes et contribuent à structurer les sociétés. Les migrations, les diasporas, les médias, les réseaux sociaux, les réseaux de communication, les échanges économiques, le tourisme, contribuent à diffuser les idées, à structurer les organisations, à influencer les pratiques familiales. Les familles se recomposent en intégrant d'autres réseaux de relation, mais les liens entre enfants et parents sociaux sont durables. Les atouts d'une politique familiale face à ces évolutions sont de s'inscrire dans la continuité. La protection familiale devient un enjeu international.

Les politiques familiales s'adaptent en fonction d'options politiques, économiques, démographiques et sociales, et se constituent en réseaux. Elles ont des configurations différentes, infléchies par des modèles politiques et des pratiques sociales héritées de l'histoire, influencées par les affinités politiques, économiques ou géographiques entre pays. Elles sont générées au fil du temps par les colonisations successives, les rapprochements économiques, les échanges culturels, les migrations. Les pays ont ainsi adapté leurs politiques, les ont parfois juxtaposées. Les profils de modèles, selon la typologie définie par de Gosta Esping Andersen, se construisent et s'observent. La plupart, parfois en partie, compensent les charges d'enfants par des prestations ou des avantages fiscaux ou sociaux, et aident les familles via des services sociaux et des équipements.

Les politiques familiales prennent en compte les politiques économiques et de l'emploi : les cotisations sociales prélevées sur l'emploi (une part employeur et une part salarié) représentent un mode de financement universel. Les institutions européennes entraînent une partie d'autres pays, ou inversement, en favorisant des politiques de continuité de droits sociaux – dérivés de l'emploi – pour éviter les ruptures et les segmentations dans la trajectoire de vie, comme moyen efficace de lutte contre la pauvreté. Les politiques dites « actives » de dépenses sociales conjuguent politiques de l'emploi et politiques sociales. Cette orientation se dessine comme assurance pour l'avenir de la famille et de ses enfants.

Les politiques familiales adossées aux politiques d'emploi et aux politiques sociales progressent, même si des avancées restent à concrétiser, car les prestations familiales bénéficient dans la plupart des pays aux seuls travailleurs, sur la base de cotisations sociales partagées le plus souvent entre l'employeur et le salarié. Les politiques de formation et d'emploi, les politiques de l'enfance et de la jeunesse révèlent des situations sur le long terme : l'investissement dans l'éducation des enfants est un objectif partagé par tous les pays. Les politiques de formation initiale longue contribuent à retarder le projet professionnel et le projet familial. Dans les pays du Nord de l'Europe, et d'Amérique du Nord, les études et la formation initiales sont plus courtes qu'en France et qu'en Europe du Sud.

Il ressort de ces enseignements que la progression de la couverture sociale familiale dans tous les pays est un indicateur de développement. La coordination des dispositifs à l'international est un enjeu du développement social et économique : il favorise les échanges, les mobilités, la continuité spatiale de droit. Par exemple, le réseau « Pétale » en France s'articule avec les systèmes de protection sociale des pays limitrophes.

Les politiques familiales et de la jeunesse sont interactives. La jeunesse est un atout dans les pays développés et émergents, pour contrecarrer les effets du vieillissement de la population, assurer les grands équilibres des âges, des actifs, des relations intergénérationnelles. Dans les pays en développement, la jeunesse nombreuse participe directement à l'économie locale, le plus souvent informelle. Des projets « Jeunes et Entreprises » conjugués à des chartes construisent des programmes d'avenir. L'année internationale de la jeunesse en 2010, organisée par les Nations Unies sur le thème « Dialogue et compréhension mutuelle » a pour objectif le rapprochement des générations. Les politiques de la jeunesse s'adosent sur l'ensemble des politiques, de santé, de l'éducation, de l'environnement, de l'emploi et des politiques familiales.

Les politiques familiales contribuent à façonner les structures des familles. L'attribution d'allocations familiales au premier enfant (Grèce), ou à partir du deuxième enfant (France), le soutien plus important au troisième enfant (allocations, allègements fiscaux), la durée de congés parentaux (de quelques mois à plusieurs années) peut infléchir les choix de rapprochement des naissances dans la famille, de la fratrie, et finalement de la taille de la famille. L'âge maximal d'aide aux enfants (6 ans, 12 ans, 17 ans, 20 ans) peut contribuer aux décisions des projets familiaux (Annexe 2).

Les politiques ciblées à l'égard des familles monoparentales créent les conditions de constitution de ces familles. Claude Martin et Jane Milar¹⁷⁵, en comparant les dispositifs français et britanniques dans les années 2000 montrent comment de façon paradoxale l'absence de disposition entraîne l'absence de demande, à l'inverse l'existence d'une aide spécifique pour les familles d'un parent génère un besoin. Les soutiens aux familles nombreuses (Europe du Nord) contribuent à la dynamique démographique ; A l'inverse, les limites d'aide aux familles très nombreuses régulent le développement démographique.

Les contreparties demandées aux familles telles l'obligation scolaire, dans la plupart des pays, l'obligation d'examens médicaux (Polynésie Française), de vaccinations (Brésil), d'emploi dans le secteur formel, dans la quasi-totalité des pays, contribuent au développement de la famille, des enfants et indirectement des pays. Ces contreparties contribuent à la lutte contre la pauvreté. Les conditions de ressources sont également pratiquées dans la quasi-totalité des pays : en assurant la redistribution vers les plus défavorisés, la protection familiale, les allocations familiales, participent à la moindre pauvreté de ces familles. Les politiques associant le père au partage du congé maternité et paternité contribuent à l'objectif d'égalité entre hommes et femmes.

La politique familiale redistribue : elle contribue à dynamiser la consommation et l'économie. Généralisée dans de nombreux pays elle s'adresse plus fortement aux plus démunis dans les politiques prenant en compte les ressources (Annexe 2). Aussi à la question d'aider la famille ou l'enfant, il semble correspondre une double réponse : l'enfant vit dans une famille, responsable d'une part de son éducation, il vit aussi dans une société où la collectivité est responsable de sa formation et de son avenir.

Le contexte est une condition à prendre en compte. Les indicateurs de bien-être pourraient bien devenir une orientation universelle en optant pour des variables positives, des valeurs subjectives, immatérielles, ressenties, qualitatives et plus expressives que les seuls indicateurs monétaires et quantitatifs. Des économistes tentent de mesurer le bien-être à partir d'autres critères, comme la privation, le sentiment de ne pas pouvoir faire face à une difficulté si elle survenait, l'expression d'inquiétude ou de confiance dans l'avenir. Les politiques de continuité, d'espace géographique, et de statut social dans la trajectoire de vie, représentent des réponses à ces besoins.

Les segments de non accès aux droits, l'absence de protection sociale de quelques uns, perturbent le fonctionnement social collectif, génèrent des inégalités, des comportements de repli individuels. Le modèle libéral aurait ainsi des effets sociaux négatifs, à l'inverse du modèle de protection sociale et familiale distributive, solidaire. De nombreux pays oscillent entre ces modèles, les juxtaposent parfois. Plusieurs pays anglo-saxons revoient ou prévoient de revoir leur politique de protection sociale et familiale. Inversement, d'autres pays évoluent vers des modèles plus libéraux. Conjuguer offre universelle et ciblage permet de mutualiser et d'affronter les différences. Conjuguer politique familiale et politique de l'enfance et de la jeunesse permet de s'inscrire dans la durée. L'investissement dans l'enfant se perpétue, s'accompagne dans le parcours (Gosta Esping Andersen).

¹⁷⁵ Séchet R. et al., op cit.

Les services sociaux font débat. Pour les uns, l'emploi de qualité pour tous permet de se protéger et de s'affranchir de tout service « public ». Pour les autres, les services représentent une « variable » d'ajustement, une économie d'accompagnement des politiques familiales. Les services seraient ainsi les atouts d'adaptation d'une politique : ils permettent d'accompagner les segments, les transitions, de connaître les besoins, de les anticiper, d'orienter, de programmer des dispositifs, de créer des réponses et des actions, de contribuer à évaluer les effets, d'analyser des besoins collectifs, d'anticiper des événements. Une politique accompagnée est efficace, elle est multipliée lorsque les services sont de qualité, en capacité d'orienter, de veiller, d'identifier des besoins, d'accompagner, d'agir, d'entreprendre. Les directives européennes sur les services aux publics recommandent, voire imposent, la création de guichet unique dans chaque pays pour diffuser auprès des entreprises de services les orientations et l'information sur les dispositifs en vigueur.

Les services sociaux collectifs sont adaptés aux situations nécessitant une approche et un traitement global (Chili, Canada). Approches individuelles et mises à disposition d'équipements et de services se conjuguent (Annexe 2). Les services contribuent à l'économie générale d'accompagnement des politiques, se constituent en réseaux sociaux, diffusent des cultures de comportements et des valeurs sociales.

Parmi les axes de développement des politiques familiales, les perspectives pourraient être de :

- Développer la mutualisation de la politique familiale avec les politiques de l'emploi, avec les partenaires, formalisée dans des chartes selon les populations concernées de jeunes enfants, d'adolescents, de jeunes ;
- Poursuivre la réflexion sur les services permettant d'accompagner les transitions, d'orienter, d'anticiper, d'éviter les ruptures de droits conséquences de risque de pauvreté, d'associer une politique économique ;
- Faciliter les projets « Jeunes enfants et entreprises » et les chartes de conciliation de la vie familiale ;
- Conforter les projets « Adolescents, Collectivités locales, Education Nationale, Parents » et les chartes d'« investissement dans le capital humain ».

Autre perspective pour les politiques, le contrat social intergénérationnel et international est en cours de réflexion. Les politiques familiales conjuguent droit de la famille et droit de l'enfant. Les continuités spatiales et sociales de la trajectoire de vie de la famille sont possibles, car les critères sont universels. Enfin, des axes de recherche se dessinent. Les politiques familiales entraînent des effets sur les comportements de la population. Ce thème constitue un axe de recherche permanent, les politiques s'adaptant de façon continue aux contextes, par définition en évolution constante.

L'équilibre entre la population active et la population dépendante, les actifs et les dépendants fait l'objet d'une veille importante et intègre les phénomènes sociaux non prévus. Les dépendants sont les enfants et les personnes âgées. Les effets du vieillissement sont contrecarrés par les conventions d'âges (de fin de scolarité obligatoire, de départ à la retraite) infléchies aussi par les politiques familiales. La problématique s'inverse selon les équilibres entre les âges – associés à l'espérance de vie - et les âges d'activité, de formation des enfants et des jeunes, et les personnes en situation de « grande dépendance ». La gestion des âges devient une problématique de politique familiale, laquelle gère de plus en plus les âges.

L'équilibre entre l'optimisation des politiques familiales, éducatives, de l'emploi et le sentiment de bien-être n'est pas une question nouvelle, mais se mesure à partir de critères de contexte en mouvement. La famille, l'enfant, l'environnement, impliquent de conjuguer droit de la famille et droit de l'enfant au regard du contexte. De l'enfance à l'adolescence et à la jeunesse ce processus est à prendre en considération sur le mode familial avec une approche constamment renouvelée. Deux messages de l'Association internationale de sécurité sociale pourraient intéresser le monde de la recherche : comment associer protection familiale et emploi pour tous, comment investir dans l'enfance et dans la jeunesse et en attendre un retour sur investissement.

- 📖 **Accardo Jérôme - De Saint Pol Thibaut** - « *Qu'est-ce qu'être pauvre aujourd'hui en Europe ? L'analyse du consensus sur les privations* » - Insee - Economie et Statistique - n° 421 - 2009
- 📖 **Atoh Makoto** - « *Very Low Fertility in Japon and Value Change Hypotheses* » - Review of Population and Social Policy - n° 10 - 1 - 21
- 📖 **Archambault Caroline** - « *Pain with Punishment and the Negotiation of Childhood : An Ethnographic analysis of Children's Rights Process in Maasiland'* - The Journal of International African Institute - Volume 79 - n° 2 – 2009 - Edimbourg University Press
- 📖 **Attané Isabelle - Barbiéri Magali** - « *La démographie de l'Asie de l'Est et du Sud Est des années 1950 aux années 2000 - Synthèse des changements et bilan statistique* » - Ined - Population n° 64 - 2009
- 📖 **Avdeev Alexandre** - Atelier Russie et pays de l'Est - « *Le vieillissement de la population en Russie et dans les pays d'Europe centrale et orientale* » - Troisième colloque du GIP SPSI - 8 et 9 décembre 2008
- 📖 **Banerji Arup** - Atelier Russie et pays de l'Est - « *Conséquences économiques de la situation démographique en Russie et dans les pays de l'Est* » - Troisième colloque du GIP SPSI - 8 et 9 décembre 2008
- 📖 **Barbier Jean-claude** - « *Familles monoparentales ; Vérité en deçà, erreur au-delà* » - Recherches et Prévisions - n° 21 – 1990 - et n° 38 - 1994
- 📖 **Berlin Institute for Population and Development** - Europe's Demographic Future – Summary – “*The world growing – Europe in stagnation*” - 2008
- 📖 **Berlin Institute** - « *The world growing – Europe in stagnation* » - Enquête de l'Institut de Berlin pour la Population et le Développement : “*La France championne d'Europe de la natalité, une situation plus inquiétante en Europe de l'Est*” - 2008
- 📖 **Blayo Yves** - « *Des politiques démographiques en Chine* » - INED - Les Cahiers de l'INED - n° 137 - 1997
- 📖 **Bureau international du travail** - « *Etablir des normes de sécurité sociale dans une société mondialisée. Une analyse de la situation et de la pratique présente, ainsi que des options futures pour l'établissement par l'OIT d'une norme de sécurité sociale globale* » - Département de la Sécurité Sociale - 2008
- 📖 **Castex Françoise** - Parlement européen - Commission de l'emploi et des Affaires Sociales - Rapport sur l'avenir démographique de l'Europe - septembre 2008
- 📖 **Cavalli Alessandro - Cicchelli Vincenzo - Galland Olivier** - « *Deux pays, deux jeunesses ? La condition juvénile en France et en Italie* » - Le sens social - Presses universitaires de Rennes – Janvier 2009

- 📖 **Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale (CLEISS)** - *Etat des lieux des conventions, état des lieux des politiques familiales et des interventions en direction des familles pour 80 pays* - 2009
- 📖 **Eurostat** - « *EU-27 population continues to grow* » - Données en Bref – Décembre 2009 - Rapport de l'Office Statistique des Communautés Européennes - 3 Août 2009
- 📖 **Commission européenne** - « *Protection sociale, droit du travail, lutte contre la pauvreté : renforcer une Europe solidaire* » - Maison de l'Europe de Paris - Décembre 2007
- 📖 **Commission européenne** - « *Inclusion active* » - « *Régimes de revenu minimum et intégration des personnes exclues du marché du travail* » - Conférence Commission Européenne – Bruxelles – 15 Juin 2007
- 📖 **Crépin Christiane** - « *Familles et enfants pauvres dans le monde. Vers quelles politiques ?* » - CNAF - Dossier d'études n° 96 - Septembre 2007
- 📖 **Daguerre Anne - Nativel Corinne** - « *Les maternités précoces dans les pays développés* » - CNAF - Dossier d'études n° 53 - Février 2004
- 📖 **Damon Julien** - « *Services et Territoires à l'horizon 2030* » - Rapport du groupe de travail pour la Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires (DIACT) - 2009
- 📖 **Delaunay Berdai Isabelle** - « *Le veuvage précoce* » - CNAF - Dossier d'études n° 86 – Novembre 2006
- 📖 **De Singly François** - « *Politiques de l'individualisme* » - avec **Philippe Corcuff et Jacques Ion** - La Discorde - Paris 2005
- 📖 **De Singly François** - « *Sociologie de la famille contemporaine* » - Armand Colin - 2007
- 📖 **Desjeux Cyrille** - « *Homosexualité et parentalité : du désir d'enfant à sa réalisation* » - CNAF - Recherches et Prévisions n° 93 - Septembre 2008
- 📖 **Donati Pascale** « *Ne pas avoir d'enfant* » - Dossier d'études n° 11 – 2000 - et les travaux d'**Anne Claude Le Voyer** – INED - 2000
- 📖 **Dumont Gérard-François** « *Adaptation des politiques familiales aux évolutions des structures familiales* » - CNAF - Dossier d'études n° 71 - Août 2005
- 📖 **Esping- Andersen Gosta** - « *Les trois Mondes de l'Etat Providence* » - PUF - 2007
- 📖 **Esping- Andersen Gosta – Palier Bruno** – « *Trois leçons sur l'Etat providence* » - La République des Idées – Seuil - 2008
- 📖 **European Commission** - « *The 2009 Aging Report : Underlying Assumption and Projection Methodologies for the UE'* – 27 Member States - Mai 2009 - Economic and Social Affairs
- 📖 **Eurostat** - « *Projections de population 2008-2060* » - n°119 - 2008
- 📖 **Eurostat** - « *Europe's demographic future : facts and figures* » - 2009

- 📖 **Fathallah Magid** - « *Les orientations des politiques familiales : quelle place pour l'enfant ?* » - in *Développements et tendances de la sécurité sociale 2001-2004 - « Pour une confiance retrouvée »* - Genève - Association internationale de sécurité sociale - 2005
- 📖 **Festy Patrick - Prokofieva Lidia** - « *Mesures, formes et facteurs de la pauvreté. Approches comparatives* » - Institut Nationale des Etudes Démographiques (Ined) - Documents de travail n° 151 - 2008
- 📖 **Gaullier Pauline** - « *La décohabitation et le relogement des familles polygames. Un malaise politique émaillé d'injonctions contradictoires* » - Institut d'urbanisme de Paris - université de Paris Est - laboratoire LAB'URBA - Recherches et Prévisions n° 94 - Décembre 2008
- 📖 **Gauthier Arlette** - « *Politiques familiales et familles monoparentales en Guadeloupe* » - « *Pour une sociologie de la politique démographique* » - Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales - 1985
- 📖 **Giannakouris Konstantinos** - "*Ageing characterises the demographic perspectives of the European societies*" - Eurostat - n° 72 - 2008
- 📖 **Hakkert R.** - « *Fécondité souhaitée et non souhaitée en Amérique latine : quelques aspects liés au genre* » - Nations Unies - Santiago - Chili - 2004
- 📖 **Hantrais Linda** - *Systèmes de protection sociale, Politique sociale européenne* - Université de Loughborough - Royaume Uni - Social Policy in the European Union - Pelgrave - 3^{ème} édition - 2007
- 📖 **Héritier Françoise** - « *La filiation, état social* » - *Le Monde* - 19 Avril 2009
- 📖 **Herrenschmidt Olivier** - « *Trop-plein de parents ou aucun parent. L'« intégration » de l'ethnologue au gré de parenté de l'Inde du Nord et de l'Inde du Sud* » - La relation ethnographique, terrains et textes - Mélanges offerts à Raymond Jamous - Ateliers 33 - 2009
- 📖 **Herrenschmidt Olivier** - « *La parenté, suite sans fin* » - Colloque du Collège de France - Mai 2000
- 📖 **Horusitzky Patrick - Julienne Katia - Lelièvre Michèle** - « *Un panorama des minima sociaux en Europe* » - Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques (DREES) - Etudes et Résultats n° 464 - Février 2006
- 📖 **Houseman Michael - Légonou Blandine - Crépin Xavier - Massy Christiane** - « *Note sur la structure évolutive d'une ville historique. L'exemple d'Abomey (République populaire du Bénin)* » - Cahiers d'études africaines - n° 104 - 1986
- 📖 **Houseman Michael** - "*Les épouses de mon père. A propos de la polygamie en pays bête* » - La relation ethnographique, terrains et textes - Mélanges offerts à Raymond Jamous - Ateliers 33 - 2009
- 📖 **Hubert Agnès** - « *Vers un investissement massif dans la jeunesse ?* » - Forum européen de la jeunesse - « *Les jeunes dans une Europe vieillissante* » - Mars 2007
- 📖 **Huet Maryse** - « *La question démographique en Europe. Transformer un défi en opportunité* » - Commission européenne - 2006

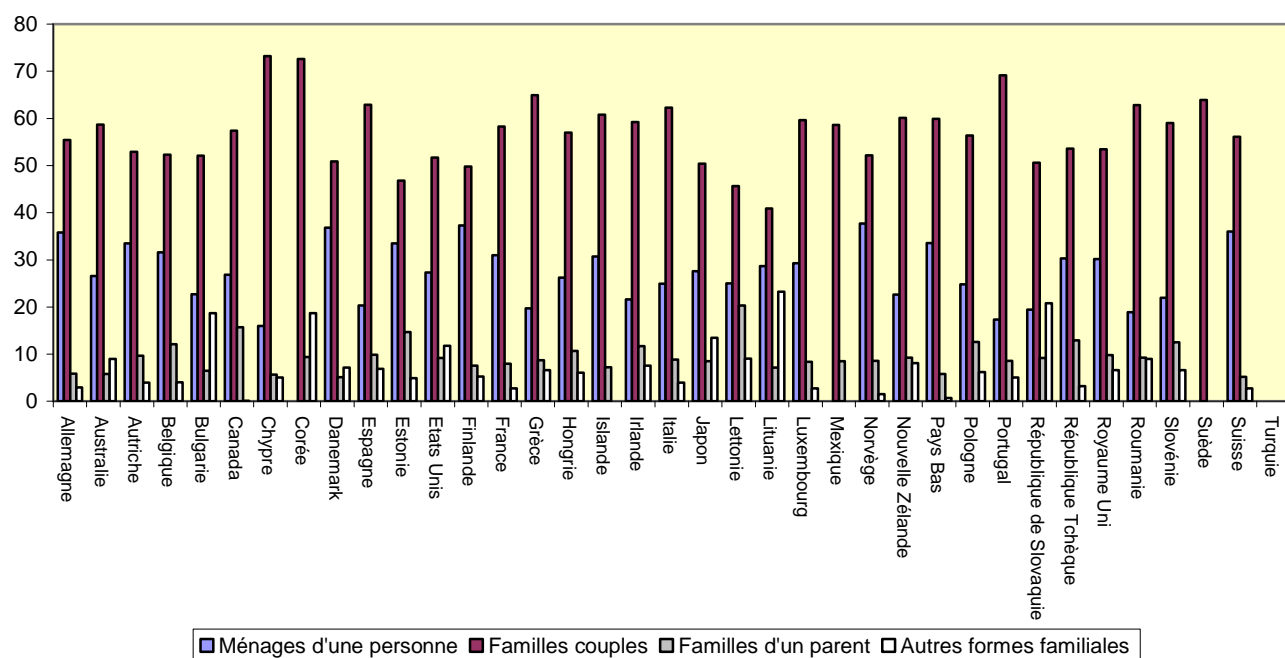
- 📖 **Informations Sociales** - « *La diversité des trajectoires de recompositions familiales. Une perspective québécoise* » - Juin 2009
- 📖 **INSEE** - « *La situation démographique en 2006* » - Août 2008
- 📖 **Kondo Rie Ph.D** - Okayama Prefectural University - Faculty of Health and Welfare Science – Okayama - Japon
- 📖 **Letablier Marie Thérèse - Luci Angela - Math Antoine - Thévenon Olivier** - « *The cost of Raising children and the Effectiveness of Policies Supporting Parenthood - in European countries : a Literatur Review* » - INED - Documents de travail n° 158 – 2009 - Rapport pour la Commission européenne - janvier 2009
- 📖 **Le Voyer Anne Claude** - « **Les processus menant au désir d'enfant en France** » - INED - Dossiers et Recherches n° 75 - 1999
- 📖 **Martial Agnès** - « *L'argent dans les familles recomposées après divorce* » - CNAF - Dossier d'études n° 29 - Mai 2002
- 📖 **Martin Claude** - « *Mortality Decline and Japanese Family Structure* » - Population and développement - Review 9 - n° 4
- 📖 **Méda Dominique - Vennat Francis** - « *Le travail non qualifié* » - Perspectives et paradoxes - La Découverte - 2004
- 📖 **Méron Monique - Widemer Isabelle** - « *Les femmes au chômage retardent l'arrivée du premier enfant* » - INED – Population – 2002 - volume 57
- 📖 **Monnier Alain** - « *Le baby-boom : suite et fin* » - Population et Sociétés n° 431 - Février 2007 Eurostat - 2009
- 📖 **Murad Mura** - « *La vie des gens* » - Informations sociales - 1990
- 📖 **Oberlin Ernesto Murro** - « *Prestations familiales : politiques, pratiques et lutte contre la pauvreté en Europe et en Amérique Latine* » - Septembre 2007
- 📖 **Organisation des Nations Unies (ONU)** - Statistiques des ménages - Révision 2008
- 📖 **Organisation des Nations Unies** - « *World Population Prospects : The 2008 Revision* » - 2009 - esa.un.org
- 📖 **Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD)** - « *Assurer le bien-être des enfants* » - Rapport 2009 - www.oecd.org/els/social/bienetreenfants
- 📖 **Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD)** - « *Social Policy Related Websites* » - www.oecd.org/document/
- 📖 **Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD)** - Source « *Babies et Bosses* » - Reconciling work and Family lire - 2008
- 📖 **Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD)** - « *Family data base* » - Social Policy Division - Directorate of Employment, Labour and Social Affairs - December 2008

- 📖 **Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD)** - « *Family data base* » - Social Policy Division, Directorate of Employment, Labour and Social Affairs - Juillet 2009
- 📖 **Paugam Serge** - « *les formes élémentaires de la pauvreté* » - PUF – Paris - Mars 2005
- 📖 **Paugam Serge** - « *Le lien social* » - PUF – Paris - 2008
- 📖 **Pison Gilles** - « *Le vieillissement démographique sera plus rapide au Sud qu’au Nord* » - INED - Population et Sociétés n° 457 - Juin 2009
- 📖 **Pison Gilles** – « *Tous les pays du monde* » - Population et Sociétés n° 458 – Juillet/Août 2009
- 📖 **Pison Gilles** - « *Tous les pays du monde* » Population et Sociétés n° 436 – Juillet/Août 2007
- 📖 **Pison Gilles** - « *France 2008 : pourquoi le nombre de naissances continue-t-il d’augmenter ?* » - Population et Sociétés – INED - n° 454 - Mars 2009
- 📖 **Pison Gilles** - « *Forces et faiblesses de la démographie américaine face à l’Europe* » - INED - Population et Sociétés n° 446 - Juin 2008
- 📖 **Prébin Elise** - « *Trouver la bonne distance : étrangère, marginale, ethnologue et parente en Corée du Sud* » - La relation ethnographique, terrains et textes. Mélanges offerts à Raymond Jamous - Ateliers 33 - 2009
- 📖 **Rosemberg Fulvia - Freitas Rosangela** - « *Voix dissonantes sur l’élimination du travail infantile au Brésil* » - sous la direction de SIROTA Régine - « *Éléments pour une sociologie de l’enfance* » - Le lien social - Presses Universitaires de Rennes - 2006
- 📖 **Sebti Mohamed - Courbage Youssef - Festy Patrick - Kursac Souali Anne Claire** - « *Maghreb, Maroc, Marrakech : Convergences démographiques, contrastes socio- économiques* » - INED - Population et Sociétés - n° 459 - Septembre 2009
- 📖 **Séchet Raymonde - David Olivier - Eydoux Laurence - Ouallet Anne** - « *Les familles monoparentales – Perspective internationale* » - CNAF - Dossier d’études n° 42 - Mars 2003
- 📖 **Séchet Raymonde - Eydoux Laurence - David Olivier** (1^{ère} partie) - **Martin Claude avec Milar Jane** (2^{ème} partie) - « *Les familles monoparentales en Europe* » - CNAF - Dossier d’études n° 54 - Mars 2004
- 📖 **Stellinger Anna** - Sous la direction de Wintrebert Raphaël - « *Les jeunesses face à leur avenir* » - Une enquête internationale - Rapport pour la Fondation pour l’innovation politique - Paris - 2008 Etude réalisée dans 17 pays d’Europe - d’Asie - Etats-Unis
- 📖 **Loncle Patricia** - « *Des jeunes français isolés et pessimistes face à une prise en charge publique limitée* » - Pages 113 à 122
- 📖 **Tabutin Dominique - Schoumaker Bruno** - « *La démographie du monde arabe et au Moyen Orient des années 1950 aux années 2000* » - Synthèse des changements et bilan statistique – INED - Population n° 60 - 2005
- 📖 **Théry Irène** - « *Le démariage, justice et vie privée* » - Editions Odile Jacob - 1993

- 📖 **Toulemon Laurent** - « **Les familles monoparentales** » - INSEE - Portrait Social, Contours et Caractères - Septembre 1984 – INSEE - Enquête Emploi – 1999 - INSEE –INED - Enquête Famille - 1999
- 📖 **UNICEF** - « *L'adolescence, une étape capitale* » - Rapport pour la Conférence Mondiale des Ministres de la Jeunesse - 2002
- 📖 **UNICEF** - « *La situation des enfants dans le monde* » - Rapport 2009
- 📖 **Van de Velde Cécile** - « *Sortir de l'adolescence : comment devient-on adulte en Europe ?* » - Les Conférences - Cité des Sciences et de l'Industrie - 8 Avril 2009
- 📖 **Véron Jacques** - « *Le Japon face au déclin annoncé de sa population* » - Population et Sociétés n° 449 - Octobre 2008
- 📖 **Véron Jacques** - « *La démographie de l'Asie du Sud des années 1950 aux années 2000* » - Synthèse des changements et bilan statistiques – INED – Population n° 63 - 2008
- 📖 **Union Nationale des Comités d'action sociale (UNCCAS)** - « *Nouveaux indicateurs pour une meilleure connaissance locale de la pauvreté* » - Guide - avec le soutien de la Délégation Interministérielle à l'Innovation, à l'Expérimentation Sociale et à l'Economie Sociale (DIIESSSES) - www.uncass.org
- 📖 **Witten Peter** - « *Les familles monoparentales dans l'Union européenne : un phénomène qui prend de l'ampleur* » - Eurostat - INSEE Première n° 620 - Décembre 1998

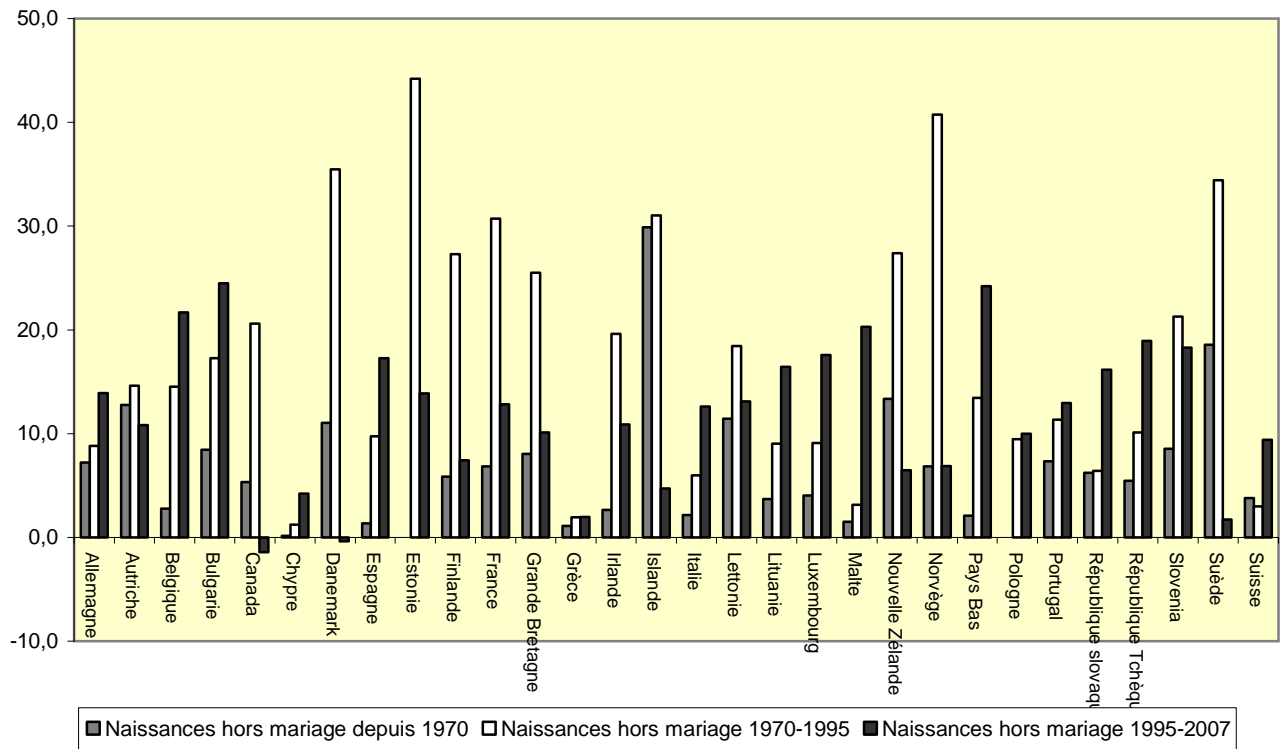
ANNEXE 1

Répartition des ménages et des familles dans les pays de l'OCDE



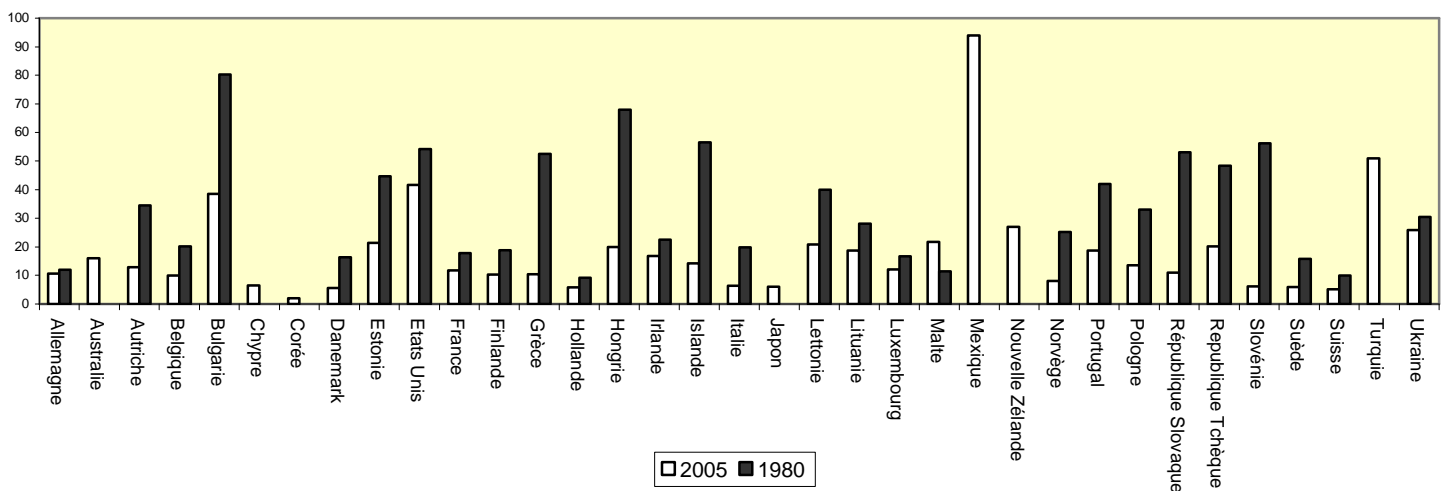
Source – OCDE – Base de données sur la famille – Direction de l'Emploi, du Travail et des Affaires Sociales – Décembre 2008

Evolution des naissances hors mariage dans les pays de l'OCDE depuis 1970



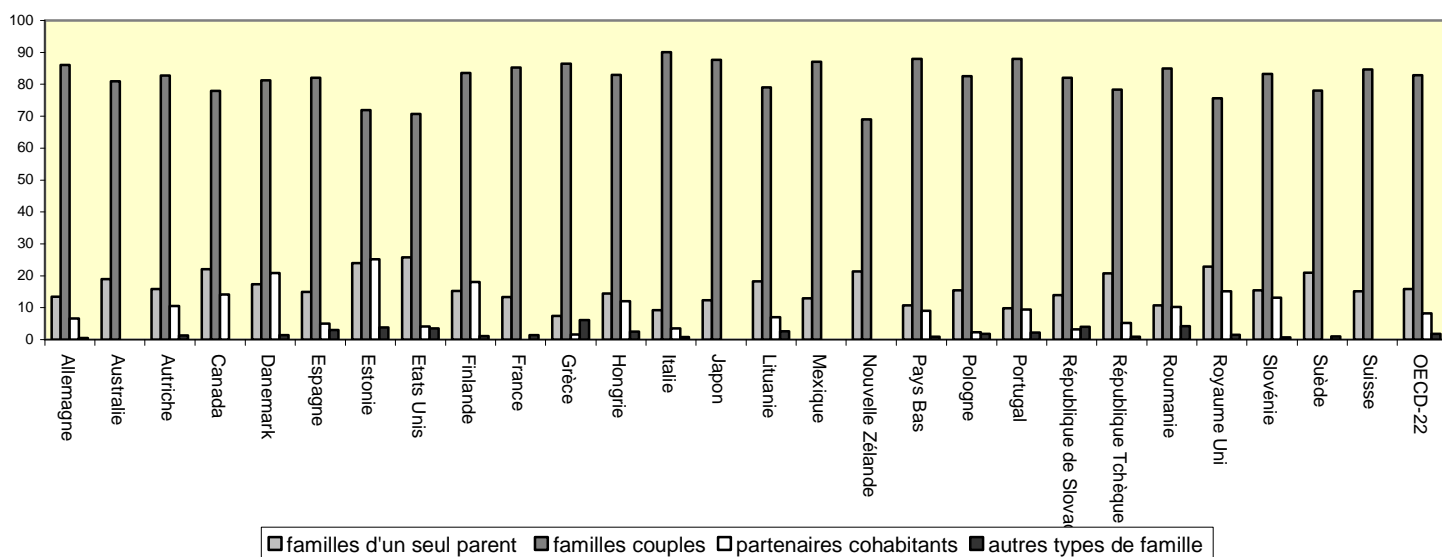
Source – OCDE – Base de données sur la famille – Direction de l'Emploi, du Travail et des Affaires Sociales – Décembre 2008

Evolution des grossesses adolescentes de 1980 à 2005



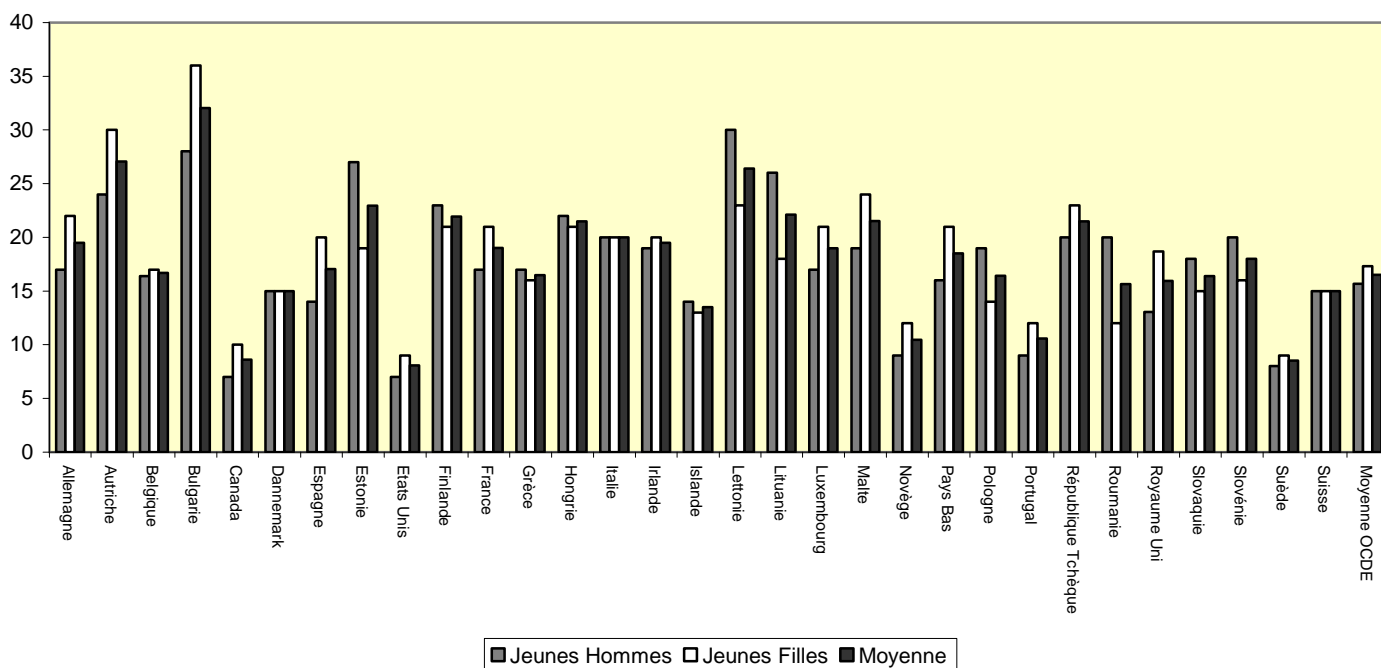
Source – OCDE – Base de données sur la famille – Direction de l'Emploi, du Travail et des Affaires Sociales – Décembre 2008

Répartition des enfants selon le type de famille dans 22 pays de l'OCDE

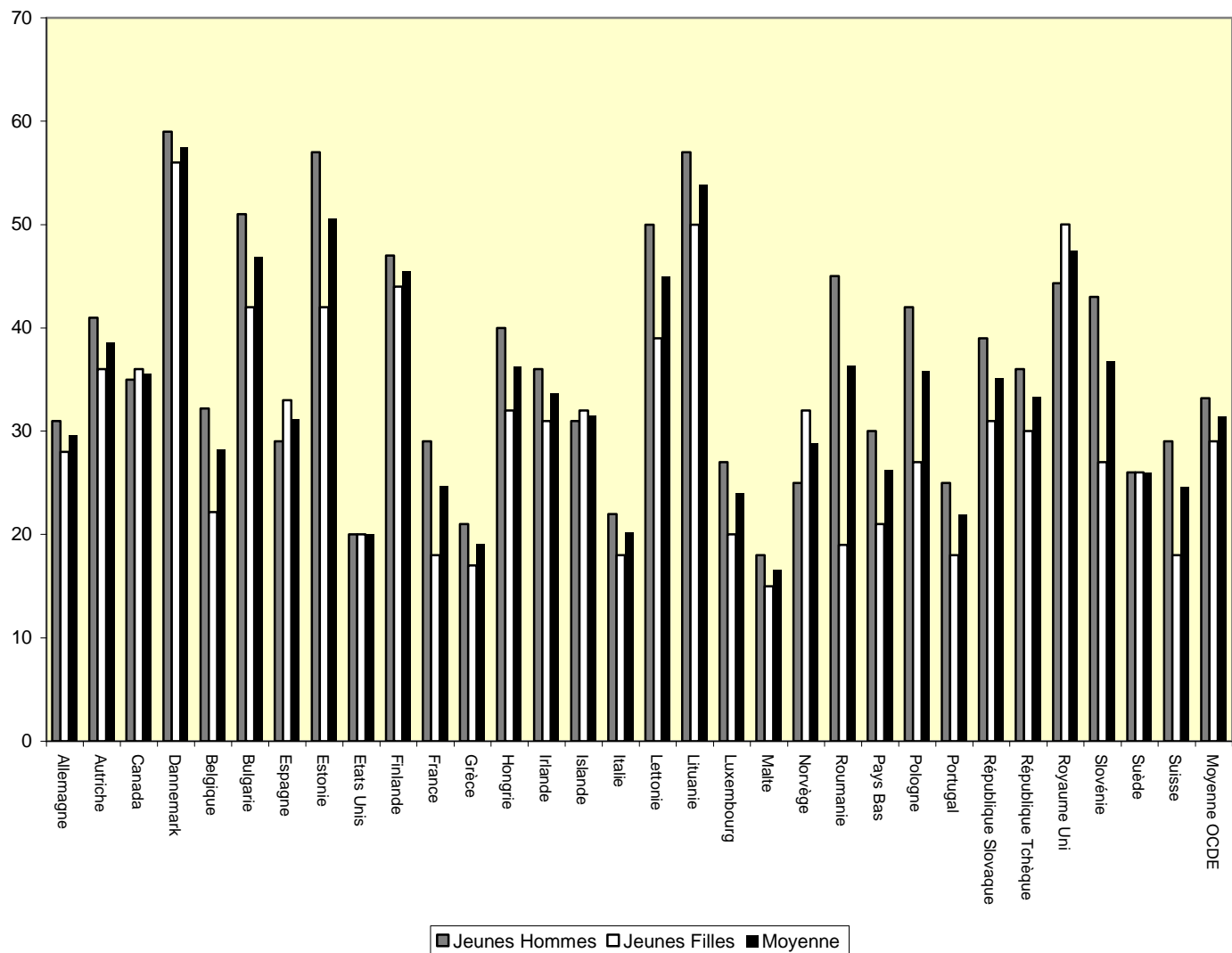


Source – Base de données sur la Famille – Direction de l'Emploi, du Travail et des Affaires Sociales – Décembre 2008

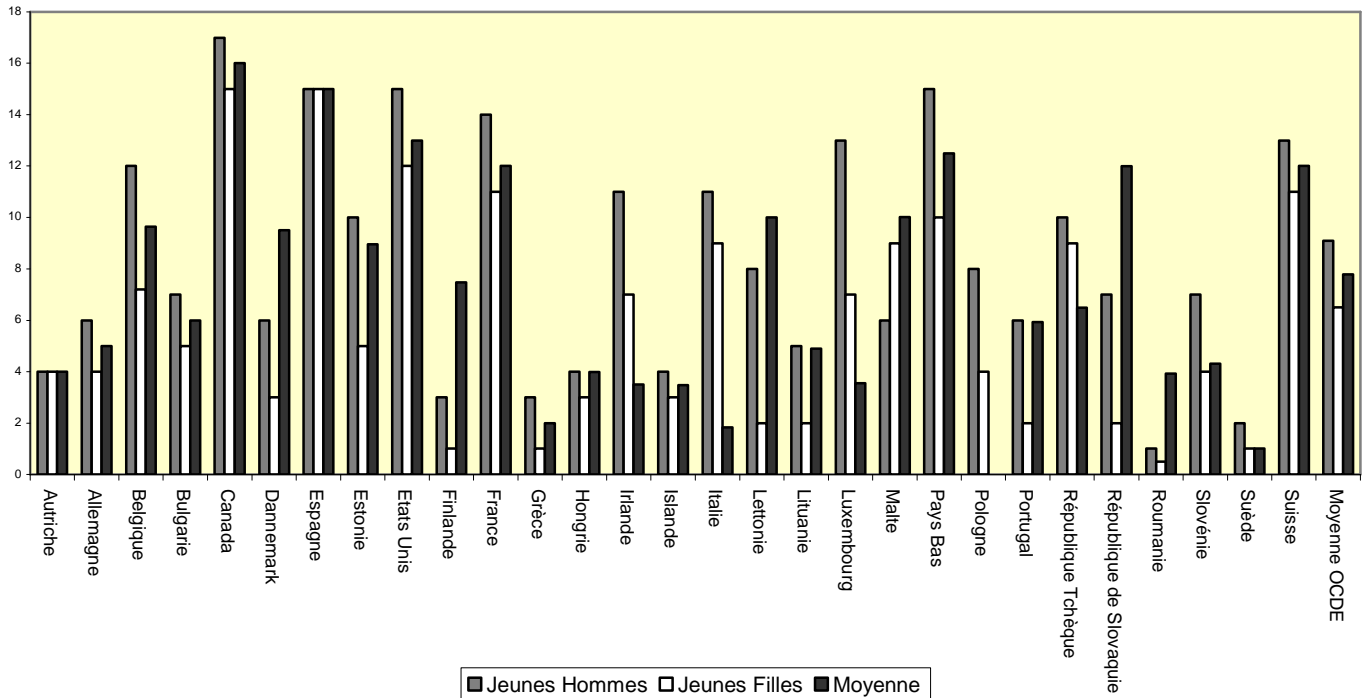
Répartition de la proportion des adolescents de 15 ans consommateurs de tabac par genre et selon les pays en 2006



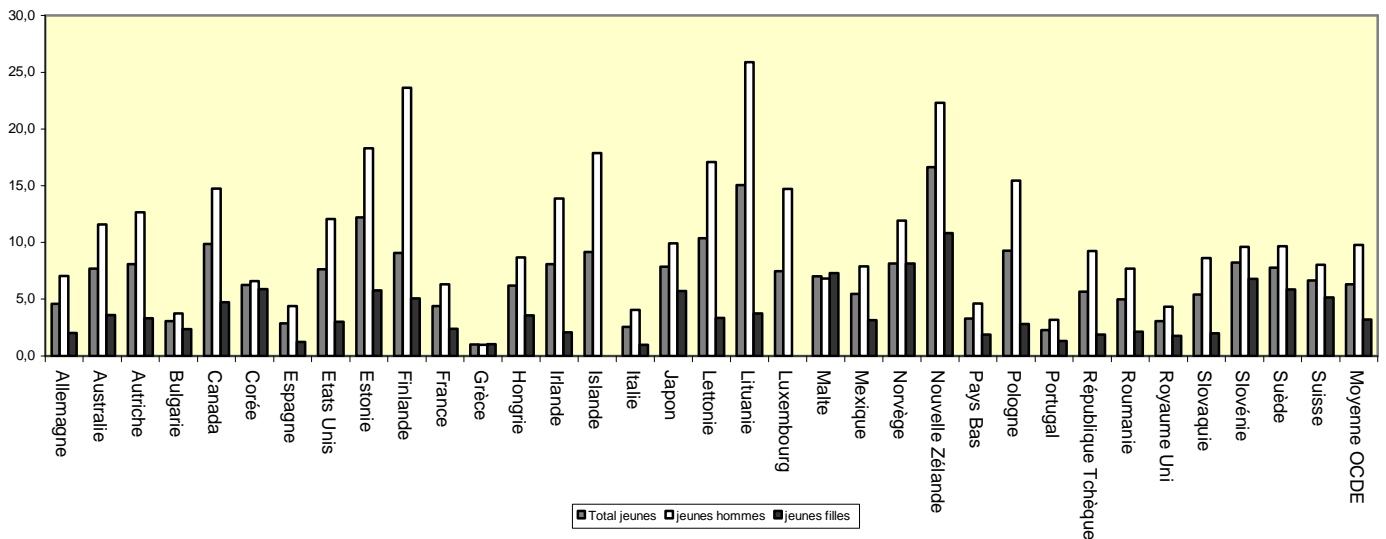
Répartition des jeunes de 15 ans consommateurs d'alcool (2 fois par semaine) selon les pays et par genre en 2006



Répartition de la proportion de jeunes de 15 ans consommateurs de cannabis selon les pays en 2006

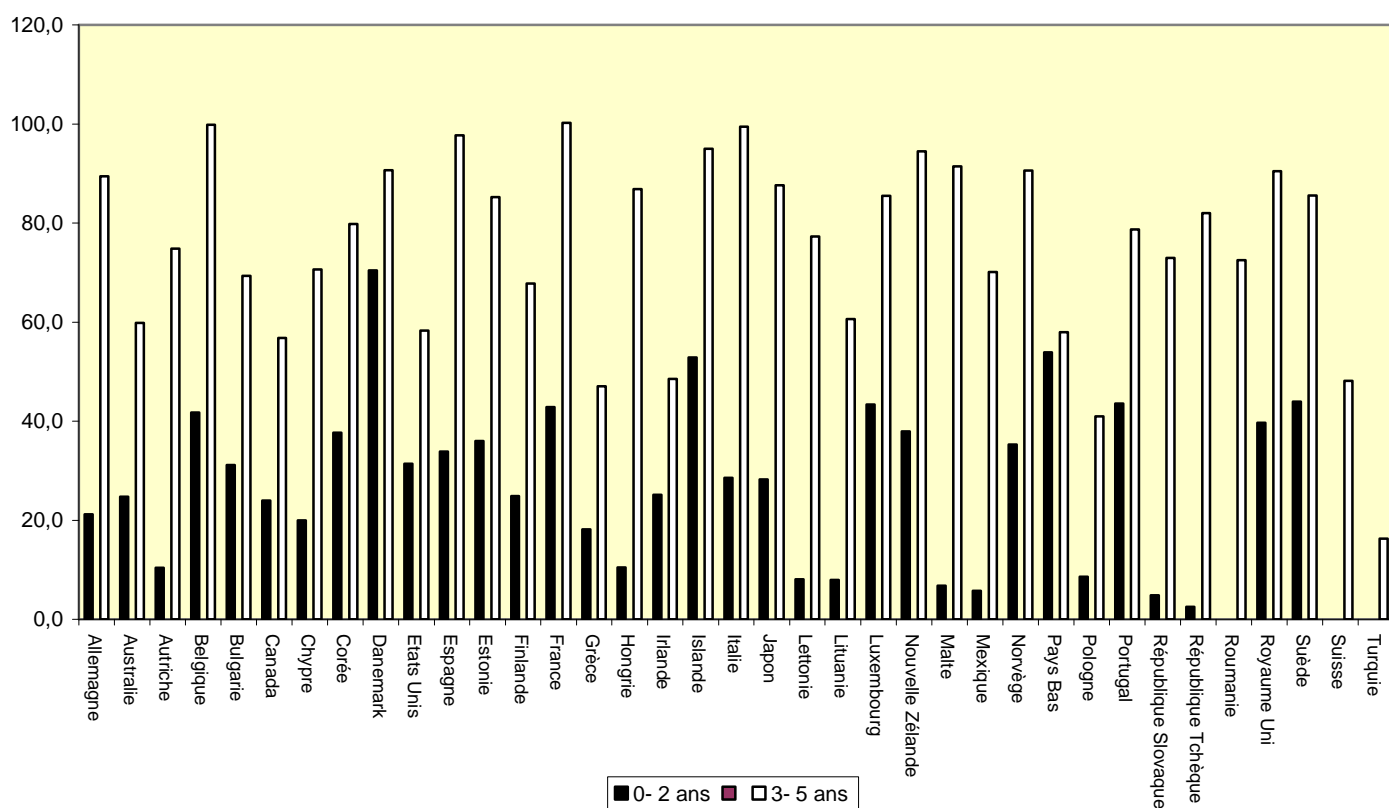


Suicide des jeunes de 15 à 19 ans sur 10 000 aux mêmes âges en 2005

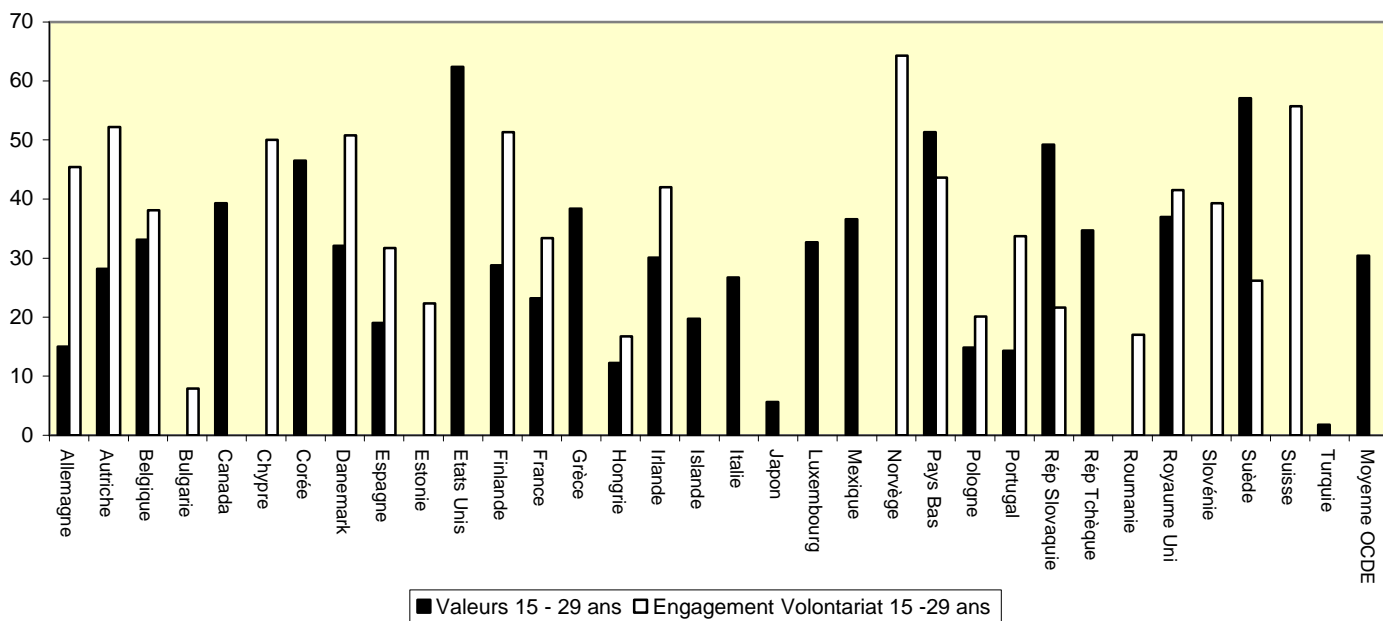


Source - Enquête Health Behavior in School – aged Children (HBSC) – 2006

Répartition des enfants de 0 à 2 ans et de 3 à 5 ans fréquentant une crèche ou une école maternelle selon les pays



Engagement des jeunes dans les actions de volontariat dans le monde



ANNEXE 2 - FAMILLES ET POLITIQUES FAMILIALES DANS LE MONDE : POLITIQUES DE SOUTIEN AUX FAMILLES SELON LES PAYS

PAYS	Compensation des charges pour les familles : allocations familiales			Réduction d'impôts	Services ciblés		Politique de protection familiale Observations
	Bénéfices enfants	Variations nb enfants Conditions ou Contreparties	Age limite		Familles	Jeunes enfants	
Afrique du Sud 1\$ US = 9,47 rand	680 rand/mois 240 rand autres enfants	Maxi 6 enfants	15 ans 18 ans handicap 21 étudiant		Secours de « détresse » Secours social 3 mois	Allocation Maternité 45 % du salaire hebdo 18 semaines avant et 8 après	Allocations familiales Maternité
Algérie	600 DA par mois par enfant jusqu'au 6 ^{ème} enfant	300 DA après le 6 ^e enfant et au dessus du plafond de ressources	17 ans 21 ans études				Assurance chômage en 4 périodes : 75 % du salaire Allocations familiales pour les travailleurs et leurs enfants à charge
Allemagne	2 530 \$	Montant unique (?)	18 ans	Montant par enfant pour les familles imposables	Allocation parent isolé Allocation de logement	Allocation d'éducation : enfant – 2 ans, si absence d'activité parents	Loi « Bundeskindergeldgesetz » : réduction d'impôt selon un montant par enfant, et allocations familiales pour les non imposables
Andorre		91,52 E deux enfants 183,68 E 3 enfants 823 E : 10 enfants	18 ans 25 ans études ou invalidité		A partir 2 ^{ème} enfant Jusqu'à 10 enfants	Prime naissance ou adoption 457,60 E : 50 % salaire garanti Congé maternité 16 ou 18 semaines. Congé paternité : partagé 7 ^e semaine	Création de prestations familiales : loi du 3 octobre 2008. En vigueur 1 ^{er} novembre 2009 Prestations familiales 10 % du salaire minimum garanti de 915,50 E en 2009
Argentine	Child Benefit Familles pauvres					Allocation d'adoption pendant 6 mois si le parent adoptif sans emploi	Politique de développement. Secrétariat de Sécurité sociale. Assurance chômage Aides scolaires Allocations scolaires
Australie	3 613 \$	A partir du 3 ^{ème} enfant	15 ans 20 ans				Allocations familiales majorées à partir 3 ^{ème} enfant
Autriche	2 150 \$ / an 105 E / mois	A partir du 3 ^{ème} enfant	18 ans		Parents isolés Familles économiquement faibles : + 6 E / jour		Allocations familiales plus élevées à partir 2 ^{ème} enfant et selon âges. Allocation parentale d'éducation aux mères ou pères + 14,5 E / jour (0-3ans)
Belgique	1 739 \$		17 ans				Familles au chômage aidées à partir du 7 ^{ème} mois de chômage
Bénin	2000 F CFA par enfant par mois	Limité à 6 enfants	15 ans 18 apprentis 21 ans études ou invalidité				Prestations familiales financées par cotisations employeurs. Salaire minimum interprofessionnel : 31 625 F CFA. Pas assurance maladie, chômage

Brésil	Allocations familiales : 23,08 reais par enfant par mois Conditions de ressources maxi 449,93 reais 16,26 reais au dessus et moins de 676,27 reais	Conditions Vaccinations pour enfants moins 6ans Scolarité tous les 6 mois après 7 ans	14 ans Sans limite : handicapé			Les objectifs de développement des enfants, éducation, santé publique, sont portés par politique familiale. Ces objectifs marquent la volonté d'investir dans l'enfance.	Loi 1998 : les employeurs paient les allocations familiales. L'Etat complète les remboursements. Les prestations sont calculées en fonction de l'indice des prix. L'Institut national de sécurité sociale administre. Système relais d'emploi. Droits ouverts aux employés ayant un ou plusieurs enfants. Les parents doivent avoir un emploi assuré ou recevoir une allocation maladie. En cours : Programme « Euro social » : expérience française de couverture maladie.
Cambodge							Planning familial
Cameroun	1800 F CFA par enfant et par mois		14 ans 18 apprentis 21 ans études ou invalidité		Action sanitaire et sociale	Action sanitaire et sociale Allocations prénatales, maternité,	Salaire minimum garanti : 28 216 F CFA par mois. Prestations familiales : financement cotisations employeurs 7 %, 5,65 % agricoles, 3,7 % enseignants. Conditions : activité du père ou à défaut de la mère
Canada	1 194 \$ National 108,91 \$ mois Local SPNE 168,75\$ 1 ^{er} enfant 149,33\$ 2 ^{ème} enfant 142 \$ 3 ^{ème} enfant	+ 7,58 \$ à partir 3 ^{ème} enfant Enfants handicapés	17 ans	Aide directe ou crédits d'impôts Aide fiscale ou au logement : impôts fonciers, loyer, taxes scolaires	Familles d'un seul parent Assistance sociale Services sociaux performants, et de qualité	Paiement unique Prestations maternité Prestations parentales 35 semaines : un parent ou partagé 2 Crèches : familles défavorisées	Allocation d'une « child tax benefit » ; et d'un supplément pour les familles pauvres « national child benefit » Assurance chômage dans Programme fédéral : assure la protection de perte et recherche d'emploi, maladie, grossesse, adoption. Cotisations
Cap Vert							Planning familial : fécondité 2,9
Chili	Allocations familiales conditions ressources : Varie de 1 375 à 5,393 pesos		18 ans 24 études illimité : handicapé		Mères seules : supplément 1/5 du salaire par enfant. Veuves : supplément 2/35 du salaire par enfant. Orphelins, enfants abandonnés	Assurance maternité 9 mois	En cours : Programme « Euro social » : expérience française / couverture maladie (GIP SPSI) Ministère du travail et des affaires sociales. Institut de sécurité et d'assistance sociale. Allocations familiales : salariés secteur formel Service social d'intérêt public collectif
Chine							Grand projet de couverture santé Coopération française avec le GIP SPSI En cours : conjurer le vieillissement démographique. En projet : politique familiale avec la France
Chypre	391,70 ^E /an 1er enfant 783,41 ^E /an 2 ^{ème} enfant 783,36 ^E /an 3 ^{ème} enfant 1292,64 : 4 ^{ème} et plus		18 ans 23 ans Etudes 25 ans Etudes Jeunes hommes / service militaire		Allocation complémentaire sous conditions de ressources	Allocation de naissance : 446 E par enfant	Prestations familiales sans condition de ressource Familles de 4 enfants et plus : assurées gratuitement à l'assurance maladie Allocations chômage, maternité...

Colombie							Services sociaux performants pour les familles
Congo	Allocations familiales 2000 CFA par mois et par enfant	Conditions Durée emploi Examens médicaux Scolarité enfants Etat civil enfants	16 ans 17 ans Apprentissage 20 ans Etudes ou Maladie		Action sanitaire et sociale	Prime naissance 3 premiers enfants 1100 CFA Allocations prénatal 2000 CFA/ 9mois Congé maternité 15 semaines + 3 semaines pour grossesse difficile	Projet ADECRI : réforme informatique Caisse Nationale de Sécurité Sociale Convention bilatérale avec France : 11 février 1987, applicable 1 ^{er} juin 1988
Corée du Sud 1\$ US = 1028,50 won	Aide à la maternité 24,940 à 37,420 won/mois	selon ressources				Maternité : Absences d'allocations Prise en charge 30 % à 50 % hospitalisation pas limite nombre enfant	Protection familiale axée sur la prévention sanitaire depuis 1963 : l'assurance médicale volontaire a évolué vers une couverture pour tous (travailleurs réguliers) Ministère de la Santé et des Affaires Familiales
Côte d'Ivoire	Allocations familiales 1500 CFA par mois et par enfant	Conditions Examens médicaux Scolarité enfants	14 ans 18 ans Apprentissage 21 ans Etudes ou Maladie			Allocations prénatales Allocations maternité 18000 CFA (3 verse) Allocations naissance 18000 CFA / 3 premiers enfants	Caisse Nationale de Protection Sociale Allocations au foyer du salarié marié (1 ^{er} ou 2 ^{ème} mariage) pour ses enfants à charge et pour mère célibataire
Danemark	Allocations familiales générales : 1 ^{er} enfant 4 107 DKK trimestre pour enfant moins de 3ans 3 251 DKK trimestre pour enfant de 3 à 6ans 2 558 DKK trimestre pour enfant de 7 à 17ans	Sans condition de revenu Varie selon l'âge enfant Allocation Parent Isolé ou Formation ou Spécifique + 1 159 DKK trimestre par enfant + 3 096 DKK (décès parent /non reconnu) 5 994 DKK par enfant : décès 2 parents	17 ans 18 ans		Allocation Naissance ou Adoption 12 934 DKK 2 ^{ème} enfant jusqu'à 7 ans. 44 565 DKK : frais d'adoption	Maternité : Congé 4 semaines avant et 14 semaines après Père : 2 semaines après dans les 14 semaines 3 625 DKK/semaine + 32 semaines partagées avant 9 ans /enfant Equipements et Services	Le Ministère des Impôts verse les prestations familiales : Skatteministerit Prestations Familiales générales : être imposable au Danemark
Espagne	398 \$ ou 291 euros par an 0 à 17 ans (plafond ressource)	A partir du 2 ^{ème} enfant	17 ans		Familles nombreuses		Prestations familiales handicapés 582 E par an jusqu'à 17 ans, 3 618 E par an au delà Allocation de naissance 450 E à partir 2 ^{ème} enfant (ressources) et 3 ^{ème} enfant (pour tous)
Estonie							

Etats-Unis <i>CNAF, Dossier étude n°96 Familles enfants pauvres dans monde : politique familiale aux Etats Unis</i>	AFDC : Varie selon les Etats				Familles pauvres uniquement Tickets pour l'achat de nourriture : en fonction taille famille et revenus	Peu d'équipements Services sociaux	Aide aux familles ayant des enfants AFDC : familles pauvres Assurance chômage UI Assistance générale Projet en cours : assurance maladie pour le plus grand nombre
Finlande			16 ans				
France	AF, Allocation forfaitaire, complément familial, Allocation soutien familial (979 \$)	A partir du 2 ^e enfant Allocations familiales 2 enfants : 124,54 E enfant sup : 159,57 E Allocation éducat. enfant handicapé	18 ans 20 ans		Allocation rentrée scolaire Allocation présence parentale Allocations de logement Prime déménagement Familles monoparentales	PAJE Prestation d'accueil du jeune enfant : Prime naissance ou adoption Allocation de base Complément libre choix d'activité ou de mode de garde Equipements et Services d'action sociale	Allocations familiales pour tous au 2 ^e enfant. Majorations à partir du 3 ^e enfant Allocations petite enfance. Allocations ciblées sous conditions de ressources Allocations de logement et de solidarité Revenu de solidarité active Services et équipements sociaux
France Département s d'outre mer Guadeloupe Guyane Martinique Réunion Mayotte (en cours)	AF, Allocation forfaitaire, complément familial, Allocation soutien familial	A partir du 1 ^{er} enfant			Allocation rentrée scolaire Allocation présence parentale Allocations de logement Prime déménagement Familles monoparentales	PAJE Prestation d'accueil du jeune enfant : Prime naissance ou adoption Allocation de base Complément libre choix d'activité ou de mode de garde Equipements et Services d'action sociale Prestation de Restaur. scolaire	Politique familiale adaptée
Gabon							
Grande Bretagne Royaume Uni	1 883 \$		15 et 18 ans		Familles nombreuses		Allocation à partir 2 ^e enfant Réduction d'impôt ; allocations pour enfants de familles non imposables
Grèce	1 enfnt 8,22E 2 : 24,65 E 3 : 55,47 E 4 : 67,38 E + 11,30E : enfant suppl	Allocations familiales 1 ^{er} enfant	18 ans 22 ans études handicapés				Travailleurs salariés Cotisations : 1% employeurs, 1% employés
Hongrie			18 ans				
Inde <i>1\$ US = 42,40 roupies (2007)</i>					Assurance Maladie Maternité Conditions de ressources : moins de 6,500 roupies.		Pas de politique familiale Assurance maladie maternité pour les travailleurs du secteur formel organisé Assistance sociale depuis 1995 Programme social pilote initié en 2004 expérimenté dans 50 districts en faveur de la maternité. Pour employés et auto employeurs de 36 à 50 ans. Travail régulier.

Irlande	Allocations familiales 166 E par mois 1 ^{er} et 2 ^{ème} enfant 203 E par mois 3 ^{ème} enfant et suivants Allocation rentrée scolaire		16 ans 18 ans Etudes et Handicap		Supplément Familial de Revenu (FIS) : pour travailleurs actifs à faibles revenus 60 % de la différence entre revenu famille et plafond en fonction revenu famille Allocation Parent Isolé : si ressources moins de 425 E par semaine	Crèche gratuite pendant 1 an en 2010 : remplace le « supplément garde jeune enfant »	En 2010 : modifications de la politique familiale - Crèche gratuite pendant 1 an - Family Income Supplement : FIS
Islande	Allocations familiales 57,891 kronur par mois jusqu'au 7 ans de l'enfant + 144,116 k par mois 1 ^{er} enfant + 171,545 k par mois 2 ^{ème} enfant et suivants	Avantages pour les familles en difficultés sous conditions de ressources	17 ans	Crédits d'impôts (avances aux parents)	Parents isolés + 240,034 k par mois 1 ^{er} enfant + 246,227 k par mois 2 ^{ème} enfant et suivants	Congé maternité et paternité : 3 mois combinés (80 % du salaire plafond) dans les 2 ans de la naissance jusqu'à 18 mois de l'enfant Entre 74,945 et 103,869 kronur par mois	Ministère des Finances Ministère des Affaires Sociales
Israël	159 NS : 2 premiers enfants 509 NS 3 enfants 862 NS 4 enfants		18 ans		Allocations pour tous les enfants Bourses d'études	Maternité	Assurance chômage. Allocation de revenu garanti ARG sous condition d'absence d'appartenance d'un véhicule de moins de 8 ans
Italie	Famille 4 personnes sous plafond 126,17 E		18 ans Enfants handicapés			Allocation naissance adoption familles 3 enfants : 124,89E /13mois	Prestations familiales sous conditions de ressources et de la taille de la famille
Japon + CF DE Familles enfants pauvres 1\$ US = 105,52 yen (2007)	Allocations familiales 10,000 yens par mois pour enfant de moins 3 ans 5,000 yens par mois chaque 1 ^{er} enfant de 2 moins 3 ans 10,000 yens par mois enfant supplément aire 510 \$ avant 2006	Allocations Spéciales Tous les 4 mois Avant 2006 : à partir du 3 ^{ème} enfant	12 ans		Familles nombreuses au chômage : exonérées d'impôt	Assurance Maladie Maternité Congé 18 mois : 42 jours avant et 56 jours après 66,67 % du salaire journalier	Allocations familiales doublent à partir du 3 ^{ème} enfant Les municipalités paient les allocations familiales Avoir un travail régulier dans le secteur formel
Lituanie							

Luxembourg	Allocation d'éducation 0 à 2 ans (si 1 ou 2 enfants) et à 4 ans (si 3 enfants ou jumeaux) 485,01 E par mois 242,51E par mois (mi-temps)	Mère au foyer Suspension activité 2 conjoints mi-temps			Allocation Rentrée Scolaire : Août 6 à 18 ans jusqu'à 27ans études 1enfant 6-11ans : 113,15 E ; + 12 ans : 161,67E ; 2enfants 6 à11 ans : 194,02 E ; + 12 ans : 242,47 E ; 3 enfants 6 à11 ans : 274,82 E ; + 12 ans : 323,34 E ;	Allocation prénatale 580,03 E Allocation naissance 580,03 E Allocation post natale 580,03 E	Caisse nationale des prestations familiales (CNPf) Fonds national de solidarité Service d'action sociale 2009 : fusion des caisses maladie et des pensions professionnelles.
Macédoine	0- 15 ans : 650 MKD 15- 18 ans : 1031 MKD Plafonné : 1800 MKD	Conditions ressources Conditions scolarité	18 ans		Allocation éducation parent mi temps pour enfant handicapé : 4375MKD. Allocation spéciale enfant handicapé jusqu'à 26 ans Prestation orphelin (hors institution)	Congé maternité 9 mois : 100 % du salaire moyen des 6 derniers mois Allocation naissance adoption : 177 MKD à 3531 MKD selon ressources	Ministère du travail et de la politique sociale
Madagascar							
Mali	Allocations familiales 1000 CFA par mois		A partir 1an, 14 ans 18 ans Apprentis 21 ans Etudes		Prime de mariage 9 155 CFA (équipement ménage)	Allocations prénatales : 3 versements 1830 CFA, 3660, 2745 CFA Allocations maternité 3 versements : 5490 CFA, 2745 CFA x 2 Congé naissance chef de famille 3 jours	Prestations d'action sanitaire et sociale Assurés volontaires Salariés
Malte							
Maroc <i>Dirhams (DH)</i>	Allocations familiales 200 DH du 1 ^{er} au 3 ^{ème} enfant 36 DH du 4 ^{ème} au 6 ^{ème} enfant	Dégressives à partir du 4 ^{ème} enfant, limitées à 6 enfants	12 ans 18 ans apprentissage 21 Etudes Sans limite : handicapés			Allocation maternité 14 semaines dont au moins 7 après la naissance. 100 % du salaire moyen plafond 6000 DH par mois et supérieur/ SMIG Congé paternité 3 jours maxi 692 DH	Projet ENS3 : création d'une école de protection sociale (financé agence française de développement) 2010 Allocations familiales limitées à 6 enfants
Mauritanie							
Mayotte (cf DOM)					Restauration scolaire		Politique familiale adaptée

Mexique							Echanges UE / Mexique : politique de cohésion sociale Programme « Opportunidad » en faveur de 25 millions de personnes vivant dans les 5 millions de ménages les plus vulnérables
Moldavie							Projet ADECRI (avec CNAF) 2009 -2010 : appui au Ministère de la protection sociale, de la famille et de l'enfance pour cibler une aide aux familles vulnérables.
Monaco	Allocations familiales au 1 ^{er} enfant 0 à 3 ans : 131,10 E 3 à 6 ans : 196,60E 6 à 10 ans : 236 E 10 à 21 ans : 275,30 E	Fonction âge enfant 6 à 16 ans : obligation scolarité 16 à 21 ans : obligation formation ou recherche d'emploi			Prime de fin d'année / conditions ressources : 120 E par enfant Prime exceptionnelle de rentrée modulée selon l'âge de l'enfant Allocations logement Prime scolarité 5 ans Ecole maternelle en France : 31 E Ecole Monaco : 61 E Etudes supérieures : 389 E	Allocations prénatales conditionnées à examens médicaux	Caisse de compensation des services sociaux Prestations familiales aux salariés et aux chômeurs
Niger							
Norvège	AF 970 couronnes par mois + 320 C / Arctique		18 ans Sans condition de ressource		Allocation de Parent Isolé + 660 couronnes par enfant à charge de moins 3 ans	Allocation de garde enfant âge 1 à 3 ans au domicile 661 à 3 303 C par mois (23 mois maxi) Si garde privée : 64 % de l'allocation/dépenses réelles 2 958 C (1 enfant) 3 859 C (2 enfants) 4 374 C (3 enfants) Allocation enfant adopté	Allocations familiales majorées dans les régions arctiques pour compenser les dépenses familiales supplémentaires dues au froid Ministère du travail et de l'inclusion sociale Ministère de l'enfance et de l'égalité (supervise les prestations familiales) Agence Nationale Emploi et protection sociale (gère tous les risques), aidée de bureaux régionaux et locaux Objectifs : diminuer les absences maladie, insertion professionnelle, relever âge retraite (prévention vieillissement, réduire dépenses)
Nouvelle Calédonie							

Nouvelle Zélande	Allocations familiales 40,73 \$NZ par semaine par enfant	1 ^{er} enfant Condition de résidence (2 ans) Variation nombre enfants : crédits impôts	18 ans	Crédit impôt familial : 95 \$NZ par semaine 1 ^{er} enfant 85 \$NZ par semaine par enfant supplém. Crédit impôt emploi / 3 enfants 60 \$ NZ / semaine. 15 \$ NZ / enfant supplém.	Parents isolés 263,78 \$ NZ par semaine Minimum familial	Allocations congé parental : crédit parental d'impôt : (parents qui travaillent)	Depuis 2007 : crédits d'impôts et allègements d'impôts. Toutes les personnes en charge d'enfants quelque soit leur statut bénéficient d'allocations familiales. Celles qui travaillent bénéficient de crédit d'impôt familial et de crédit salarial (majoration 3 enfants)
Pays Bas		0 à 5 ans 194,99 E 6 à 11 ans 236,77 E 12 à 17 ans 278,55 E	18 ans	Revenu social remplace les déductions fiscales	Assistance sociale Revenu social 641,93 E Personne seule	Maternité Congé 16 semaines 100 % salaire journalier	Loi générale sur les allocations familiales : AKW Loi sur les majorations pour enfants en fonction de l'âge : KIT janvier 2008 Loi sur le travail et l'aide sociale
Pologne	Au 1 ^{er} enfant Conditions ressources inférieures 504 PLN par mois	0 à 5 ans : 48 PLN 6 à 18 ans : 64 PLN + 18 ans : 68 PLN	18 ans 21 études 24 invalides		Allocation Familiales nombreuses 3 enfants et plus : 80 PLN 3 ^{ème} enfant Allocation Parent Isolé : 170 PLN par enfant. Limite 340 PLN Allocation Rentrée scolaire 100 PLN	Allocation naissance 1000 PLN Allocation de garde 400 PLN par mois : congé parental 24 mois	Prestations familiales. Depuis septembre 2006 : modulations en fonction âges des enfants
Polynésie Française	AF 7000 F CP par mois par enfant		16 ans 18 apprentis 21 ans études Conditions : examens médicaux, assiduité scolaire		Allocations familiales Complément familial, Allocation Rentrée scolaire Allocations handicapés CF/ ressources, taille famille : cantine, scolarité, vacances	Allocations prénatales, Maternité	Collectivité d'outre mer. Loi organique 27 février 2004. Caisse de prévoyance sociale : recouvrement, prestations sociales et santé, solidarité. Prestations familiales : activité salariée SMIG 145 306 F CP /mois/enfant (2008)
Portugal	AF : Six échelles de 11,03 E à 169,80 E, en fonction des revenus et de l'âge des enfants	Majoration pour chaque enfant moins d'un an	16 ans 24 ans : études ou handicapé		Familles d'un parent Allocation de parent isolé : majoration de 20 %. « Coefficient de durabilité » : espérance de vie à 65 ans	Allocation complémentaire pour enfant et jeune handicapé, modulée en fonction de l'âge jusqu'à 24 ans	Allocations de chômage Prestations familiales en fonction du revenu de la famille, de l'âge des enfants, de la composition du ménage.

Québec	Soutien aux enfants	18 ans Supplément et handicapé : 171 \$ par mois		Crédits d'impôts variables	Familles monoparentales	Crèches : priorité aux enfants de familles pauvres	Depuis janvier 2005, Soutien aux enfants : crédit d'impôts variables en fonction des revenus de la famille, de sa taille et du type de famille
République Slovaque							
République Tchèque			14 ans				
Roumanie	40 Lei par mois par enfant + Allocation complémentaire	Montant identique tous enfants Financement Budget de l'Etat	18 ans		Familles monoparentales Allocation spécifique		Création 2007 Agence Nationale de Paiement de Prestations Sociales (famille, enfance, handicap, complément ressources...) : Com. Européenne (aide d'experts français) / définition des politiques publiques
Russie <i>1US \$ = 24,45 roubles</i>	Allocations familiales A partir 18 mois enfant / 12 mois 1,500 roubles 1 ^{er} enfant ; 3,000 roubles 2 ^{ème} enfant et suivants Maxi 6,000 roubles	Conditions ressources (salariés) Chômeurs Employeurs paient des complém. familiaux Gouvernement fédéral et local (complète)	16 ans 18 ans Etudes			Capital Maternité A partir 2 ^e enfant à l'âge de 3 ans : 271,250 roubles Allocations Naissance 8,000 roubles + prime gouvernement + 300 roubles si enregistré Etat civil Allocation Adoption 23,400 roubles maxi Congé Maternité : 70 jours avant et 70 jours après 23,400 roubles maxi	Projet en cours : coopération française avec le GIP SPSI. Axe principal : politique familiale Ministère de la Santé et du Développement Social Départements Régionaux et Locaux de protection sociale Assurance sociale et système universel : salariés et conditions pour les chômeurs 2006 : Familles et Enfants
Saint Marin <i>(près Italie)</i>	68 E 1 ^{er} enfant 152 E 2 ^{ème} enfants 259 E 3 ^{ème} enfants 386 E 4 ^{ème} enfants 539 E 5 ^{ème} enfants	AF complém / conditions de ressources Majoration 50 %				Enfant moins 3 ans, si conjoint sans emploi : 284 E	Prestations familiales : Salarié en activité et conjoint sans emploi avec enfant moins de 3 ans
Sénégal	Allocations familiales à partir 2 ans de l'enfant (relais allocations maternité) 2500 CFA par mois enfant	Limite à 6 enfants	14 ans 18 ans apprentissage 21 ans études et handicap		Action sanitaire, sociale et familiale	Allocations prénatales et maternité jusqu'à l'âge de 2 ans Congé maternité 6 semaines avant, 8 semaines après	Programme Sénégal – Luxembourg 2007 – 2011 : Santé Caisse de sécurité Sociale, tutelle Ministre chargé du travail et de la sécurité sociale. 14 Agences dont 8 régionales, 2 PMI
Slovénie							

Suède	Allocations familiales 1050 SEK par mois au 1 ^{er} enfant + 100 SEK par mois au 2 ^{ème} enfant + 454 SEK par mois au 3 ^{ème} enfant + 1314 SEK par mois au 4 ^{ème} enfant + 2364 SEK par mois au 5 ^{ème} enfant + 3414 SEK par mois au 6 ^{ème} enfant et suivants	A partir du 1 ^{er} enfant Supplément à partir du 2 ^e enfant	16 ans 20 ans Etudes		Allocation Logement Conditions résidence et inscription à l'état-civil Familles : si frais de logement + 2000 SEK par mois et revenus moins 354 000 SEK par mois Jeunes 18 à 29 ans : 1100 SEK par mois Familles 1 enfant Allocation Parent Isolé : avance pension alimentaire = 1 273 SEK par mois de l'autre parent	Congé maternité 50 jours maxi chaque parent (80 % du salaire plafond) Congé parental 240 jours chaque parent Jusqu'au 8 ^{ème} anniversaire enfant ou jusqu'à fin de première année de scolarité (80 % du salaire plafond) Allocation adoption : 40 000 SEK (adoption à l'étranger, enfant de moins de 10 ans)	Ministère Santé et Affaires Sociales Réforme en 2005 : Création Agence Nationale Suédoise de Sécurité sociale. 240 Agences locales remplacent les 21 Bureaux Régionaux. Missions : gestion, coordination, application uniforme de la législation. Crèches.
Suisse							
Togo	2000 F CFA par enfant par mois		16 ans	6 % part patronale	Natalité Aides en nature (layette)		Allocations familiales Crèches : enfants 2 à 36 mois
Tunisie	7,3 dinars par mois au 1 ^{er} enfant	6,5 dinars par mois au 2 ^{ème} enfant	16 ans				Part employeur 2,21 % ; Salarié 0,88 % = 3,10 % Congé de naissance
Turquie						Maternité : indemnités journalières	Pas de prestation familiale Assurance chômage Assurance maladie, etc.
Uruguay	AF conditions ressources 9,817 NP à 16,360 NP / âge enfant et revenus 1\$ US = 23,85 new pesos (NP)	Modulations 5 ans, 12 ans, 18 ans	14ans 18 études illimitées handicapés		Un service social de qualité et performant pour les familles	Allocation maternité Naissance : 6 semaines avant et 6 après naissance ou adoption	Allocations familiales Système d'assistance sociale
Venezuela	7,000 bolivares / 100 semaines dans les 3 ans du mariage 1\$ US = 2,150 bolivares					Maternité : allocation 66,6 % du salaire pendant 6 mois et 1 mois avant la naissance	Allocations Familiales : prime de mariage. Travail régulier, employés et fonctionnaires publics

NB - Liste indicative, non exhaustive - 80 pays ont une politique familiale ; D'autres ont des projets

Sources agrégées (2008, 2009) : AISS, CLEISS, Base Familles OCDE, Nations Unies, UNICEF, UNESCO , GIP SPSI, Service social international, OIT, ADECRI, EN3S, MISSOC,

ADECRI : Agence pour le développement et la coordination des relations internationales, créée en 1995 par les organismes nationaux français de Sécurité Sociale pour accompagner les pays émergents dans leur système de protection sociale. L'agence est un opérateur français en matière de protection sociale dans le monde

AISS : Association Internationale de Sécurité Sociale

ISSA : International Social Security Association, Social Security Programs throught the world

CLEISS : Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale, le centre collecte les données statistiques et comptables relatives aux accords nationaux

MISSOC : Système d'information mutuelle sur la protection sociale créé en 1990. L'objectif est de promouvoir l'échange continu d'informations sur la protection sociale dans les Etats de l'Union Européenne

GIP SPSI : Groupement d'intérêt public Santé et Protection Sociale Internationale : l'objectif du groupement est de fédérer une coopération française internationale dans le domaine de la santé, de la protection sociale et de l'action sociale

EN3S : Ecole Nationale Supérieure de Sécurité Sociale

ADECRI : Agence

Base Famille de l'OCDE en 2009 : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Chypre, Corée, Danemark, Espagne, Estonie, Etats-Unis, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Japon, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Mexique, Norvège, Nouvelle Zélande, Pays Bas, Pologne, Portugal, République de Slovaquie, République Tchèque, Roumanie, Royaume Uni, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie. De nombreux autres pays sont candidats ou associés aux programmes d'observation. Le Chili est membre de l'Ocde depuis le 11 janvier 2010

ANNEXE 3 - POPULATION ET URBANISATION

2009 - Répartition et évolution de la population dans le monde selon le niveau de développement et selon les continents

Population en millions	1975	2009	2050 (<i>Medium</i>)	2050 (<i>Constant</i>)
Monde	4,0	6,8	9,2	11,0
Régions développées	1,0	1,2	1,3	1,3
Régions en développement	3,0	5,6	7,9	9,8
Régions les moins développées	0,4	0,8	1,7	2,5
Autres non développées	2,7	4,8	6,2	7,3

Source - Nations Unies - The 2008 Revision

Population en millions	1975	2009	2050 (Medium)	2050 (Constant)
Afrique	0,4	1,0	2,0	3,0
Asie	2,4	4,1	5,2	6,0
Europe	0,7	0,7	0,7	0,7
Amérique latine	0,3	0,6	0,7	0,8
Amérique Nord	0,2	0,35	0,4	0,5
Océanie	0,02	0,035	0,5	0,6

Source - Nations Unies - The 2008 Revision

Age médian	1980	2009	2050 (<i>Medium</i>)	2050 (<i>Constant</i>)
Monde	23,0	28,1	38,4	3,2
Régions développées	32,0	38,8	45,6	46,1
Régions en développement	20,1	25,7	37,2	30,4
Régions non développées	17,5	19,3	29,0	20,4
Régions moins avancées	20,4	26,8	39,4	33,7

Source - Nations Unies - The 2008 Revision

Population des principales agglomérations urbaines du monde en 2007

Agglomération	Population (en millions)		Rang		Taux d'évolution annuel (en %)
	1975	2007	1975	2007	2005-2010
Tokyo (Japon)	26,6	35,7	1	1	0,4
New York (États-Unis)	15,9	19,0	2	2	0,7
Mexico (Mexique)	10,7	19,0	3	3	0,8
Bombay (Inde)	7,1	19,0	15	4	2,0
Sao Paulo (Brésil)	9,6	18,8	5	5	1,3
Delhi (Inde)	4,4	15,9	23	6	2,5
Shanghai (Chine)	7,3	15,0	13	7	1,7
Calcutta (Inde)	7,9	14,8	9	8	1,7
Dacca (Bangladesh)	2,2	13,5	65	9	3,3
Buenos-Aires (Argentine)	8,7	12,8	7	10	0,8
Los Angeles (États-Unis)	8,9	12,5	6	11	0,7
Karachi (Pakistan)	4,0	12,1	26	12	2,4
Le Caire (Égypte)	6,4	11,9	17	13	1,7
Rio de Janeiro (Brésil)	7,6	11,7	11	14	1,2
Osaka (Japon)	9,8	11,3	4	15	0,1
Pékin (Chine)	6,0	11,1	18	16	1,8
Manille (Philippines)	5,0	11,1	19	17	1,6
Moscou (Russie)	7,6	10,5	10	18	0,2
Istanbul (Turquie)	3,6	10,1	35	19	1,6
Paris (France)	8,6	9,9	8	20	0,2
Séoul (Corée du Sud)	6,8	9,8	16	21	-0,1
Lagos (Nigeria)	1,9	9,5	81	22	3,7
Djakarta (Indonésie)	4,8	9,1	21	23	1,9
Chicago (États-Unis)	7,2	9,0	14	24	0,9
Guangzhou, Guangdong (Chine)	2,7	8,8	47	25	2,3
Londres (Royaume-Uni)	7,5	8,6	12	26	0,2
Lima (Pérou)	3,7	8,0	32	27	1,6
Téhéran (Iran)	4,3	7,9	25	28	1,4
Kinshasa (Rép. démocratie du Congo)	1,5	7,8	116	29	4,8
Bogota (Colombie)	3,0	7,8	41	30	2,5
Shenzhen (Chine)	0,3	7,6	401	31	2,3
Wuhan (Chine)	2,7	7,2	48	32	1,2
Hong Kong (Chine)	3,9	7,2	27	33	1,0
Tianjin (Chine)	4,9	7,2	20	34	1,2
Madras (Inde)	3,6	7,2	34	35	1,8
Bangalore (Inde)	2,1	6,8	67	36	2,2
Bangkok (Thaïlande)	3,8	6,7	30	37	1,0
Lahore (Pakistan)	2,4	6,6	56	38	2,5
Chongqing (Chine)	2,4	6,5	54	39	1,0

Hyderabad (Inde)	2,1	6,4	70	40	2,0
Santiago (Chili)	3,1	5,7	38	41	1,0
Miami (États-Unis)	2,6	5,6	51	42	1,1
Belo Horizonte (Brésil)	1,9	5,6	80	43	2,3
Madrid (Espagne)	3,9	5,6	28	44	1,3
Philadelphie (États-Unis)	4,5	5,5	22	45	0,8
Ahmadabad (Inde)	2,1	5,4	72	46	2,2
Ho Chi Minh (Viêt-Nam)	2,8	5,3	43	47	2,4
Toronto (Canada)	2,8	5,2	45	48	1,6
Bagdad (Irak)	2,6	5,1	50	49	2,0
Barcelone (Espagne)	3,7	4,9	33	50	1,0
Dallas (États-Unis)	2,2	4,8	64	51	1,2
Shenyang (Chine)	3,7	4,8	31	52	1,0
Khartoum (Soudan)	0,9	4,8	214	53	2,8
Pune (Inde)	1,3	4,7	126	54	2,5
Saint-Pétersbourg (Russie)	4,3	4,6	24	55	-0,4
Chittagong (Bangladesh)	1,0	4,5	174	56	3,6
Dongguan Guangdong (Chine)	0,9	4,5	207	57	2,3
Atlanta (États-Unis)	1,4	4,5	123	58	1,7
Boston (États-Unis)	3,2	4,5	37	59	1,0
Riyad (Arabie Saoudite)	0,7	4,5	263	60	2,9
Houston (États-Unis)	2,0	4,5	74	61	1,3
Singapour (Malaisie)	2,3	4,4	62	62	1,2
Hanoï (Viêt-Nam)	1,9	4,4	82	63	2,5
Washington (États-Unis)	2,6	4,3	49	64	1,0
Sydney (Australie)	3,0	4,3	42	65	0,8
Guadalajara (Mexique)	1,8	4,2	86	66	1,7
Alexandrie (Égypte)	2,2	4,2	63	67	2,0
Chengdu (Chine)	1,9	4,1	79	68	1,0
Detroit (États-Unis)	3,9	4,1	29	69	0,8
Rangoon (Birmanie)	2,2	4,1	66	70	2,0

Source - Nations Unies - 2009